



Léa Cousineau

Radicalisation ou électoralisme

Le RCM entre gauchistes et modérés

par Bernard Descôteaux

Les secousses qui ont agité le Rassemblement des citoyens de Montréal au lendemain du congrès qui a mis en veilleuse la "critique socialiste de la ville" qu'on lui proposait en novembre se font encore sentir. L'aile gauche et l'aile modérée poursuivent un débat discret à l'intérieur du parti.

La tension est évidente dans le conseil général et au sein du caucus. Mais il n'y a pas lieu de craindre l'éclatement du parti, tout au moins à court terme. Le consensus qui unit les militants est suffisamment solide pour écarter une telle

perspective.

A plus long terme cependant, advenant par exemple que le RCM soit porté au pouvoir, il pourrait y avoir éclatement si le débat n'est pas tranché car finalement, c'est la stratégie de prise du pouvoir que s'efforce d'arrêter le RCM: mettra-t-il l'accent sur l'électoralisme ou sur le militantisme nécessitant une forte implantation dans les quartiers.

Ce sont les conclusions qu'on peut tirer des derniers mois au RCM, conclusions qui sont confirmées et nuancées, lors d'entrevues accordées au DEVOIR, par

la présidente du parti, Mme Léa Cousineau, et par quatre conseillers, Paul Cliche, Gaétan Lebeau, Michael Fainstat et Ginette Kéroack.

Les tensions actuelles ne sont pas nouvelles. Paul Cliche admet qu'elles existaient à l'état latent depuis la formation du RCM, mais le document présenté par l'exécutif au congrès de novembre les a fait surgir au grand jour. D'autres diront que ce document les a fait naître.

Chose certaine, les auteurs de ce fameux document, qui proposait de reconnaître que le programme est avant tout

une critique socialiste de la ville et non pas une simple accumulation de mesures réformatrices, reconnaissent eux-mêmes l'existence de tensions dans le conseil général. En congrès, on a aussi assisté à de vives discussions lors de l'adoption du programme, sur la question de savoir si le programme devait parler de travailleurs ou de citoyens.

Mais dès sa formation, le RCM ayant dû consacrer toutes ses énergies à la campagne électorale du 10 novembre, les débats naturels dans un parti aussi jeune et formé de groupes différents furent repor-

tés à plus tard.

A la suite de nombreuses discussions avec des membres du parti, une chose apparaît certaine: il n'existe pas au sein du RCM de factions et de groupes organisés qui représentent des tendances clairement identifiées, avec des porte-parole reconnus. La présidente croit qu'avec le temps et l'action politique, un ajustement s'opérera. Les deux tendances qui s'expriment actuellement viendront qu'à disparaître ou à s'identifier clairement.

En fait, le débat en cours résulte directement de la formation de groupes différents furent repor-

Voir page 6: Le RCM

La Ligue arabe tente d'arrêter la tuerie au Liban

BEYROUTH (par AP et AFP) — La Ligue arabe va intervenir dans la guerre civile libanaise, a-t-on appris vendredi, tandis que miliciens chrétiens et musulmans continuaient de s'affronter à coups d'obus de mortiers dans les quartiers résidentiels de Beyrouth, faisant une trentaine de morts hier.

Des explosions pouvaient être entendues dans le bastion chrétien d'Achrafyeh et dans les faubourgs musulmans de l'ouest de la capitale. De violents combats ont été également signalés autour de l'hôtel Holiday Inn et dans le centre des affaires. Plusieurs incendies se sont déclarés.

La neige et le vent paralysent tout l'est du pays

— page 3

Dans les milieux palestiniens bien informés, on indiquait que M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, est attendu à Beyrouth dans un proche avenir afin d'essayer d'obtenir un cessez-le-feu durable entre les factions rivales.

On ne sait pas encore quelle forme prendra cette intervention de la Ligue arabe: un envoi au Liban de contingents armés des pays membres ou une initiative purement diplomatique?

M. Riad avait déjà tenté, sans succès, au début de la guerre civile de faire aboutir une mission de médiation.

A Zahlé, des échanges de tirs sporadiques se poursuivaient dans la soirée, après une brève accalmie en fin d'après-midi.

La frontière libano-syrienne a été fermée pour une durée indéterminée, en raison de l'insécurité qui règne sur la route Beyrouth-Damas, a-t-on appris hier matin de source bien informée.

Les autorités syriennes et libanaises ont pris cette décision d'un commun accord en raison des baraquements établis par des groupes armés, dans la région de Masnaa (poste frontière libanaise).

Sur le plan politique, le ministre de

l'Information irakien, M. Tarek Aziz, actuellement au Liban en tant qu'émissaire du général Hassan Bakr, chef de l'Etat irakien, a exprimé l'inquiétude que l'Irak ressent à l'égard des événements douloureux que connaît le Liban, après s'être entretenu avec M. Soleiman Frangie, président de la république, et M. Rachid Karamé, premier ministre.

M. Rachid Karamé a de son côté, qualifié "d'initiative fraternelle" la démarche irakienne. "Les efforts, a-t-il poursuivi, sont actuellement concentrés sur les revendications en relation avec la réforme dans tous les domaines, en prélude à l'élargissement du gouvernement où toutes les parties pourront, grâce à leur coopération réciproque, réaliser un programme et se mettre d'accord avec la résistance palestinienne sur la base du mémorandum présenté par l'O.L.P."

En vertu de cet accord, les sièges parlementaires seront répartis à égalité entre chrétiens et musulmans (à l'heure actuelle le rapport est de six chrétiens pour cinq musulmans).

Ce n'est plus le président de la république mais le Parlement qui aura le pouvoir de nommer le premier ministre. Les attributions de ce dernier seront élargies au détriment du chef de l'Etat. D'autre part, les réformes économiques et sociales préconisées par les musulmans seront entreprises.

En revanche, les chrétiens recevront l'assurance que le Liban ne sera pas englobé dans une grande fédération arabo-islamique. De plus, la Syrie garantira le respect par les fedayine palestiniens de la souveraineté libanaise et des accords concernant leur présence au Liban. Quant à la France, elle s'est engagée à garantir un règlement négocié du conflit interne libanais et à pousser ses partenaires du Marché commun à investir au Liban afin de renflouer son économie chancelante. De leur côté, les Etats arabes pétroliers participeront à cet effort de reconstruction.

En attendant, le Liban risque d'être "chypriensé" si les combats se poursuivent dans ce pays: telle est la crainte exprimée par M. Raymond Eddé, chef du parti au Bloc national libanais, actuellement en tournée d'information aux Etats-

Voir page 6: La Ligue arabe



Les joueurs des deux équipes soviétiques qui affronteront huit équipes de la Ligue Nationale ces prochains jours ont tenu un exercice de 150 minutes hier, au Forum. On voit ici les joueurs de défense Vladimir Luchenko (3) et Cennadi Tsygankov (6) de l'équipe de l'Armée Rouge s'interposer contre l'attaque d'un joueur des Ailes de Moscou devant le filet de Vladislav Tretiak. L'équipe de l'Armée Rouge s'envole aujourd'hui pour New York où elle disputera le premier match de la super-série demain soir contre les Rangers. (Téléphoto PC)

Les époux Rosenberg étaient-ils condamnés dès avant leur procès ?

NEW YORK (AFP) — Vingt-deux ans après l'exécution de Julius et Ethel Rosenberg, leurs deux enfants, Robert et Michael relancent l'affaire: "nos parents ont été victimes d'une machination politique, proclament-ils. Nous voulons leur réhabilitation".

Les deux frères viennent de faire paraître un livre: "Nous sommes vos fils", qui est un recueil de la correspondance

de prison de Julius et Ethel, qui réaffirment à chaque page leur innocence.

De plus, à la demande des frères Rosenberg, les premiers documents, jusque-là secrets, du procès qui aboutit à la condamnation à mort du couple, commencent à paraître dans la presse. Rendus publics au nom de la Loi sur la liberté d'information, ils démontrent, disent les deux frères, que les autorités d'alors ont

décidé la mort des Rosenberg bien avant la fin du procès.

Ces archives, émanant du FBI, de la CIA et du département de la Justice, révèlent notamment que le gouvernement espérait obtenir de ceux de la presse appelé à l'époque "Les Espions rouges", un aveu de culpabilité pour échapper à la peine capitale.

Edgar Hoover, chef du FBI, suggéra en

1958, trois semaines avant l'arrestation d'Ethel Rosenberg, que celle-ci fut poursuivie. Cela incitera son mari, déjà emprisonné, à confesser son rôle d'espion, écrivait-il au ministre de la Justice, trois ans avant la double exécution. Par la suite, quand Ethel fut condamnée à la peine capitale, il intercéda vainement auprès de l'Attorney General pour que

Voir page 6: Les Rosenberg

L'année politique à Québec (2)

Les oublis de M. Bourassa et de son bilan en rose

par Gilles Lesage

QUEBEC — Depuis 1970, M. Robert Bourassa a pris l'habitude de publier un long bilan de fin d'année qui rend compte de façon dithyrambique de ses réalisations, alignées sur des dizaines de pages. A l'en croire, tout serait parfait ou presque, et ce n'est pas à lui qu'il faut demander de jeter un peu d'ombre sur cette vie en rose.

Plusieurs commentateurs ont déjà relevé des points faibles ou des signes évi-

dents d'enflure verbale. Il n'est peut-être pas inutile d'en relever un certain nombre d'autres, avant de tourner la page de façon définitive.

Non seulement le gouvernement est loin d'avoir rempli ses généreuses promesses du discours inaugural de mars dernier, mais il n'a même pas épuisé les projets de loi qui étaient pourtant inscrits au feuilleton.

C'est ainsi que la loi constituant la Société du parc industriel et commercial adjoint de Mirabel, inscrite au nom de M. Guy Saint-Pierre depuis le 19 mars, se fait toujours attendre.

C'est ainsi également que le nouveau code du travail, promis depuis trois ans, inscrit au feuilleton depuis le 6 mai, d'abord au nom de M. Jean Cournoyer, puis à celui de M. Gérard Harvey, est toujours quelque part entre le Conseil consultatif du travail et les officines ministérielles.

La loi sur la protection de la jeunesse subit également un délai appréciable, mais qui semble justifié, la commission parlementaire s'appretant à en améliorer la teneur.

Mais l'on ne sait ce qu'il advient de la loi concernant les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ), annoncée dans le discours du budget de M. Garneau et inscrite au feuilleton il y a quelques semaines.

De la même façon, le ministre de la

Justice, M. Gérard-D. Lévesque, a fait porter à son nom un projet sur l'organisation judiciaire, présentée comme le premier fruit issu du livre blanc de M. Jérôme Choquette. Mais il faudra attendre à l'an prochain pour cette première réforme timide.

Le projet de loi 67 modifiant la loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'est bien rendu à l'étape de la deuxième lecture, mais il est resté là, pour

des raisons inexplicables. Quant au crédit forestier, il est devenu loi, mais elle est encore inopérante. Et la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaire (SOQUIA), entrée en vigueur samedi dernier, n'a pas encore de président et d'administrateurs qui, assure-t-on au DEVOIR, seront nommés en début d'année prochaine.

Le gouvernement a bien fait adopter en fin de session la loi concernant le finance-

ment des partis politiques, mais il n'y a que M. Bourassa pour oser prétendre que cette mesure, si bénéfique soit-elle, met fin aux caisses électorales occultes.

Quant à M. William Tetley, il n'a vraiment pas de veine. Non seulement un rapport qui porte son nom a-t-il été gardé sur la tablette pendant un an, mais deux de ses projets les plus chers sont encore dans les limbes.

A titre de ministre des Institutions financières, il avait proposé l'an dernier une loi protégeant les acheteurs de maisons neuves et de terrains. Elle a été oubliée. Son successeur, Mme Lise Bacon, a fait de même, et le projet est toujours sous étude.

Oubli encore plus large: l'assurance-automobile. Le rapport Gauvin, après avoir fait l'an dernier l'objet de nombreuses séances en commission parlementaire, a subi les foudres des courtiers et des avocats, et M. Tetley n'a pas réussi à trancher le dilemme. Mme Bacon n'est pas pressée non plus, encore qu'elle ait récemment affiché ses couleurs récemment en s'en prenant au régime "socialiste" qui prévaut à ce chapitre en Colombie-Britannique. Le "no faut" obligatoire et étatique, ainsi que l'a suggéré un comité de hauts fonctionnaires, ce n'est certes pas pour demain au Québec.

Si les ministres n'ont même pas le

temps ou la volonté de faire adopter leurs propres projets, comment peuvent-ils étudier ceux des députés? C'est ainsi qu'en présentant depuis deux ans un "bill" pour généraliser la formule Rand (retenue syndicale obligatoire) et le syndicalisme de cadres, M. Robert Burns, du PQ, ne se fait pas d'illusion sur l'issue de son initiative. Le député indépendant Guy Leduc n'a pas eu plus de veine avec

Voir page 6: Les oublis

Les vins ANTONIN RODET

MAÇON-VILLAGES

sont aussi bons \$3.70 qu'on le dit

au sommaire

- Théoriquement, l'ADAC n'en a plus que pour huit mois — page 4
- Deux règlements de compte reliés à la page monténégrine — page 3
- L'année culturelle au Québec: un éditorial de Michel Roy
- Le véhicule neuf de la diplomatie canadienne; Bicentenaire et pureté: les bloc-notes de Georges Vigny — page 4
- La super-série: la LNH devra conserver son originalité — page 13
- Place Laurier passera sous peu aux mains du groupe Canadien Pacifique — page 15

Les vins ANTONIN RODET

COTE DE BEAUNE VILLAGES

sont aussi bons \$6.95 qu'on le dit

À la défense de la jeunesse

CITE DU VATICAN (AP) — Dans son message de Noël, le pape Paul VI a pris, jeudi, la défense de la jeunesse, déclarant que ses prédécesseurs possédaient "une sagesse insuffisante" et avaient transmis aux jeunes d'aujourd'hui "la folie de la guerre pour le pouvoir".

Le souverain pontife, qui s'adressait en italien à près de 100.000 personnes rassemblées sur la place Saint-Pierre, par un temps frais mais ensoleillé, a dit que les jeunes étaient capables d'accueillir "l'annonce de la bonne nouvelle, comme un message de révélation et de renouveau".

Noël, a-t-il déclaré, est "une renaissance de l'histoire — une halte légitime dans notre voyage spirituel" dans un monde "prédisposé à préférer la science de l'homme... à la science de Dieu. Après son message, le pape a souhaité bon Noël en 12 langues, dont le chinois, le russe et le polonais, puis a donné sa bénédiction Urbi et Orbi, à la ville et au monde.

Peu avant minuit, le pape avait présidé la cérémonie de clôture de l'Année sainte, en ferment symboliquement la lourde porte sainte de bronze de la basilique Saint-Pierre — qui, en principe, ne sera rouverte qu'en l'an 2000.



L'Hydro-Québec croit avoir provoqué un séisme à Manic-3

par Gilles Provost

Le tremblement de terre d'intensité 4.3 à l'échelle Richter qui a causé un émoi certain à proximité du barrage de Manic-3, le 23 octobre dernier, a été provoqué par le remplissage même du réservoir hydroélectrique, a annoncé l'Hydro-Québec.

Selon les experts, on a en effet enregistré non pas un, mais plutôt une douzaine de petits tremblements de terre au même endroit, entre le 12 et le 23 octobre. D'autres secousses mineures ont aussi été détectées par la suite. L'ensemble de ce phénomène constituerait donc un cas typique de secousse sismique causée directement par la mise en eau d'un réservoir profond.

Le cas n'est pas nouveau puisqu'on connaît 26 cas semblables en relation avec 275 réservoirs dont la profondeur dépasse les 300 pieds. Parmi ces 26 cas, six ont provoqué des secousses dont l'intensité dépassait le "niveau cinq" et deux d'entre elles avaient causé des dommages mineurs.

Le phénomène étant connu, les ingénieurs de l'Hydro-Québec en avaient évidemment tenu compte dans la conception des ouvrages de Manic-3 et les vérifications minutieuses n'ont permis la dé-

tection d'aucune anomalie ni d'aucun mouvement exceptionnel de l'ouvrage.

Selon les spécialistes, c'est le poids même de la masse d'eau accumulée en arrière du barrage qui provoque généralement des mouvements du sous-sol rocheux. Dans le cas qui nous occupe, effectivement, l'épicentre du séisme était situé sous le réservoir, à quelques milles en amont du barrage.

Certains pensent aussi que l'énorme pression de l'eau pourrait agir comme un vérin hydraulique dans les fissures du sous-sol rocheux, contribuant ainsi à ouvrir davantage les failles existantes. Quoi qu'il en soit, la simple présence de l'eau dans les fissures facilite généralement les mouvements du sol, puisque le liquide agit comme un lubrifiant.

Il reste malgré tout que le phénomène en question est assez mal connu puisqu'il est extrêmement difficile d'aller constater sur place les résultats du séisme. On en est donc réduit à des hypothèses plus ou moins vérifiables.

L'incertitude qui accompagne ce phénomène explique l'inquiétude qui étreignait les spécialistes de l'Hydro-Québec dans les jours qui ont précédé le 23 octobre: on constatait en effet que l'intensité des secousses préliminaires augmentait progressivement et on ignorait à quelle intensité le phénomène se stabiliserait.

Théoriquement, le barrage de Manic-3 est conçu pour résister à des secousses beaucoup plus intenses que celle du 23 octobre dernier.

Dans l'avenir, on ne peut exclure absolument la possibilité de nouvelles secousses similaires même si le réservoir est maintenant complètement rempli depuis un semaine, ayant atteint sa cote maximale de 675 pieds.

C'est pourquoi une batterie d'appareils très sensibles installés sur le chantier permet à une équipe de spécialistes de suivre continuellement l'évolution du phénomène. Depuis la fin d'octobre, on a ainsi constaté que l'activité sismique de la région est pratiquement nulle.

Malgré certaine tension avec le ministère

L'enseignement privé consolide son statut

par Lisé Bissonnette

QUÉBEC — Même si son dernier rapport annuel révèle de légères tensions avec le ministère de l'Éducation, la Commission consultative de l'enseignement privé semble avoir réussi à consolider son statut et cherche toujours à étendre le champ de ses prérogatives.

A travers les éléments éparés de ce document, dont il ne faut certes pas attendre une vision d'ensemble de la progression de l'enseignement privé au Québec, on aura par exemple noté ce cas extrême de désir d'une juridiction un peu jalouse: la Commission considère qu'il faudrait "légaliser" en les faisant passer sous la Loi de l'enseignement privé, les "cours parallèles" d'anglais offerts aux jeunes immigrants pour leur permettre de satisfaire aux exigences de la loi 22.

Elle se défend bien d'entrer "dans les implications de la loi 22 qui ne la concernent pas directement", mais considère que ces cours devraient être reconnus comme "un enseignement de culture personnelle au même titre que les autres cours de langue et ceux qui les dispensent devraient obtenir un permis ad hoc."

Autre signe d'impatience, la Commission s'indigne de ce que le ministère n'accorde pas de subventions aux écoles professionnelles privées qui dispensent des cours pour adultes. Plus encore, ce ne serait qu'exceptionnellement, quand les établissements publics ne peuvent répondre à la demande, que la Direction générale de l'éducation des adultes

(DGEA) dirige des étudiants adultes vers des écoles privées.

Pour l'organisme consultatif, il s'agit "d'ostracisme" de la part de la DGEA qui se défendrait en alléguant qu'elle ne dispose pas des critères pour juger de la qualité des écoles privées. La Commission réclame donc un comité conjoint chargé de définir rapidement ces critères, pour que les institutions privées aient accès à de nouvelles sources de financement.

De même, elle conteste un avis ministériel réservant aux seules institutions privées détenant un permis d'enseignement professionnel régulier le droit d'obtenir un permis pour l'enseignement professionnel dit "intensif". Elle craint surtout que cette décision oblige "de très nombreuses écoles à fermer leurs portes ou à se transformer radicalement" et elle se dissocie de cette décision si elle était maintenue. Elle favorise même la création d'écoles privées spécialisées dans un enseignement de ce genre.

Autre indice de consolidation, la Commission consultative de l'enseignement privé a obtenu du ministère la mise en place "d'un secrétariat permanent et autonome", l'ex-ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, lui ayant d'ailleurs indiqué qu'il partageait en substance ses points de vue "sur cette question d'autonomie de la Commission consultative."

Le ministère s'est cependant montré légèrement moins empressé à permettre

à la Commission de devenir son propre examinateur. Dans le cadre de la révision de la Loi de l'enseignement privé, le ministre voulait faire étudier particulièrement le rôle de son organisme consultatif. Celui-ci s'est alors proposé comme "l'équipe la plus en mesure d'effectuer une étude sur son propre rôle et son propre fonctionnement". En février, M. Cloutier lui répondait poliment que son ministère tiendrait compte "de cette disponibilité."

Outre ces quelques aperçus partiels d'activités au cours de l'année écoulée, le rapport contient une intéressante annexe sur 11 cas particuliers d'institutions privées dont elle a dû examiner la création, ou l'évolution.

On y rabroue d'abord l'archevêque de Québec qui décidait, en juin 1975, de fermer le séminaire Saint-Victor, une institution privée détenant le statut dit "déclaré d'intérêt public", le meilleur en l'occurrence. Ce statut "doit comporter pour l'institution qui le détient certaines obligations vis-à-vis le public", soutient la Commission qui cherchera à faire inclure dans la Loi "un protocole qu'il serait décent de suivre lorsqu'on ferme une institution".

On y apprend la réouverture, depuis septembre dernier, du Collège d'Arthabaska, sorte de reformulation à la moderne des "juniorats" d'antan où des adolescents du secondaire se préparaient à une vocation religieuse. Le rapport se

réjouit d'ailleurs de "l'étiquette non équivoque" de cette institution, qui se présente comme suit: "Collège à caractère vocationnel qui entend permettre à certains jeunes du cours secondaire de poursuivre leurs études régulières tout en étudiant l'appel que Dieu leur fait de le suivre dans un état de vie". Le collège devrait pour le moment être simplement "reconnu pour fin de subvention", mais la Commission indique son désir de le "déclarer d'intérêt public", d'ici une année ou deux.

Rouyn aura son collège privé pour jeunes filles, avec pensionnat, l'Institut Notre-Dame-du-Sourire, d'emblée recommandé pour une "déclaration d'intérêt public". La Commission se dit particulièrement frappée par les raisons qui rendent ce projet désirable aux parents: "enseignement plus individualisé, meilleur contrôle, meilleure discipline, choix des élèves, ambiance du groupe, besoin de stabilisation, direction plus autonome, enseignement religieux, disponibilité des religieuses, meilleure participation des parents, choix des professeurs (compétence, disponibilité, intégrité morale)". En somme, un véritable code de la renaissance des institutions privées.

Enfin, on apprend avec quelque surprise que le projet de création du Collège Charles-Lemoyne, à Longueuil, ne reçoit pas l'appui entier de la Commission. C'est presque à regret qu'elle a pris

cette décision puisque le dossier "complet et très bien présenté" porterait, selon elle, "la marque de personnes expérimentées dans le champ de l'éducation". Mais le budget de la première année d'opération prévoit un déficit d'au moins \$85.000, et la Commission préfère sans doute différer sa décision que courir le risque d'endorser un échec financier.

Il faut dire que ce dossier a une importance cruciale pour les partisans de l'enseignement privé. Préparé selon tous les canons de l'art, il a connu une résistance ouverte de la Commission scolaire régionale de Chambly qui régit l'enseignement public sur ce territoire et prétend le faire avec toute la qualité nécessaire. Ce sera donc un véritable cas-témoignage, à suivre.

Il ne faut guère se surprendre de la fermeté de la Commission consultative à défendre sa thèse, tout au long de ce rapport. La Loi de l'enseignement privé stipule en effet que six de ses membres sont nommés après consultation des groupes intéressés à cet enseignement. Y sont pour l'heure ainsi représentés: la Fédération des Associations de parents de l'enseignement privé, l'Association des institutions d'enseignement secondaire, l'Association des écoles juives, l'Association des parents catholiques du Québec, la Fédération des écoles privées de la province de Québec et la Conférence religieuse canadienne. Les trois autres membres sont nommés par le ministre.

Concours de sculptures au Carnaval

QUÉBEC (PC) — Le concours international de sculptures sur neige figure parmi les plus intéressantes activités du Carnaval de Québec en 1976.

Avec le Canada, six autres pays se sont inscrits à ce concours. Il s'agit des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège et de la Belgique. Il se déroulera les 5, 6 et 7 février à Québec.

C'est ce que révèle le calendrier des événements du Carnaval 76, publié lundi. Il mentionne également que la célèbre course en canots à travers les glaces du fleuve Saint-Laurent, entre Québec et Lévis, se tiendra le 15 février.

Les jeunes hockeyeurs pourront une fois de plus, prendre part au Tournoi international de hockey Pee-wee, alors que des parties seront disputées tous les jours jusqu'au 14 février, date de la finale.

Deux bills privés légalisant le jeu

par Michel Guénard

OTTAWA — Coup sur coup, le député fédéral de Laurier, M. Fernand Leblanc, vient de déposer deux projets de loi en vue de légaliser le pari hors piste et le pari sur les résultats des compétitions sportives: score final, temps des buts, etc.

Cette initiative coïncide avec des négociations entre les autorités québécoises et fédérales au sujet de l'établissement d'un casino dans la province.

Si le Manoir Richelieu demeure toujours aux yeux du ministre des Transports et député de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, un point de chute à la fois discret et aristocratique pour les adeptes du tapis vert, son collègue du Tourisme, M. Claude Simard, examine tout un éventail de possibilités en vue d'assurer la rentabilité de l'hôtel à plus long terme.

De toute façon on ne peut s'attendre à aucune décision précipitée à ce sujet même si au ministère fédéral de la Justice on nous assure que la province dispose d'un jeu de manoeuvre légal assez grand pour faire tourner la roulette.

Ce n'est que dans le cas d'une légalisation des jeux de dés, des roules de fortune et autres mécaniques hasardeuses du même genre que la province devrait solliciter des parlementaires fédéraux une modification au code criminel canadien.

Il y a gros à parier que la Régie des loteries et course du Québec pourrait étendre son champ d'activité si le solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, en faisait la demande auprès du ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford.

que coup de filet policier en fait la démonstration.

Et le pari hors piste dans tout ça? Les choses pètinent.

Armé d'un impressionnant dossier qu'il impulse quotidiennement, M. Fernand Leblanc mène un fort lobby en vue de légaliser les paris hors piste. De coupures de presse en coupures de presse, nous apprenons que, déjà, en 1966 les députés d'opposition Yves Michaud et Robert Bourassa s'étaient faits les défenseurs d'un projet de loi en ce sens.

Au fil des ans, plusieurs politiciens ont accru leur popularité auprès du grand public, toujours friand des jeux de hasard, en proposant la libéralisation du pari mutuel à l'extérieur des pistes de course. Mais l'histoire témoigne qu'aucun de ces législateurs n'a réussi à emporter le morceau... alors pourquoi le député de Laurier poursuit-il cette chimère?

Bien sûr la litane des raisons reprend: pour couper l'herbe sous le pied des bookies; pour garnir les coffres de l'État; pour répondre à un besoin normal de la population; pour relancer l'industrie des courses... et quoi encore.

Mais cette fois le député libéral de Montréal ne monte plus ce cheval de bataille un peu las: d'un grand coup de fouet il lance... "pour le financement des Olympiques de 1976." Et nous y voilà. "Les deux projets de loi que je viens de déposer à La Chambre à titre de bills publics émanent d'un député visent essentiellement à procurer à la province de Québec des revenus substantiels en vue de financer les Jeux de 76," dit M. Leblanc.

Les journalistes parlementaires ont beau se creuser la cervelle et imaginer de nouveaux tours de prestidigitation du ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, pour vendre sa quincaillerie olympique... ils n'arrivent pas à détourner la tête du code criminel.

VOICI VOTRE GUIDE DES VOLS NOLISES VERS L'EUROPE POUR 1976

(SUJETS A APPROBATION GOUVERNEMENTALE)



Club Jeunesse Inc., une agence accréditée IATA, est enregistré conformément à la loi des agents de voyages et détient le permis gouvernemental 75-01-50342. Club Jeunesse a donc fourni le cautionnement prévu par la loi et tous les argentés qui sont perçus en dépôt ou soldé pour un vol nolisé sont versés dans un compte en fiducie et détenue au nom du client. Ces derniers ne doivent servir qu'aux fins du voyage auquel le client est inscrit, et ceci, jusqu'à paiement complet des frais encourus en rapport avec ce voyage.

VOLS ACCESSIBLES A TOUS AGES — RESERVEZ MAINTENANT

- CONDITIONS:**
 - Tous les départs et retours sont garantis par ECONAIR CANADA
 - Toutes les envolées vers Paris (sauf mention contraire) se feront en Boeing 747 d'Air Canada et vers Londres en DC8 d'Air Canada
 - Aucune limite d'âge, voyage gratuit pour enfants de moins de 2 ans.
 - Repas, consommations (y compris vin et liqueur) gratuits pendant le vol.
 - Franchise de bagages de 66 livres par personne (sauf enfants gratuits)
 - La marche à suivre pour les réservations est facile: vous nous retournerez le coupon-réponse qui se trouve plus bas avec un chèque ou mandat-poste dont le montant représente 10% du prix total de l'envoie.
- CONDITIONS:**
 - Sur réception de ce dépôt, nous vous confirmerons votre siège. Le solde est dû 60 jours avant le départ.
 - Il existe une assurance annulation (en cas de maladie ou de décès) que vous pouvez vous procurer en même temps que vous faites votre réservation. Il vous suffit d'ajouter \$6 à votre dépôt et de cocher "assurance annulation" sur la fiche d'inscription.
 - A moins que vous n'ayez pris une assurance annulation, le 10% de dépôt de réservation que vous versez constitue vos frais d'annulation si vous annulez au plus tard 45 jours avant le départ. Dans le cas où la réservation est annulée dans les 45 jours avant le départ, les frais sont de \$100.
 - Ces prix n'incluent pas la nouvelle taxe fédérale d'aéroport de \$8.00 laquelle vous sera chargée en surplus.

MONTREAL-PARIS-MONTREAL												MONTREAL-LONDRES-MONTREAL											
Départ	Durée	Retour	Prix	Départ	Durée	Retour	Prix	Départ	Durée	Retour	Prix	Départ	Durée	Retour	Prix	Départ	Durée	Retour	Prix				
1 mai	65 jrs	5 juil.	299.	17 juil.	30 jrs	17 juil.	339.	22 juil.	30 jrs	21 août.	369.	26 août.	30 jrs	25 sept.	339.	14 mai	29 jrs	12 juil.	289.	30 juil.	36 jrs	4 sept.	349.
13 mai	37 jrs	19 juil.	299.	17 juil.	44 jrs	31 juil.	339.	22 juil.	44 jrs	4 sept.	369.	26 août.	44 jrs	9 oct.	339.	14 mai	36 jrs	19 juil.	289.	6 août.	22 jrs	28 août.	349.
13 mai	44 jrs	3 juil.	299.	18 juil.	23 jrs	11 juil.	339.	23 juil.	23 jrs	15 août.	369.	27 août.	23 jrs	19 sept.	339.	21 mai	22 jrs	12 juil.	289.	6 août.	36 jrs	11 sept.	349.
14 mai	30 jrs	13 juil.	309.	18 juil.	37 jrs	25 juil.	339.	23 juil.	37 jrs	29 août.	369.	27 août.	38 jrs	9 oct.	339.	21 mai	36 jrs	26 juil.	289.	13 août.	36 jrs	18 sept.	349.
20 mai	30 jrs	19 juil.	309.	24 juil.	30 jrs	24 juil.	339.	29 juil.	30 jrs	28 août.	369.	2 sept.	30 jrs	2 oct.	309.	28 mai	22 jrs	19 juil.	289.	20 août.	22 jrs	11 sept.	319.
20 mai	37 jrs	26 juil.	309.	24 juil.	58 jrs	21 août.	339.	29 juil.	44 jrs	11 sept.	369.	2 sept.	44 jrs	16 oct.	309.	28 mai	36 jrs	3 juil.	289.	20 août.	36 jrs	25 sept.	319.
21 mai	23 jrs	13 juil.	309.	25 juil.	23 jrs	18 juil.	369.	30 juil.	23 jrs	22 août.	369.	3 sept.	24 jrs	27 sept.	309.	4 juil.	22 jrs	26 juil.	319.	20 août.	36 jrs	25 sept.	319.
21 mai	37 jrs	27 juil.	309.	25 juil.	37 jrs	1 août.	369.	30 juil.	37 jrs	15 sept.	369.	9 sept.	38 jrs	11 oct.	309.	4 juil.	36 jrs	10 juil.	319.	27 août.	22 jrs	18 sept.	319.
21 mai	37 jrs	27 juil.	309.	1 juil.	30 jrs	31 juil.	369.	5 août.	30 jrs	4 sept.	369.	9 sept.	30 jrs	9 oct.	309.	11 juil.	22 jrs	3 juil.	319.	27 août.	36 jrs	2 oct.	319.
27 mai	30 jrs	26 juil.	309.	1 juil.	44 jrs	14 août.	369.	5 août.	44 jrs	18 sept.	369.	10 sept.	44 jrs	23 oct.	309.	11 juil.	36 jrs	17 juil.	319.	3 sept.	22 jrs	2 oct.	289.
27 mai	58 jrs	24 juil.	309.	2 juil.	37 jrs	25 juil.	369.	6 août.	37 jrs	29 août.	369.	10 sept.	24 jrs	4 oct.	309.	18 juil.	22 jrs	10 juil.	319.	3 sept.	36 jrs	9 oct.	289.
28 mai	23 jrs	20 juil.	309.	2 juil.	37 jrs	8 août.	369.	6 août.	37 jrs	12 sept.	369.	10 sept.	38 jrs	31 oct.	309.	18 juil.	36 jrs	24 juil.	319.	10 sept.	22 jrs	2 oct.	289.
28 mai	37 jrs	4 juil.	309.	4 juil.	37 jrs	10 août.	369.	12 août.	30 jrs	11 sept.	369.	16 sept.	30 jrs	16 oct.	309.	25 juil.	22 jrs	17 juil.	349.	10 sept.	36 jrs	16 oct.	289.
3 juin	81 jrs	23 août.	309.	8 juil.	30 jrs	7 août.	369.	12 août.	44 jrs	25 sept.	369.	16 sept.	44 jrs	30 oct.	309.	25 juil.	57 jrs	21 août.	349.	17 sept.	22 jrs	9 oct.	289.
3 juin	30 jrs	3 juil.	309.	9 juil.	23 jrs	1 août.	369.	13 août.	23 jrs	5 sept.	369.	17 sept.	24 jrs	11 oct.	309.	2 juil.	22 jrs	24 juil.	349.	17 sept.	36 jrs	3 oct.	289.
3 juin	44 jrs	17 juil.	309.	9 juil.	37 jrs	15 août.	369.	13 août.	37 jrs	19 sept.	369.	17 sept.	38 jrs	25 oct.	309.	2 juil.	57 jrs	28 août.	349.	24 sept.	22 jrs	16 oct.	289.
4 juin	23 jrs	27 juil.	339.	15 juil.	30 jrs	14 août.	369.	19 août.	30 jrs	18 sept.	339.	23 sept.	30 jrs	23 oct.	309.	9 juil.	22 jrs	31 juil.	349.	24 sept.	36 jrs	30 oct.	289.
4 juin	37 jrs	11 juil.	339.	15 juil.	44 jrs	28 août.	369.	19 août.	44 jrs	2 oct.	339.	23 sept.	37 jrs	30 oct.	309.	18 juil.	22 jrs	7 août.	349.	1 oct.	22 jrs	23 oct.	289.
10 juin	30 jrs	10 juil.	339.	16 juil.	23 jrs	8 août.	369.	18 août.	23 jrs	12 sept.	339.	24 sept.	24 jrs	18 oct.	309.	23 juil.	22 jrs	14 août.	349.	1 oct.	22 jrs	30 oct.	289.
11 juin	23 jrs	4 juil.	339.	16 juil.	37 jrs	22 août.	369.	20 août.	38 jrs	27 sept.	339.	24 sept.	31 jrs	25 oct.	309.	30 juil.	22 jrs	21 août.	349.				
11 juin	37 jrs	18 juil.	339.																				

RETOURNEZ A:

CLUB JEUNESSE INC.,
5450, Côte-des-Neiges, suite 304
Montréal H3T 1Y6

Pour renseignements: 341-4420

Nos bureaux sont ouverts du lundi au mercredi jusqu'à 8h00 p.m.
les jeudi et vendredi jusqu'à 8h00 p.m.
Ouverts le samedi de 10h à 16h.
Sauf le 27 décembre et 3 janvier.

Je désire réserver place(s) sur le vol ECONAIR à destination de dont la date de départ est et la date de retour est

A cet effet, j'inclus un dépôt de réservation de incluant l'assurance annulation (votre chèque doit être fait à l'ordre de CLUB JEUNESSE INC.)

NOM(S) PRENOM(S)

ADRESSE

TEL. (res.) ou à défaut NO(S) D'ASSURANCE SOCIALE NATIONALITE

TEL. (bur.)

S.V.P. joindre tous les renseignements pour chaque réservation

L'ADAC n'en a plus que pour huit mois

Six petits avions rouges qui jouent aux libellules

A peine l'avion vient-il de s'immobiliser en bout de piste, prêt à prendre son envol le long du fleuve, entre les extrémités nord des ponts Victoria et Champlain, que le capitaine Dick O'Bryan et le co-pilote Frank Grayer reçoivent du contrôleur Gilles Brisson l'ordre de décoller.

Les deux moteurs Pratt & Whitney PT-6A-27 de 650 chevaux chacun sont lancés à plein régime, les 12 passagers ont bouclé leurs ceintures et s'abstiennent de fumer; le Twin Otter DHC-6 d'Air Transit, tout rouge, est légèrement secoué, puis se met à rouler rapidement sur les 2.000 pieds de béton qui se déroulent devant lui. Six secondes plus tard, ses roues quittent le sol à une vitesse de 75 noeuds.

Il a roulé moins de 1.000 pieds pour arracher du sol environ 8.000 livres et sa montée n'est pas moins spectaculaire. Vingt secondes plus tard, il a atteint son altitude d'environ 4.000 pieds et adopte sa vitesse de croisière de 158 noeuds.

Il vole toujours tout droit, mais au-dessus de Sainte-Martine, il tourne subitement à 90 degrés à gauche et passe au-dessus de Beauharnois, du lac Saint-Louis, de l'embouchure du canal Soulanges, puis à l'est de la piste des Cèdres avant de s'enfoncer en territoire ontarien vers Rockland.

Trente minutes après son décollage de l'ancien parc de stationnement Victoria, à Montréal, il tourne encore brusquement à droite pour se maintenir au sud de l'Outaouais vers l'aéroport de Rockcliffe où il se posera exactement 45 minutes après son départ de Montréal.

Sa route, en forme de Z, est programmée par ordinateur d'après les ordres reçus par les stations de Dorval, Saint-Jean, Massena (N.Y.) et Ottawa. En cours de route, son système très sophistiqué de navigation capte les ondes des radio-phares de Franklin, Cairnside, Delmont, Glen, Sandown, Wendover, Buck, Ironside, etc., de sorte que le pilote reçoit constamment des informations sur sa position. L'ordinateur peut émettre ainsi 96.000 informations. Parce qu'il y a des hélices qui ronronnent dans l'air, parce que l'on voit le paysage défiler sous les ailes lentement et parce que le petit avion subit plus violemment les perturbations atmosphériques à cette altitude, on pourrait se croire un instant dans un petit avion de plaisance. Mais on se rend compte que les pilotes lisent: ils lisent une

carte perforée et de temps à autres actionnent des boutons semblables à ceux que l'on retrouve sur les calculatrices électroniques. Le tableau de bord, déroutant, s'illumine alors et expose divers chiffres que l'on renonce vite à comprendre. En réalité il s'agit de systèmes que l'on retrouve seulement sur le Lockheed 1011, les récents Boeing 727 et sur le 747. C'est de la navigation électronique. Les routes sont choisies à l'extérieur des zones de circulation aérienne autour de Montréal et l'avion exécute automatiquement, par électronique, une radiogoniométrie émanant de 16 stations au sol sur sa route.

par
GUY DESHAIES

L'atterrissage étonne tout autant. Subitement, le pilote actionne les aérofreins par la manette située au plafond du cockpit, l'avion freine dans les airs, les signaux interdisant la cigarette et obligeant les passagers à attacher leurs ceintures s'allument, le régime des moteurs est tellement diminué qu'on voit à l'oeil les hélices tourner. Alors l'avion se met à piquer. Sur les jets commerciaux l'angle d'approche de la piste ne dépasse jamais trois degrés. Notre Twin Otter, lui, pique vers le sol à neut degrés, c'est-à-dire à un angle trois fois plus prononcé que sur un appareil classique. La vitesse décroît dramatiquement si bien qu'au moment où l'avion se pose, l'indicateur de vitesse n'accuse plus qu'un faible 60 noeuds.

Ajoutons qu'au sol, il y a un émetteur à micro-ondes qui donne au pilote, grâce aux récepteurs placés dans le nez de l'avion, la direction, la distance et la profondeur de son approche. En principe, cet avion peut se poser dans le plus épais brouillard.

Telles sont quelques données du vol ADAC (appareil à décollage et atterrissage courts), le seul service régulier du genre au Canada entre Montréal et Ottawa.

Cette expérience coûte à l'utilisateur \$24.00 dans un sens, c'est-à-dire \$48.00 aller-retour Ottawa-Montréal. Presque 10.000 personnes la tentent chaque mois depuis le début du projet ADAC-CANADA en juillet 74. Il y a 60 vols par jour. De juillet 74 à juillet 75, les six Twin Otter d'Air Transit, filiale

d'Air Canada créée pour réaliser le projet, ont transporté environ 100.000 personnes.

Pour un passager qui a eu accès à cet avion, trois personnes ont été refusées faute de places. Bref, la demande entre Montréal et Ottawa serait d'environ 400.000 places du moins pour la première année d'exploitation d'un service qui a nécessité un investissement capital de \$25 millions par le gouvernement canadien en 1973.

On estime cependant que 3 millions de personnes se déplacent chaque année dans les deux sens entre Montréal et Ottawa. Il y a deux chemins de fer qui font ce trajet, de même que l'autobus, deux compagnies aériennes classiques et une autoroute.

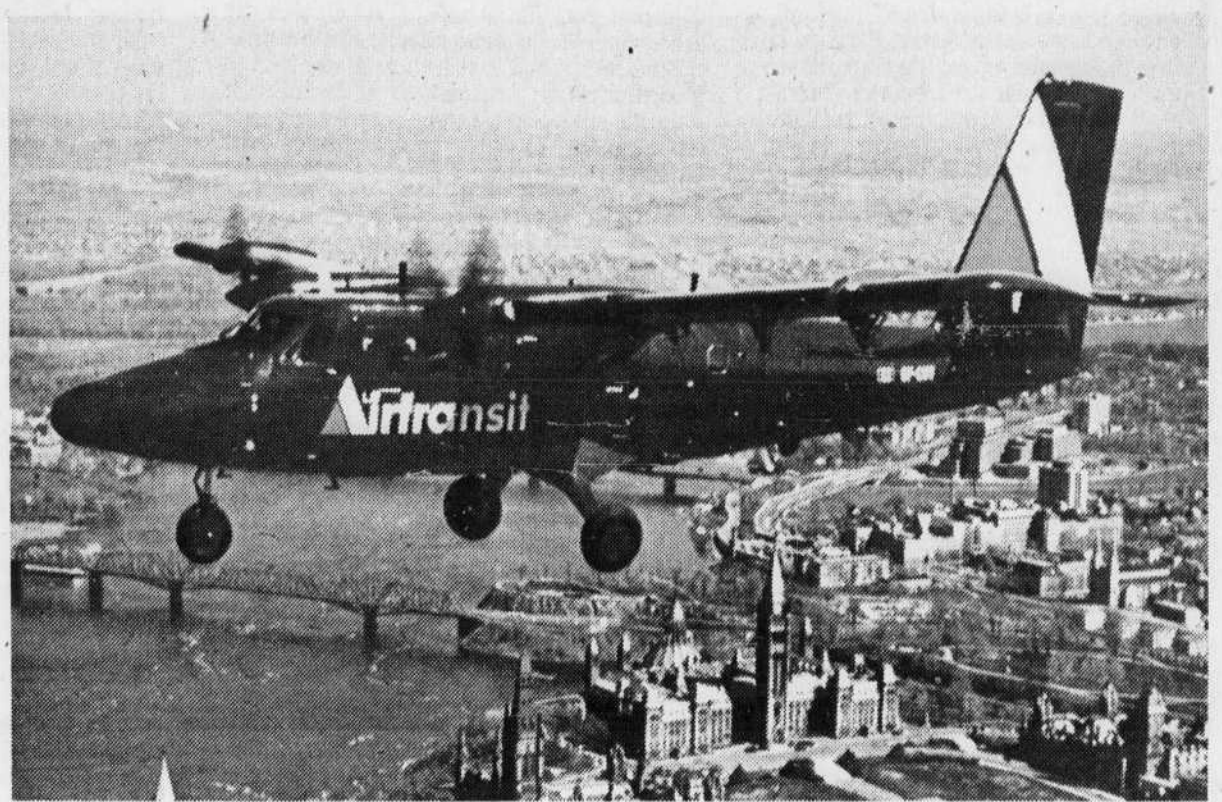
Le problème de l'ADAC est donc la concurrence ni même le prix puisque ce service s'adresse d'abord à ceux qui achètent du temps, c'est-à-dire des hommes d'affaires (80% de la clientèle) qui vont et reviennent la même journée.

Le problème de l'ADAC, c'est le même que celui des trains de banlieues. Trop de demandes le matin et en fin de journée et vides en dehors des heures de pointe. Air Transit refuse donc trois passagers sur quatre, mais le taux d'occupation des sièges a été légèrement inférieur à 60% depuis le début de l'opération.

Résultat: un déficit d'environ \$1.5 million par année mis à part l'amortissement du capital investi. Cela demeure un projet qui n'aura pas coûté très cher aux Canadiens en supposant qu'il se termine en septembre prochain tel que prévu.

Au 11e étage du 1140 Maisonneuve, dans leurs bureaux tapissés de photos de petits avions rouges et du DASH-7 à 50 passagers, un ADAC qui sera livré en 77, les administrateurs d'Air Transit, commencent néanmoins à penser qu'il en coûtera peut-être plus cher au Canada d'abandonner l'expérience que de la poursuivre. Environ 125 personnes ont acquis des connaissances précieuses dans ce système qui inclut le transport par minibus vers le centre-ville. Parmi eux, 45 pilotes qui se sont familiarisés avec le système ADAC et la navigation électronique.

Au surplus, les aéroports et aérograves sont là, la demande s'accroît et rien n'interdit de croire que si Air Transit était administrée sur une base strictement commerciale, elle pourrait au moins annuler son déficit d'opération.



Avant d'interrompre leur service, les Twin Otter d'Air Transit jouent les libellules dans le ciel de Montréal (ci-haut) et d'Ottawa. En septembre prochain, leurs 100.000 clients annuels devront prendre d'autres moyens de transport.

Il s'agissait de faire la démonstration d'un système avec ses avantages et ses désavantages. A savoir 90 minutes entre l'hôtel Bonaventure de Montréal et le Holiday Inn d'Ottawa alors que d'un centre-ville à l'autre, il faut compter 2 heures et 45 minutes par autobus, 2 heures et 40 minutes par train, 2 heures et 20 minutes par auto et 2 heures par avion classique.

Le tarif est le même que celui exigé par les compagnies aériennes ordinaires et la fréquence des vols permet l'aller-retour dans la même journée. Environ 7% des envolées ont été annulées à cause du mauvais temps mais 90% des vols sont à l'heure avec des retards de moins de 5 minutes.

Une compagnie semblable aux Etats-Unis, la maison Houston-Metro, fait des profits intéressants, y compris son remboursement de capital, en exploitant cinq Twin-Otter entre Dallas et Houston, au Texas. Il est vrai qu'il n'y a pas de service ferroviaire

entre ces deux villes distantes de 150 milles, mais cette compagnie privée multiplie ses possibilités de revenus.

D'abord, l'utilisation de la version 19 passagers du même appareil. Puis, une mise en marche axée sur l'utilisation à toutes les heures du jour et enfin l'exploitation d'un service de petit cargo aérien: colis, postes et messagerie générale.

Au Canada, le projet ADAC était une démonstration et chacun sait que les démonstrations coûtent cher: passagers invités gratuitement, fréquence assurée des vols, appareils plus confortables à 11 passagers, aménagements aéroportuaires plus coûteux et service exclusivement passager.

Entre la date prévue de la fin du projet, avec ce que cela signifie de mises à pied, de matériel non utilisé, de fréquentation accrue des autoroutes (35.000 personnes de plus entre Ottawa et Montréal) et d'autres inconvénients sans compter l'abandon de con-

naissances expérimentales et techniques précieuses de la part d'un personnel qualifié formant maintenant une équipe bien rodée, et le moment de la mise en service du DASH-7, qui pourrait être largement rentable, on croit à Air Transit que l'expérience gagnerait à être prolongée.

C'est le cabinet fédéral qui tranchera cette question vers le milieu de 1976, mais les espoirs sont minces. Air Transit n'a pas d'option sur le DASH-7 tandis que Québecair en a et désire ardemment exploiter le corridor Montréal-Ottawa-Toronto-Windsor.

Eastern Provincial dans les Maritimes et Pacific Western dans l'ouest ont des options. La question de savoir si le Canada laissera aux compagnies privées les fruits de son expérience ADAC se pose donc.

Pour le constructeur De Havilland, à Downsview, Ontario, les perspectives sans compter l'abandon de con-

Voir page 6: L'ADAC

La neige et le vent paralysent tout l'est du pays

Les Montréalais qui pouvaient faire la grosse matinée hier, en ce lendemain de Noël, pouvaient se compter chameaux. Les autres ont eu un réveil brutal car ils ont dû affronter, bon gré mal gré la pire tempête de neige, de vent et de poudrière de cet hiver encore jeune. Heureusement, les rues étaient à peu près désertes, en raison du congé prolongé des Fêtes. Ceux qui voulaient profiter des soldes des magasins ouverts à partir de 13 heures ont tout simplement renoncé à leur projet pour rester bien au chaud à la maison. Ils suivaient en cela le conseil des sages de la radio qui les incitait à ne pas encombrer inutilement les routes. Seuls les enfants ont ignoré la consigne pour

profiter de cette neige folle, en étreignant skis et raquettes dans les parcs de la ville.

La tempête qui a persisté toute la soirée et une partie de la nuit, en moindre intensité cependant, était un cadeau de l'oncle Sam. De violentes précipitations de neige et de vent ont commencé le jour de Noël dans la vallée du Mississippi pour finalement envahir toutes les régions de l'est du Québec et laisser environ 30 centimètres de neige. Les régions de Montréal, de l'Outaouais, des Laurentides, de Québec et de Trois-Rivières peuvent s'attendre aujourd'hui à de faibles séquelles de la tempête: des chutes de neige légères ou du verglas rendront l'état des routes précaire. Dimanche, on

prévoit un temps généralement ensoleillé.

Même si au moment de mettre sous presse, on ne rapportait aucun accident mortel, les membres de la Sûreté du Québec ont été fort occupés toute la journée de vendredi.

Sur la route 20, à l'est de Québec, deux carambolages géants impliquant quelque 125 voitures ont fait au moins six blessés graves.

La plus importante série de collisions s'est produite en fin d'après-midi, entre Saint-Michel et Saint-Vallier, à une quinzaine de milles de Montmagny, là où la route 20 dévale une colline.

Une centaine d'autos se sont embouties

après qu'un camion-citerne a fait une embardée et s'est renversé sur une voiture dont les trois occupants ont été sérieusement blessés.

Toute la circulation surgissant du haut de la côte s'est alors écrasée tout au bas dans un fouillis indescriptible et d'autant plus dramatique que le camion-citerne s'est enflammé.

La SQ a dû fermer l'autoroute dans les deux sens et porter secours aux blessés. En début de soirée, le détachement de Montmagny de la SQ était encore sur les lieux et l'autoroute restait fermée.

Au début de l'après-midi, un carambolage moins important s'est produit sur la même autoroute, près de Lévis. Une vingtaine de voitures se sont tamponnées à la suite de la collision de deux voitures. Deux adultes et un enfant ont subi des blessures graves, et une douzaine d'autres ont été blessés légèrement.

Les voyageurs ont dû souffrir de longues heures d'attente dans les aérograves de Mirabel et de Dorval, quand ils pouvaient les atteindre. Plusieurs compagnies aériennes ont annulé leurs vols, surtout au plus fort de la tempête, entre 13 et 15 heures. Des autobus ont dû rebrousser chemin.

A 4 h 15, hier après-midi, au Service de la voirie, on nous a répondu: "l'état des routes? Ça fait pitié partout! La visibilité est passable sur certaines voies, mais ailleurs elle est nulle. Les automobilistes s'engagent à leurs risques et périls. Hélas, il y en a toujours trop qui sont insoucients des dangers."

Sur les routes 10, 15, 20, 25, 417, on ne pouvait circuler qu'à très faible vitesse: environ 35 milles à l'heure. Il en allait de même sur les 132 et 138, vers les Etats-Unis. De nombreux véhicules sont tombés en panne sèche ou ont été immobilisés sur la chaussée glissante balayée par une fine poudrière.

Les autoroutes des Cantons de l'est et des Laurentides offraient les spectacles

typiques de ces journées de rude hiver: voitures puissantes ou petites réduites à attendre un dépanneur dans le fossé, sur les accotements ou sur les voies de desserte.

Seules les routes 117 et 175 qui traversent les parcs de La Vérendrye et des Laurentides étaient carrossables.

La situation empirait d'heure en heure. Un de nos informateurs disant qu'il ne pouvait distinguer en fin d'après-midi, "entre chien et loup", l'édifice face à son bureau.

De nombreux autobus sont partis en avance sur leur horaire hier matin pour arriver à bon port. La compagnie Voyageur a commencé vers 17 heures à prévenir les passagers que les cars portaient

"sous toute réserve". Le verglas s'est mis de la partie dans le centre-ville. Le vendredi est toujours très occupé chez Voyageur et la tempête a amené un surplus de passagers qui ne pouvaient autrement sortir de Montréal. Ils ont été forcés comme les passagers habituels d'attendre les cars en retard ou de rebrousser chemin, les départs étant laissés à la discrétion des chauffeurs.

L'aéroport de Dorval a été fermé pendant deux heures environ au début de la matinée. Air Canada a annulé une vingtaine de vols à destination de Québec, d'Ottawa, de Vancouver, de Toronto et des Etats-Unis. Une quinzaine d'appareils sont restés au sol, en vue de prévenir les passagers que les cars portaient

Voir page 6: La neige

Deux règlements de compte reliés à la pègre montréalaise

par Jean-Pierre Charbonneau

Le congé de Noël ne s'est pas déroulé dans la paix pour tous; au Québec, cinq personnes ont été assassinées portant le bilan des meurtres à 215 depuis le début de l'année.

Dans la nuit de mardi à mercredi, deux règlements de compte reliés à une mouche interlope montréalaise ont été enregistrés par la police de la CUM et la SQ.

Vers 4 h 00, mercredi matin, Robert Dion, alias Jean-Guy, 35 ans, musicien employé au cabaret Champ-de-Lys, dans l'est de la ville, a été abattu de trois balles de revolver dans la tête tandis qu'il faisait réchauffer sa voiture. On a tiré à travers la vitre de sa portière. Chargés de l'affaire, les limiers de la section des enquêtes criminelles de la police métropoli-

taine n'ont pas encore pu établir le mobile de l'attentat. Dion n'avait qu'un petit casier judiciaire. C'est le deuxième règlement de compte impliquant un employé du café Champ-de-Lys, cette année.

Le 10 janvier, André Cadieux, portier de l'établissement et le frère du gérant, avait été abattu par des inconnus.

D'autre part, en début de matinée le 24 décembre, un employé de la firme Champlain Transport, à Saint-Hubert, a découvert le corps de Jean-Claude Poirier, 21 ans habitué de l'hôtel Iroquois, dans le Vieux-Montréal, centre de trafic de drogues contrôlé depuis le début de l'année par le gang des frères Dubois.

Poirier, qui était réputé pour faire usage de drogue, mais n'avait pas d'anté-

cedents judiciaires, a été abattu de quatre balles dans la tête après avoir été menotté sur la banquette arrière de sa voiture. L'hôtel Iroquois, mis sur la sellette dernièrement par la Commission d'enquête sur le crime organisé, a rouvert un de ses trois bars hier. Depuis une semaine, l'établissement avait fermé ses portes afin de procéder au nettoyage de ses clients indésirables avec l'aide de la police.

Benoît Claveau, 28 ans, a été assassiné le 24 décembre à Saint-Hyacinthe. Ses assaillants l'ont battu à mort et ont jeté son cadavre dans la rivière Yamaska.

Dans la nuit de Noël, deux querelles de famille se sont terminées dans le sang.

Voir page 6: La pègre

27.000 GAGNANTS

SUPER & INTER

1^{er} PRIX \$500,000

1^{er} PRIX \$250,000

Tirage le **31 décembre**

W!ta chance!

éditorial

L'année culturelle au Québec

Sur le plan culturel, l'année qui s'achève aura marqué pour beaucoup la fin d'une grande illusion, celle qu'avait fait naître la "souveraineté culturelle". Cette notion ambiguë, d'abord lancée comme slogan électoral, si souvent dénoncée autant par le Parti de la souveraineté politique et par divers milieux de l'opposition que par les Libéraux fédéralistes, a pourtant été défendue sans relâche, et même exaltée par le gouvernement et ses ministres. Juridiquement et politiquement, elle ne résiste ni à la réalité des choses et de la vie, ni au jugement critique des politologues qui l'ont étudiée.

Pour dissiper l'évident malentendu, le premier ministre a cependant tenu à préciser le contenu de cette formule à l'occasion du colloque d'orientation du Mont-Gabriel, à la fin de l'été. Pour le Québec, a dit M. Bourassa devant les militants de son Parti, il s'agit d'acquiescer des pouvoirs qui seront ensuite clairement inscrits dans une nouvelle constitution, et en vertu desquels seraient protégés, quoi qu'il arrive, la culture du Québec. A cette fin, le chef du gouvernement annonçait son intention de revendiquer des garanties touchant l'immigration, les communications et la langue. Ce grand dessein du Québec, qui s'inscrit dans le débat constitutionnel, relève davantage de ce qu'il est convenu d'appeler la "sécurité culturelle" que d'une improbable souveraineté.

Dans le secteur des communications, où deux conférences fédérales-provinciales et les escarmouches relatives au câble ont retenu l'attention, le problème demeure entier. Le nouveau ministre des Communications du Québec doit toujours reprendre la discussion avec son homologue fédéral, Mme Jeanne Sauvée. A court terme, on peut penser que M. Hardy et Mme Sauvée parviendront à se mettre d'accord sur des arrangements provisoires touchant la cablodistribution. A plus long terme, les premiers ministres seront éventuellement appelés à revoir l'ensemble du problème des communications. Mais rien n'indique, du côté d'Ottawa, la moindre intention de modifier substantiellement la politique énoncée par le gouvernement fédéral en cette matière.

Dans le secteur de la langue, le gouvernement fédéral n'a pas fait obstacle à l'adoption et à la mise en vigueur de la Loi 22. Mais, dès que les autorités québécoises voudront apporter à cette loi les changements qui lui ont été recommandés, en particulier dans le domaine scolaire, le débat reprendra, non seulement à l'intérieur de cette province, mais dans l'ensemble du pays.

Enfin, au chapitre de l'immigration, on doit reconnaître que des progrès sensibles ont été accomplis grâce à la signature de l'accord Andras-Bienvenue qui reconnaît au Québec un droit d'intervention dans le recrutement et la sélection des immigrants. L'étape suivante et souhaitable serait d'amener cette province à participer à l'élaboration des critères d'admissibilité.

Mais aucune de ces trois grandes questions — communications, langue et immigration — ne sera vraiment résolue à la satisfaction du Québec tant qu'elle n'aura pas fait l'objet d'entente constitutionnelle. C'est en tout cas le sens que M. Bourassa attache à la "sécurité culturelle" puisqu'il se refuse à amorcer le processus du rapatriement de la Constitution avant de recevoir l'assurance que les trois volets de cette "sécurité" seront intégrés dans un texte fondamental.

Discours et commentaires sur la "sécurité culturelle" ne sauraient toutefois faire oublier la politique des affaires culturelles, champ immense où la constitution canadienne n'empêche pas le Québec d'intervenir, d'agir, de stimuler, d'encadrer.

A cet égard, le bilan de l'année écoulée est encore décevant. Mais il n'est pas uniquement négatif. A quelques lignes, à certaines velléités, on croit reconnaître les indices d'une volonté d'action qui ouvre des perspectives encourageantes.

La conjoncture économique étant ce qu'elle est, et le coût des jeux Olympiques, ce que nous savons, les moyens et les crédits dont disposent les Affaires culturelles, malgré un accroissement budgétaire de 30% en 1975-76, restent limités et modestes. Mais le problème ne se pose pas simplement en terme de ressources financières. Encore faut-il des hommes qui aient l'imagination, la culture, la sensibilité sans lesquelles la politique culturelle ne sera jamais qu'une liste dérisoire de subventions insuffisantes et de décisions arbitraires.

L'événement le plus important de l'année, il faut bien le dire, aura été le changement de titulaire aux Affaires culturelles. Sous le règne de M. Hardy (une vingtaine de mois), nous avons eu une loi du cinéma qui ne répond pas vraiment aux attentes du milieu des cinéastes et témoin — ce qui ne laisse pas d'inquiéter — d'une volonté souvent maladroite et détestable d'intervention et de dirigisme de l'Etat dans le monde de la création et de l'art. Au moins le gouvernement a-t-il consenti à investir dans un futur Institut de cinéma la somme de quatre millions de dollars qui, bien utilisée, pourrait redonner vie à un secteur qui se meurt. Mais, six mois après l'adoption de la loi, l'Institut n'est toujours pas en place.

Pour aider les maisons d'édition, aux prises avec des problèmes croissants, le gouvernement a confié par une loi à la Société de développement industriel la mission d'aider les entreprises qui, jusqu'ici, ne pouvaient à toutes fins utiles contracter d'emprunts, les stocks d'imprimés n'étant pas des garanties suffisantes aux yeux des institutions financières. Cette loi vient à peine d'entrer en vigueur et, sauf erreur, une seule maison d'édition a tenté à ce jour de se prévaloir, hélas sans succès, malgré l'appui qu'elle avait reçu du ministère des Affaires culturelles.

Au cours de cette année, quelques institutions culturelles est vu la mort de près ou ont

sombré complètement. La Nouvelle compagnie théâtrale et Le Trident, après de longues batailles, ont heureusement survécu. En revanche, l'Opéra du Québec a cessé de fonctionner, faute de fonds, l'Etat ne jugeant pas utile d'engager un million de dollars dans une maison qui, quelles que soient ses maladroites passées, attirait pour chacune de ses représentations des dizaines de milliers d'amateurs d'opéra.

Le régime des subventions, véritable loterie des arts, a obéi aux lois de l'arbitraire et aux règles de l'improvisation. En vain, a-t-on cherché dans ce domaine les caractéristiques d'une politique cohérente.

En revanche, des efforts multiples et soutenus ont été déployés pour protéger le patrimoine après des années d'abandon et d'indifférence. Si le gouvernement entend poursuivre sa politique de classement et de protection, comme semblent le confirmer ses récentes décisions, il devra accroître sensiblement, non seulement le budget réservé à ce poste, mais aussi le personnel et les moyens de la Commission des biens culturels que préside M. Georges Emile Lapalme, le père du ministère des Affaires culturelles au Québec.

Si l'on parle de perspectives encourageantes, c'est évidemment à M. L'Allier que l'on songe. En poste depuis quelques mois, le nouveau ministre est entré dans une sorte de retraite fermée. Mais la discrétion dans laquelle il prépare sa nouvelle politique, les nombreuses consultations qu'il a entreprises dans les milieux intéressés, le personnel compétent qu'il a recruté, enfin les projets de changements que lui prête la rumeur permettent d'espérer une action importante.

Ces jours derniers, le Tribunal de la culture — institution parallèle dont l'action est avant tout politique — dressait de la situation culturelle au Québec un bilan d'impuissance. De sa longue et pénétrante analyse, le professeur Marcel Rioux tirait en somme un constat d'échec. Jamais, dit-il en substance, le gouvernement d'un pays "économiquement et politiquement dominé" ne voudra sérieusement adopter des mesures d'action, d'animation et de développement culturels puisque les fruits d'une telle politique, la créativité et la conscience sociale qui en découlent, seraient la négation même d'un régime asservi.

Cela voudrait dire qu'une politique de la culture est sans espoir au Québec aussi longtemps que cette société ne sera pas souveraine politiquement, aussi longtemps qu'elle sera dans la fédération canadienne, aussi longtemps que son économie sera tributaire de l'économie nord-américaine, aussi longtemps qu'elle ne sera pas libérée de toutes les contraintes du libéralisme économique. C'est une conception fataliste qui renvoie l'épanouissement culturel d'une société à la "révolution" et à la parousie.

De M. L'Allier, on attend l'exposé d'une politique culturelle qui recusera un diagnostic aussi noir.

Michel ROY

L'ancien et le nouveau

La foi comme la fête

par JEAN MARTUCCI

Il y a une parenté entre la fête et la foi. Si l'affirmation surprend à première vue, c'est que la foi chrétienne en particulier est le plus souvent vécue comme une trouble-fête. Quand on vit la foi comme un ensemble d'obligations et que ses expressions manquent totalement de spontanéité, elle semble bien se situer à l'opposé même de la fête. Mais la fête et la foi, dans ce qu'elles ont de plus authentique, comptent plus d'un point commun.

La fête et la foi sont considérées comme également inutiles par notre monde préoccupé de productivité. Pourquoi croire ou fêter alors qu'il y a tant à faire et qu'on n'a pas de temps à perdre? La fête et la foi ne sont alors acceptées que si elles deviennent des biens de consommation, ce qui dénature l'une et l'autre.

La foi comme la fête vise à re-créer l'homme et introduire un dynamisme nouveau dans l'ordre des choses. Elles expriment, l'une comme l'autre, la nostalgie du Paradis perdu et font vivre de l'espérance d'un monde renouvelé. La fête et la foi veulent, chacune à sa façon, faire un homme nouveau.

La foi rassemble, comme la fête, des hommes de toutes conditions et, dans la communion qu'elles créent, les étiquettes disparaissent. La fête et la foi refusent également toute discrimination.

La fête comme la foi exige qu'on se libère de toute entrave et qu'on fasse spontanément confiance au lendemain. L'une et l'autre disent qu'à chaque jour suffit sa peine et demandent qu'on vive avec la liberté d'esprit qu'il s'en suit.

La fête conteste la durée. Elle est un temps hors du temps, mais elle confère un sens à toute l'existence et exprime le désir que la vie ne cesse jamais. La foi, elle aussi, est d'ici et d'ailleurs, elle donne un sens au présent et parle d'éternité.

La fête n'est pas le spectacle. Celui qui se rend au spectacle ne paie que son droit d'entrée et, même quand le spectacle est

gratuit, on y reste passif. La fête, au contraire, exige participation et demande qu'on paie de sa propre personne. De la même façon, la foi invite à se donner soi-même, à y entrer vraiment sans limites ni conditions, à s'y engager de tout son être.

La fête n'est pas le jeu, puisque le jeu a des lois qu'il faut observer tandis que la fête conteste les règles et l'ordre établi. La foi, elle aussi, remet en question la loi et ne connaît pas de règles préétablies pouvant en assurer le résultat. La foi comme la fête constitue un risque. La foi comme la fête exige une sorte de folie. Qu'on s'embarque dans l'une ou dans l'autre, on ne sait jamais d'avance jusqu'où ça ira.

La foi est aussi subversive que la fête. On fête pour contester la pauvreté, la dureté du monde, l'angoisse, les préoccupations et la mort elle-même. Croire, c'est justement refuser de se résigner, vouloir à tout prix faire éclater les limites de la condition humaine. Si la fête était un opium, la foi le serait aussi. On peut dégrader la fête en divertissement et la foi en refuge contre le réel. Mais celui qui fête vraiment n'oublie pas sa vie: il la transforme, il lui donne sens et cohérence. Celui qui fête pour oublier se retrouve triste et désemparé au lendemain de la veille. On peut avoir l'air de fêter comme avoir l'air de croire. Mais la foi comme la fête n'est vraie que si elle apporte une espérance au cœur de ce qu'il est impossible d'oublier, si on veut vivre en être conscient. Les peuples qui fêtent le plus sont ceux qui connaissent davantage le tragique de l'existence, et la foi vient plus facilement quand on doit regarder en face la souffrance et la mort.

La foi exige autant que la fête une vraie simplicité du cœur. Les enfants fêtent mieux que les adultes. C'est pour cela que l'Évangile les propose en exemple à qui veut croire.

La fête et la foi s'appellent mutuellement. Il faut rêver à ce que la foi devienne une fête et que la fête devienne une foi.

lettres au DEVOIR

Nos chefs religieux ont-ils encore la foi ?

Monseigneur Paul Grégoire, Archevêque de Montréal.

C'est avec un profond étonnement que j'ai appris la peine infligée à monsieur l'abbé Réal Bleau. Je croyais que la suspension de juridiction sanctionnait de graves manquements à la morale ou à la doctrine traditionnelle de l'Église. Or, comme je connais M. l'abbé Bleau depuis longtemps, j'imagine mal qu'on puisse reprocher quoi que ce soit au chapitre de la morale et de la doctrine traditionnelle de l'Église. De plus, je l'ai entendu en discussion avec petit groupe, en conférence avec auditoire plus vaste, et j'ai souvent assisté à sa messe et par conséquent à ses homélies. J'ai également lu à un grand nombre d'articles dus à sa

plume, et serais curieuse de savoir en quoi il a jamais contredit à la doctrine de l'Église catholique. Le plus ahurissant, c'est que se-meurs de doute et fauteurs d'hérésie répandent impunément leurs erreurs sur les ondes et dans revues et journaux, c'est-à-dire à travers le Québec. La doctrine traditionnelle est bafoyée à longueur d'année sans qu'aucune voix autorisée ne s'élève contre ces "assassins de la Foi". Mais qu'un prêtre agisse simplement en prêtre catholique, le voici sanctionné!

Ce serait à son retour de Rome, où il a soutenu avec succès une thèse de doctorat en théologie, que monsieur l'abbé Bleau aurait reçu une lettre lui annonçant les mesures prises à son égard. Vraiment, on n'y comprend rien.

Devant ces faits qui surprennent et inquiètent, une question — qu'on ose à peine formuler — se pose inévitablement: "Nos chefs ont-ils encore la Foi?" Nous voudrions pour ce la répondre "Oui!" et en finir avec cette angossante incertitude. Encore faudrait-il que leur gouvernement soit bien dans la ligne de la Tradition catholique. Un problème fondamental comme celui de la messe — il y va de la Foi de tous ceux qui réfléchissent — exige d'abord qu'on l'examine à fond. Les sanctions devraient être prises ensuite, s'il y a lieu.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Béatrice CLEMENT

Boucherville, le 20 décembre 1975

"Pognée" dans le structuralisme...

Monsieur Louis-Paul Béguin.

Je suis étudiante de troisième année en études littéraires à l'U.Q.A.M., et votre rappel au secours m'a atteinte au plus profond de mes "structures". Vous vous dites malade par l'hérésie des structuralistes. Que dire de nous "pôvres" étudiants et étudiantes qui avons à lire ces bouquins. J'ai fait plusieurs tentatives de compréhension depuis deux ans et j'en suis toujours au même point. Je ne comprends toujours rien ou pas grand-chose. Une chance que nous ayons quelques bons professeurs en

la matière! Une chance aussi qu'ils parlent un langage qui nous soit accessible, car nous aurions l'impression d'être à peu près tous idiots. Vous comprendrez qu'il nous faille bien lire quelques écrits théoriques et lorsqu'il nous faut aborder Julia Kristeva, Derrida et Philippe Sollers, c'est une entreprise plus que périlleuse. Je me suis demandé au cours de ces lectures, si j'étais bien en études littéraires; j'avais l'impression d'être en mathématiques!

D'autre part, croiriez-vous qu'en études littéraires, il n'est pas rare

de rencontrer dans certaines copies, et tout cela au dire des professeurs eux-mêmes, jusqu'à quarante fautes d'orthographe, sans parler des fautes de français. La grammaire est bien malade et je lui souhaite, quant à moi, une guérison prochaine!

Odette LEFRANÇOIS
Montréal, le 13 décembre 1975
P.S. Merci, chère lectrice. Je tiens à dire que ce n'est pas à l'Université que l'on apprend, ou qu'on devrait enseigner le français. C'est bien avant cela.

LPB

Une résolution infâme de l'ONU

La résolution des Nations unies du 10 novembre qui assimile le sionisme au racisme n'est pas seulement "un mensonge éhonté"; elle met également en danger l'efficacité de cet organisme international dans l'avenir.

Cette résolution inspirée par les États arabes est avant tout une tentative de légitimer l'antisémitisme partout et de perpétuer l'agression contre Israël. Le sionisme est l'expression du droit et du désir du peuple juif de vivre une existence nationale et de jouir de son autodétermination — la man-

ifestation de son désir de survivre. L'Assemblée générale, par ce geste, a symboliquement voté le démantèlement de l'Etat juif, et, en opposition avec la Charte de l'ONU, a encouragé tous ceux dont l'objectif demeure la destruction d'un Etat membre des Nations unies.

Nous sommes fiers de l'attitude adoptée par notre gouvernement et par le parlement canadien qui ont totalement rejeté cette résolution que nous condamnons et à laquelle nous nous opposons. Son objectif, son contenu, et la façon dont elle a été votée sont contraires aux prin-

pes de la Charte des Nations unies et de la Déclaration internationale des Droits de l'Homme.

Nous pressons tous les esprits de bonne volonté imbus de principes moraux de s'opposer à cette résolution infâme dans l'espoir que les Nations unies pourront continuer à œuvrer dans le sens de l'amélioration des conditions de vie à travers le monde et de l'harmonie entre tous les peuples.

Le Comité ad hoc pour les droits humains, Irwin COTEN, président, René LE CLERE, secrétaire
Montréal, le 15 décembre 1975.

Un comité d'école réclame des offres patronales plus généreuses

M. Raymond Gagneau, ministre de l'Éducation.

Face au conflit qui prévaut dans les négociations avec les enseignants, les parents s'inquiètent du climat de tension qui en résulte dans nos écoles. C'est pourquoi, lors de sa réunion régulière du 1er décembre 1975, le comité d'école Guillaume-Vignal-St-Alphonse de Brossard a résolu à l'unanimité de réclamer des offres acceptables pour les enseignants afin d'en arriver à une entente négociée dans les plus brefs délais.

Ce sont NOS enfants, monsieur Gagneau, qui font les frais de la situation actuelle: plusieurs activités parascolaires, d'une valeur éducative certaine, sont annulées. Les retards en éducation ne sont pas quantifiables mais ils n'en demeurent pas moins réels. Il est inconcevable d'en venir à trouver normal qu'un tel scénario se répète à tous les trois (3) ans.

En tant que parents, nous sommes en droit d'exiger pour nos enfants un enseignement de meilleure qualité que celui que vous offrez

présentement. Il serait regrettable que nous attendiez une détérioration générale de la situation et une baisse importante de la motivation des enseignants avant de reviser ces offres.

Veillez croire, monsieur le ministre, en la sincérité de notre collaboration.

Pour le comité d'école Guillaume-Vignal-St-Alphonse de Brossard, Lucie MORIN, secrétaire.
Brossard, le 5 décembre 1975.

bloc-notes

Le véhicule neuf de la diplomatie canadienne

L'année qui s'achève aura été celle d'une présence canadienne plus marquée sur la scène internationale. Il y a, bien sûr, quelque chose de désagréable de chercher à ramener à soi le monde extérieur, mais c'est aujourd'hui un risque qui se justifie dans la mesure où un certain nombre de dossiers peuvent avoir enfin un éclairage canadien.

Ainsi, d'Helsinki à l'Europe et à l'OTAN, en passant par la Stratégie de coopération au développement international, la diplomatie canadienne aura enregistré sa percée psychologique la plus importante avec le succès du dialogue Nord-Sud coprésidé par le ministre des Affaires extérieures.

Il n'est pas question, ici, de tenter un bilan, mais de bien mettre en évidence quelques-unes des lignes motrices par lesquelles Ottawa ira de l'avant, d'une démarche peut-être moins hésitante, la où lui permettent d'aller non pas tant ses ambitions que ses moyens.

Il est symptomatique de noter qu'à mesure que le Canada s'insère dans les cercles où se joue, à divers paliers, le sort de nos sociétés industrialisées, des nuages s'accumulent à notre frontière sud. Le dernier orage aura été l'incident Porter, sans qu'en contre-partie Ottawa puisse rapidement enregistrer les bénéfices réels de son engagement.

C'est ainsi que l'on doit parler de l'année du "décollage" international et diplomatique, étape après laquelle même nos omissions et nos silences pourront à l'étranger être interprétés comme autant d'engagements...

A Helsinki, le Canada s'est rendu sans trop d'illusions, conscient de la fragilité du document solennellement signé mais se consolant d'avoir enfin en main un document réel de référence.

Dans la mesure où la réunification des familles et la libre circulation des idées et des hommes sont les constantes chères à nos diplomates — sans pour autant que ces éléments aient sensiblement modifié notre nouvelle politique de l'immigration — Helsinki n'aura pas été un marché de vaches.

Forcé est de reconnaître, toutefois, qu'en dépit de notre appréhension envers la chose militaire, nous avons parallèlement, sous la poussée des événements en général et de notre voisin du Sud en particulier, reconfirmé notre atlantisme. Un atlantisme qui est et qui reste un attachement aux

valeurs démocratiques que le gouvernement canadien décèle dans l'OTAN, mais aussi un engagement militaire qui nous fait obligation de moderniser notre équipement désuet.

Et ce, au moment même où bloc atlantique et bloc du Pacte de Varsovie se penchent enfin sur un texte de réduction des forces en Europe centrale. C'est, bien sûr, la règle du jeu faite par des supergrands, et ce n'est pas demain que nous pourrions nous y dérober. Même si nous le voulions.

Mais la grande affaire, celle de la vraie prise de conscience canadienne, aura été ce que l'on peut appeler notre tiers-mondisme, qui nous met à égale distance des superindustriels et des pays en voie de développement. Là, par parenthèse, il faut noter un paradoxe de surface, qui fait que le Canada s'engage plus avant dans ce tiers-mondisme alors qu'il semble avoir perdu ses illusions vis-à-vis de la grande machine de l'ONU tournant aujourd'hui à l'accélération vers sa propre désintégration.

La parenthèse refermée, on notera que c'est à la suite du lancement de la Stratégie canadienne de coopération au développement international que le virage s'est précisé de la volonté canadienne s'est clairement manifestée, encore qu'il nous reste bien du rattrapage à faire pour atteindre une vitesse de croisière.

Trop peu trop tard? Non, car aujourd'hui plus que jamais la voix de la modération s'impose et le véritable repêchage du pré-dialogue Nord-Sud dit assez les proportions du défi majeur qui reste encore à relever pour que prévale la concertation là où la confrontation se profile. Démarche toute en contradictions ici aussi: les liens trop étroits du Canada avec les États-Unis ont été un handicap qui nous a coûté une place au sommet financier du Rambouillet, alors que ces mêmes liens, tempérés par notre timide distanciation vis-à-vis de Washington, nous ont donné la coprésidence de la conférence Nord-Sud. De préférence à un Henry Kissinger, ce qui réjouit et inquiète en même temps.

Ce qu'il y a de négatif pour la diplomatie canadienne est finalement l'iceberg-Europe. Il faut avoir le courage d'admettre que cette Troisième option, qui est sensée sous-tendre toute notre diplomatie de l'équidistance pour les années à venir, cette Troisième option à laquelle la Straté-

gie de la coopération servait de pendant, attend encore de porter ses fruits au Japon, et de nous ouvrir l'Europe à l'autre extrême géographique. Ce lien contractuel dont se nourrissent toutes nos illusions européennes, a apparemment reçu le visa français, et c'est aujourd'hui le Danemark qui prend ombrage de notre politique énergétique interne. Est-ce sur le Canada que tire à boulets rouges le Danois ou cherche-t-il à atteindre par ce biais la Grande-Bretagne et le pétrole de Mer du Nord? Toujours est-il que la CEE à Neuf, nous en aura fait voir de toutes les couleurs, deux de plus que tout l'arc-en-ciel.

A bien y regarder, notre politique internationale emprunte enfin, pour employer une expression à succès, un "véhicule neuf". Les vraies performances seront connues l'an prochain.

Bicentenaire et pureté

C'est Nixon qui rêvait d'être le président du Bicentenaire. Cédant la Maison-Blanche à un président par accident, il lui a transmis aussi cette ambition.

Ainsi, ce 24 février, Gerald Ford courra les classiques primaires du New Hampshire, baromètre forcé de la popularité des aspirants à la Maison-Blanche. Ce même 24 février est en lice Ronald Reagan et, plus que jamais, le New Hampshire aura valeur symbolique dans la mesure où tous deux, hommes du même bord et du même parti, tenteront de forcer le choix des républicains pour l'investiture officielle.

On reconnaît que tout tient dans ce transfert d'ambition de Nixon à Ford. Dans le contenu comme dans les valeurs morales qu'incarnent et qu'illustrent les deux personnages qui, bon gré mal gré, ont attaché à leur pas le cours de l'histoire de la plus puissante démocratie occidentale.

Nous ne reviendrons pas sur l'affaire Watergate, car il y a aujourd'hui l'après-apocalypse. En dépit de la débâcle indochinoise, en dépit des rebuffades soviétiques grappant le mécanisme mal-huilé de la "détente", les États-Unis restent cette colossale société revendiquant — et obtenant — le leadership mondial. En dépit des crises énergétique et économique, c'est

Voir page 8: Bloc-Notes

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Traésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par courrier: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le malaise financier de la CTCUM Oui aux subventions, mais il faut surtout reconquérir l'usager

Le gouvernement du Québec a enfin répondu aux attentes de l'opinion publique en énonçant une politique claire d'aide au transport en commun. Évidemment, dans le passé, le gouvernement a aidé le transport en commun en donnant des subventions en fin d'année, mais il a toujours agi d'une façon ad hoc, paternaliste, injuste, mal définie, qui empêchait les commissions de transport de planifier à long terme. Car elles ne savaient jamais quel montant elles recevraient.

La nouvelle politique annoncée par M. Berthiaume comprend un aspect nouveau et intéressant: l'aide gouvernementale variera selon l'augmentation du nombre de passagers. Espérons que ceci incitera les commissions de transport à faire plus d'efforts pour attirer

les passagers. Autrement, les subventions peuvent venir à simplement encourager les déficits, sans que le public n'en tire aucun profit, et à orienter les subventions provinciales vers les commissions de transport les moins efficaces.

Maintenant que les commissions de transport de Montréal, de Québec et des autres régions peuvent s'attendre à un bon pourcentage de passagers qui a recours à leurs services, pouvons-nous nous attendre en retour de leur part à un nouveau mode de pensée et à des politiques visant à attirer les passagers et à aider les groupes à faibles revenus, groupes qui devraient être les principaux bénéficiaires des subventions?

La politique des tarifs est un domaine où on a peu expérimenté, en dépit des demandes

fréquentes visant la gratuité du transport en commun. En fait, cette gratuité du transport en commun serait difficile à réaliser. D'une part, la vraie gratuité est impossible, puisque quelqu'un doit payer les salaires des chauffeurs et défrayer les autres coûts. De plus, des recherches ont indiqué qu'une baisse de tarifs n'incite pas un grand nombre de personnes à délaisser leurs voitures et à devenir des usagers du transport en commun. Mais si on veut vraiment aider ceux qui en ont le plus besoin, il y a peut-être d'autres solutions que la gratuité pour tous ou les politiques actuelles concernant les tarifs.

Tout d'abord, des tarifs réduits de 50% ou même la gratuité du transport en commun en dehors des heures de pointe

par
ANTHONY ROBILLARD
L'auteur de ce texte est économiste. Il se spécialise dans les problèmes du transport urbain.

(c.a.d. de 9:30 à 15:30) pourrait permettre à plusieurs usagers de jouir de maints avantages du transport en commun gratuit sans encourir certains de ses désavantages. Il semble justifié de payer moins cher pour notre électricité ou nos appels téléphoniques pendant la nuit alors que les services ne sont pas pleinement utilisés. Pourquoi ne ferions-nous pas de même dans le cas du transport en commun qui est seulement utilisé au quart de sa capacité pendant les heures creuses?

Cette réduction, voire cette abolition des tarifs aux heures creuses, répond sûrement à un des principaux objectifs des subventions au transport en commun, lesquelles ont été conçues pour aider les gens qui sont captifs du système et qui souffrent de faibles revenus, tels les personnes âgées, les assistés sociaux, les chômeurs, — et souvent aussi les maîtresses de maison et les enfants qui seraient cloûés à la maison s'il n'y avait pas de transport en commun. En général, ces personnes voyagent déjà en bonne partie

aux heures creuses.

On pourrait croire que bon nombre de ces personnes obtiennent déjà de l'aide. Il n'est pas tout à fait ainsi: seuls, les enfants et un certain nombre de personnes âgées peuvent se prévaloir de réductions de tarifs et souvent les réductions sont minimes. De toute façon, ce n'est que pure justice de baisser les tarifs aux heures creuses. Il en coûte très peu pour transporter un plus grand nombre de personnes à ces moments-là — il y a un grand nombre d'autobus disponibles, les chauffeurs sont payés, qu'ils soient sur la route ou non, et il y a habituellement des sièges libres. Des tarifs moins élevés devraient découler de coûts moins élevés. Pourquoi les commissions de transport devraient-elles profiter du

fait qu'elles sont en situation de monopole pour aider les passagers des heures de pointe au détriment d'un marché composé de groupes à plus faibles revenus?

La réduction ou l'abolition des tarifs aux heures creuses aiderait indirectement les usagers des heures de pointe et les commissions de transport. Des usagers qui pourraient voyager juste avant ou juste après les heures de pointe seraient davantage incités à le faire. Ceci pourrait aider à décongestionner le trafic voyageur aux heures de pointe et, par là, à réduire les coûts qu'implique l'utilisation de chauffeurs et d'autobus supplémentaires seulement pour ces moments.

L'émission de cartes d'abonnement plutôt que de billets est une deuxième innovation qui pourrait comporter une foule d'avantages mais qui n'a jamais été appliquée au Canada. Les passagers devraient être laissés libres de payer chaque fois qu'ils utilisent le transport en commun ou d'acheter une carte valide pour une semaine ou pour un mois. Ce système est populaire en Suède, où une carte coûte \$10, par mois et permet un nombre illimité de trajets. Le système existant à Stockholm est une des plus efficaces et des plus utilisées au monde; toutefois, il bénéficie du même montant de subventions que nos commissions de transport. Un tel système encourage le passager régulier. Ici, aux tarifs actuels, il en coûte \$17, par mois à un passager qui voyage deux fois par jour. L'adoption d'une carte de \$15, par mois, comme Ottawa se propose de le faire l'an prochain, permettrait aux passagers d'épargner et, ce qui est plus important, leur donnerait l'option de faire d'autres trajets gratuitement. Les passagers tendraient à faire un plus grand nombre de trajets et auraient probablement l'impression d'appartenir à un club au sein duquel ils ont des droits illimités. De plus, et les commissions de transport et les passagers profiteraient de la plus grande efficacité qui découlerait de ce système où on manipulerait

moins de billets, monnaie, transferts...

Les changements de cette nature ne devraient pas être limités à des cartes mensuelles. On pourrait aussi émettre des cartes hebdomadaires pour ceux qui trouvent un paiement de \$15, un peu difficile, et peut-être des cartes quotidiennes pour les touristes et les visiteurs.

L'utilisation de cartes aurait un autre avantage. Il serait assez facile d'adapter le coût à la condition financière du passager. On pourrait exiger des montants différents des assistés sociaux, des membres de familles nombreuses, des étudiants... sans que ceux-ci aient l'obligation et souvent l'humiliation de faire la preuve de leur condition financière chaque fois qu'ils entrent dans un autobus. De cette façon, il serait aussi possible de combiner les cartes avec un système de tarifs réduits pour les heures creuses: des cartes d'un prix moins élevé pourraient être disponibles mais ne seraient valides qu'aux heures creuses.

En dépit de tout ce qu'on dit au sujet de la pollution, de la congestion de la circulation... le transport en commun est une industrie malade. Le nombre de passagers n'est pas plus élevé maintenant à Montréal qu'il l'était au début des années 60, et ceci en dépit de l'ouverture du métro et de la croissance de la ville. Il faut de nouvelles méthodes pour augmenter la rapidité et le confort; il faut essayer de nouveaux systèmes. Peut-être quelques idées concernant les tarifs, comme celles que nous venons d'esquisser, pourront-elles améliorer la situation? Des subventions sont nécessaires à la survie du système de transport en commun. Mais nous ne devrions pas oublier la justification première des subventions: elles doivent servir à faciliter la mobilité de ceux qui dépendent du transport en commun et encourager les gens à utiliser le transport en commun plutôt que leurs voitures. Il faut s'assurer que les subventions servent à ces fins.

Lettre d'Acadie

L'Université de Moncton à refaire

Le sous-développement économique et social qui affecte les régions francophones du Nouveau-Brunswick devait conduire tôt ou tard la population acadienne à s'interroger sur la valeur des institutions dont elle s'est dotée pour activer sa promotion. Au premier rang de celles-ci figure l'Université de Moncton, dont le rôle vient d'être brutalement remis en cause par le rapport du juge Lebel qui en recommande la dispersion sous forme de trois campus, à Moncton, à Edmundston, et à Shippagan-les-Iles.

En demandant à l'Université d'aller vers ceux qu'elle doit servir plutôt que de les attirer hors leur région, le rapport Lebel devenait, dans le contexte politique actuel du Nouveau-Brunswick, la première réponse du gouvernement conservateur à ceux qui l'avaient accusé jusqu'ici d'être responsable de la situation des francophones dans la province. En annonçant presque simultanément qu'il espérait créer une société de développement pour le Nord de la province, à l'image de la Corporation qui existe pour l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse, le gouvernement Hatfield avançait les éléments de sa deuxième réponse. Il laissait aux leaders francophones le soin de se débrouiller avec la

patate chaude de la problématique des Institutions d'enseignement supérieur.

C'est donc l'heure de vérité pour la minorité acadienne et aussi pour l'Université de Moncton qui se trouve en porte-à-faux, au plan géographique, linguistique, institutionnel et politique.

On commence à se dire en effet que la création d'une institution francophone dans la région de Moncton n'était pas nécessairement une bonne idée. Isolée dans un contexte anglophone militant, ayant comme toute peu de rayonnement dans son milieu direct, l'Université de Moncton est la création des circonstances. Sa gestation, comme son existence, ont été l'occasion de luttes continues avec le milieu anglophone. Son soutien naturel qui devrait être fourni par les francophones de Moncton, laisse à désirer. La majorité des francophones de cette région, soit peu assimilés à la majorité, soit peu désireux d'être identifiés comme Canadiens français. Leur langue a été rabaisée à une sorte de langage vernaculaire, le "Chiac", et beaucoup de parents hésitent à envoyer leurs enfants poursuivre leurs études collégiales dans des institutions francophones.

Dans ce contexte, l'on

comprend que plus de 60% de la population étudiante de l'Université de Moncton, provenance de la région de la Madawaska et du Nord-Est. Les retombées positives de l'activité universitaire favorisant les régions précitées, on comprend qu'elles aient commencé à exiger une restructuration de leurs propres institutions qui périssent au profit de Moncton. A Moncton, cependant, pour parler aux coups, on murmure que la formation des étudiants du Nord, est peu adéquate. On met brutalement en doute les qualités pédagogiques de leurs maîtres au niveau collégial. A l'opposé, on fait remarquer dans le Nord que l'Université de Moncton a elle-même reconnu la pauvreté du français parlé et écrit dans ses établissements, lors d'un récent rapport rendu public.

En réalité, l'écrasante majorité des professeurs de l'Université de Moncton est étrangère au milieu, et pour des raisons obscures encore que connues, leur intégration au milieu ne semble pas avoir été réalisée. Peu d'entre eux ont, parait-il, le désir de s'engager face aux besoins du milieu, et quand ils l'éprouvent, ce genre d'exercice

risque, à la longue, d'être périlleux. Des lors, l'abstention ou l'indifférence dans une sorte de "ghetto" universitaire reste la règle générale: les professeurs passent par Moncton, mais n'y demeurent pas. Par contre, les

ce pari vis-à-vis des régions qu'elle dessert majoritairement. Si on fait abstraction des étudiants en provenance du Québec, et des autres régions des Maritimes, l'Université de Moncton se réduit essentiellement à une institution qui puise ses étudiants dans le Nord-Est et le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. On est dès lors en droit de se demander si la structure de l'institution en particulier la composition du Bureau des Gouverneurs, reflète cette brutale réalité; normalement, compte tenu des chiffres, les gouverneurs provenant du Nord devraient être deux sur trois.

A partir de ces réalités et

par
ANDRÉ FORTAS
Médecin et spécialiste en développement économique et social, André Fortas a été associé à plusieurs projets de développement dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Il a suivi avec beaucoup d'intérêt les polémiques suscitées par le rapport Lebel sur l'avenir de l'enseignement supérieur chez les francophones du Nouveau-Brunswick.

institutions du Nord ne manquent pas de souligner que la plupart de leurs professeurs sont issus du milieu, et qu'elles ont réussi à intégrer les éléments allochènes.

On pourrait argumenter à en perdre haleine. Il n'en reste pas moins que l'efficacité d'une institution se mesure à son intégration au milieu. A cet égard, il ne semble pas que l'Université de Moncton ait réussi

Un Arabe nous parle d'Israël.

L.G. HALAL

ISRAËL: UNE RÉALITÉ?

Témoignage d'un Arabe

Un document qui soulève des controverses.

\$4.95

En vente dans toutes les librairies.

EDITIONS ELYSÉE

lettres au DEVOIR

Prompt rétablissement à M. Béguin

M. Louis-Paul Béguin est malade. C'est ce qu'il nous annonce lui-même dans la chronique "Au fil des mots" du DEVOIR (samedi, 13 décembre, p. 10). Et certes nous n'avons aucune peine à le croire. Les symptômes en sont suffisamment évidents: M. Béguin souffre d'un grave complexe d'incompréhension: il ne comprend rien, nous dit-il, à la linguistique, à la philosophie, au structuralisme en général, à Lévi-Strauss en particulier, et ça le rend malade. On ne peut que sympathiser. Mais là où ça devient beaucoup moins sympathique, c'est lorsque ce complexe se transforme en paranoïa agressive. Si M. Béguin ne comprend pas, c'est parce que, selon lui, le structuralisme est "hermétique", "nébuleux", "insupportable", qu'il "nivelle tout par le bas" et qu'il parle un "jargon" et un "charabia" qui enlèvent "aux français ce qui faisait sa force: sa clarté".

Voilà la grande affaire: la linguistique structurale n'est pas claire. Elle parle de "critères distributionnels" ou "fonctionnels", de "connotations", de "structures" et tout cela pour M. Béguin est obscur. Sans doute faut-il comprendre qu'elle devrait utiliser le langage de tous les jours. Et à ce compte-là, on ne voit pas très bien pourquoi la linguistique seule serait fautive: toutes les sciences utilisent un langage technique, accessible à ceux-là seuls qui l'ont étudié. M. Béguin ne devrait pas s'arrêter là: la physique, la chimie, la biologie, la psychologie ont aussi leur "jargon" et il conviendrait de s'en prendre à elles aussi. A partir de maintenant, pour guérir M. Béguin, il faudrait que les sciences ne parlent plus que le langage ordinaire et accèdent ainsi à la qualité suprême du français béguinois: la clarté.

Mais qu'est-ce que la clarté? Car enfin le problème est là, puisque justement l'homme de science, et notamment le linguiste, justifie lui aussi l'introduction d'un vocabulaire technique par une exigence supérieure de clarté et de précision. M. Béguin omet de nous le dire, mais à regarder son texte d'un peu plus près, on peut s'en faire une idée. Prenons quelques exemples: "le linguiste horizontal, nous dit notre auteur, ne voit la langue que comme une science, pas autre chose". Voilà sans doute un énoncé clair. Mais voyons de plus près: selon la grammaire communément admise, l'énoncé signifie que le linguiste auquel "on prend notre Don Quichotte considère que la langue est une science, pas autre chose. Nous ne ferons pas cependant à M. Béguin l'injure d'interpréter ainsi son affirmation: même malade, il doit savoir qu'aucun linguiste, fût-il "horizontal", n'a jamais soutenu

une thèse aussi absurde. La phrase signifie sans doute plutôt que le linguiste en question n'étudie la langue que d'un point de vue scientifique. Fort bien. Mais alors nous devenons médusés lorsque nous voyons M. Béguin opposer à cette linguistique horizontale qui le rend malade la vraie linguistique, "la bonne, l'utile: la science de la langue". Peut-être le mot "science" a-t-il dans le texte deux sens différents, ou le mot "langue". Pas moyen de le savoir. Est-ce bien cela, la clarté?

Un simple lapsus, dites-vous. Peut-être. Voyons autre chose. M. Béguin reproche aux méchants structuralistes de "couper" le français "en unités", de le débiter "comme de la chair en saucisses". Et en effet, c'est ce qu'il fait; mais on nous permettra d'être surpris lorsqu'on lit au paragraphe suivant que la linguistique structurale "se fait royalement" de l'analyse et de la grammaire. D'abord parce que c'est faux. Ensuite et surtout parce que l'analyse est précisément, d'après le dictionnaire, l'opération qui consiste à "décomposer un tout en ses éléments simples", c'est-à-dire pour parler "clairement" à "couper en unités", à le "débiter comme de la chair à saucisses".

L'introduction d'un vocabulaire et de procédures techniques dans une discipline comme la linguistique a justement pour but d'éviter ce genre de contradictions, d'éviter de tout confondre et de mettre sur le même pied par exemple, comme le

fait M. Béguin, la linguistique structurale et la thèse selon laquelle "une bière devant la télé suffira à faire le bonheur de l'homme de demain". La clarté, me semble-t-il, c'est aussi la précision. Le structuralisme, dit M. Béguin, "devient insupportable quand il prétend être la solution à tout". Mais enfin de quoi parle-t-on? Où le "structuralisme" énonce-t-il une telle prétention? La clarté consiste-t-elle vraiment à dire des choses aussi vagues et, soit dit en passant, aussi fausses?

A vrai dire, tout ceci n'aurait aucune importance, et la maladie de M. Béguin serait chose fort négligeable si, en s'exprimant dans un journal "d'idées", elle ne devenait, involontairement sans doute, le complice d'une attitude anti-intellectuelle et anti-scientifique fort répandue, dont on a rencontré, il n'y a pas si longtemps, un très bel exemple dans les sorties désormais célèbres de M. Yvon Dupuis contre la sexologie, et qui constitue peut-être le principal obstacle auquel les professeurs de cégeps ont à faire face. M. Béguin se fait le défenseur de la "beauté des élan du coeur": on ne permettra, pour ma part, de ne pas trouver très beau le cri du coeur qui est le sien et qui pourrait se résumer ainsi: "ce qui je ne comprends pas est obscur". Je ne puis terminer qu'en souhaitant à M. Béguin un prompt rétablissement.

Claude PANACCIO, professeur
Trois-Rivières, décembre 1975

propos d'actualité

Les reproches adressés aux professionnels depuis quelques années ne concernent plus seulement la qualité technique des actes posés; ils portent davantage sur les conditions présidant à la distribution des services professionnels — leur caractère impersonnel, leurs coûts de plus en plus élevés, leur carence dans certaines régions — ou sur le fait que ces services ne correspondent pas toujours aux besoins du client.

Ce dernier reproche est récent et il est plus facile d'en donner des illustrations que d'en définir le contenu. Qu'on songe seulement à la consommation considérable de médicaments, et particulièrement de tranquillisants, prescrits et distribués par des professionnels de la santé. Cette situation n'illustre-t-elle pas les difficultés d'adaptation de nos services de santé aux nouveaux besoins exprimés dans notre société? On peut difficilement admettre, en effet, que les tranquillisants soient la réponse commune à divers problèmes soumis aux sciences de la santé. On doit évidemment chercher d'autres réponses.

René Dussault, président de l'Office des professions du Québec, devant les représentants du public aux Bureaux des corporations professionnelles, le 26 septembre 1975.

SÉQUENCES

REVUE DE CINÉMA

numéro spécial — NORMAN McLAREN — 192 pages — 130 photos \$3.25 franco — dans les kiosques ou par la poste à 4635, rue de Lorimier, Montréal, Québec.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(Cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME:

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général).

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines et sciences de l'administration
- 4- Arts plastiques
- 5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1976
Date limite: 1er mars 1976

Renseignements:

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: 342-1320 poste 347 ou 262

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA et AIR FRANCE

BILLET AVION

toutes destinations dans le monde entier

Tél.: 861-3906

au fil des mots

Langue et parole

par Louis-Paul Béguin

La langue fonctionne d'abord comme moyen de communication; ensuite, grâce à elle, la pensée s'accomplit et se perfectionne. D'autre part, elle correspond à une structuration de la réalité. De cela, on déduit que, puisqu'il existe des langues différentes, il y a des visions différentes du monde.

Une autre révélation du cours de linguistique de Saussure — Genevois timide qui mourut avant d'avoir écrit son livre, en 1916 je crois, — est le graphique célèbre représentant les deux plans d'après lesquels la langue "vit" dans le monde: la linguistique de la langue, ou diachronie, c'est-à-dire l'évolution sociale, historique d'un système linguistique donné, et la parole, ou synchronie, état actuel qui se rapporte à l'aspect statique de la science du langage. On représente la diachronie par un axe vertical, ou axe des successivités (dans le temps) et la synchronie par un axe horizontal (axe des simultanéités où le temps est exclu).

J'appelle linguiste horizontal, le linguiste qui ne veut considérer, dans son étude de la langue, que l'axe horizon-

tal. Saussure consacra des chapitres de son cours aussi bien à la diachronie qu'à la synchronie. Il ne rejeta pas l'aspect historique de la langue. Mais il donna sa préférence à l'axe horizontal. Il voyait la langue comme un système se suffisant à lui seul, que l'on pouvait étudier. Martinet déclare: "La linguistique est une science, elle ne pose aucun problème qu'elle ne puisse vérifier. Elle est non normative et non prescriptive. Elle doit son statut, ajoute-t-il, à la phonologie, méthode qui permet d'identifier et d'isoler des éléments quantifiables: les phonèmes qui sont des unités discrètes, au sens mathématique du terme, c'est-à-dire, qui sont une valeur définie et non approximative".

Je veux une bière, ou je veux une pierre; le fait de prononcer b ou p change le sens de la phrase. Il n'y a pas de milieu.

Tout cela est le côté purement scientifique de la langue. Cela appartient aux linguistes. Je dirai la prochaine fois ce qui arriva à cette science de la langue quand tout le monde voulut faire de la linguistique.

rencontrés préciseront, selon leurs propres tendances, que d'un côté il s'agit d'une radicalisation verbale, et de l'autre d'un électoralisme trop poussé.

Le conseiller Ginette Kéroack, identifiée au groupe modéré, affirme que tous s'accordent sur les objectifs, mais que la gauche fait abstraction de l'électoralisme et veut politiser de la mauvaise manière en utilisant un mauvais vocabulaire.

Le conseiller Gaëtan Lebeau dit du groupe modéré qu'il met trop d'emphasis sur la prise du pouvoir et accorde trop d'importance au pouvoir parlementaire. Il croit que le RCM doit éviter d'être un "parti électoraliste" qui ne concentre ses énergies que sur le travail parlementaire et sur les élections. Ce qui importe, c'est de jouer "la voie électorale" jusqu'au bout, dit-il, ajoutant qu'il vaut mieux ne pas prendre le pouvoir s'il est impossible de l'assumer correctement.

Le conseiller Paul Cliche semble adopter une voie intermédiaire, expliquant qu'une radicalisation est nécessaire, mais qu'elle doit coller au concret et à la réalité. Rappelant les discussions qui ont eu lieu au congrès, il se dit en désaccord avec une "radicalisation verbale qui constitue une fuite en avant". Selon lui, il y a deux choses que le RCM doit éviter: à la fois une radicalisation verbale et un certain électoralisme rentable.

Michael Fainstat, quant à lui, retient de tout ce débat qu'il y a beaucoup de problèmes pratiques. Parler de gauche ou de droite, ça me fait rire, dit-il. Prenant l'exemple du spectre de couleurs, il affirme que les divergences sont normales dans tout groupe, surtout dans un parti jeune. Ces différences d'opinions sont une indication de l'état de santé démocratique du parti.

Toutes ces divergences se manifestent surtout au sein du conseil général et au sein du caucus. Au sein du conseil général, parce que c'est là que mensuellement chaque groupe se retrouve, et qu'on décide des grandes lignes d'action. Lors de la dernière réunion, quelques accrochages y ont eu lieu alors que les militants de Papineau ont présenté un rapport critique des conseillers qui s'étaient servis des médias plutôt que des instances du parti pour débattre des questions fondamentales au parti.

De ce débat, il semble surtout ressortir un manque de confiance entre les deux "ailes", et une certaine peur de voir brimer la liberté d'expression. Un comité restreint doit voir à solutionner toutes ces questions. Mme Cousineau croit de son côté qu'une bonne part des tensions proviennent d'une absence de moyens, qui font que l'information est lente à circuler.

La faiblesse des moyens tient à la faiblesse des ressources financières. Le RCM arrive à peine à se payer un bureau et deux permanents. Selon elle, il est souvent difficile d'articuler les réalités du programme et des statuts. La présence de chercheurs, d'un secrétaire général, par exemple, pourrait permettre une coordination efficace et rapide, croit-elle. En ce sens, le financement a été reconnu prioritaire par le congrès et une campagne de souscription aura lieu au début de février.

Au sein du caucus, les conseillers municipaux ressentent encore plus vivement ces difficultés financières à cause des responsabilités qui leur incombent: d'une part, le travail parlementaire et de longues sessions au conseil municipal et à celui de la CUM, d'autre part, le travail dans leurs quartiers respectifs.

Les tensions idéologiques sont peut-être plus vives à ce niveau, puisque les 17 conseillers travaillent ensemble plusieurs fois par semaine. Malgré leurs divergences d'opinions, ils présentent toujours un front uni. Chaque question et toutes les déclarations publiques autant que possible sont débattues. Mais on admet que c'est "un dur apprentissage que celui de la démocratie".

Le conseiller Lebeau affirme que les tensions ne sont pas assez importantes pour provoquer un éclatement au sein du caucus et du parti. L'accord sur le programme est assez solide pour unir les divers groupes, dit-on. Les divergences fondamentales, explique M. Lebeau, viendront lorsqu'il faudra appliquer et concrétiser les mesures contenues dans le programme.

LES OUBLIS

son projet concernant l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile et le code de la route.

M. Bourassa prétend par ailleurs qu'il a mis en oeuvre toutes les recommandations du rapport Cliche sur l'industrie de la construction. Mais que fait-il du placement syndical, noyau de tout le problème, qu'il a pudiquement renvoyé à l'Office de la construction du Québec?

L'habitation, voilà un autre dossier qui traîne la patte. Le tribunal des loyers se fait toujours attendre et le groupe de travail sur l'habitation a obtenu un délai pour présenter son rapport. Les projets de M. Choquette étaient pourtant fort précis et complets concernant le contrôle des loyers.

A plusieurs reprises dans son texte panegyrique, M. Bourassa fait état de la "social-démocratie" qu'il serait en train



Les funérailles du caporal Eric Spicer, 30 ans, assassiné lundi à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse ont eu lieu, hier, dans cette ville jumelle de Halifax. On voit ici l'épouse de l'infortuné policier. À Truro, en Nouvelle-Écosse, ont eu lieu les funérailles du chauffeur de taxi Keith McCallum, 23 ans, assassiné dans les mêmes circonstances. Un jeune de 22 ans a été accusé du double crime. (Téléphoto PC)

d'instaurer au Québec, comme si les slogans tenaient lieu de réalité.

Pourtant, la refonte de la loi de protection du consommateur, annoncée et promise à plusieurs reprises, se fait toujours attendre. De même qu'une politique d'ensemble sur les garderies.

Et que dire de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes? Et de la lutte à l'amiante et aux autres maladies industrielles? Des accidents du travail? Et de la réforme du salaire minimum qui devait suivre le rapport Castonguay, que le gouvernement a en main depuis neuf mois déjà? Sur ces sujets, et bien d'autres encore, à propos desquels M. Bourassa se vante lui-même, l'Assemblée nationale n'a pas été appelée à prendre des mesures.

Cette énumération pourrait se poursuivre, mais en voilà assez pour démontrer que le bilan gouvernemental n'est pas aussi rose que M. Bourassa le prétend à toutes les tribunes qu'on lui offre en ces jours de réjouissances familiales...

LA NEIGE

mettre aux arrivées d'atterrir normalement. "La situation est pire sur terre que dans les airs, a dit un porte-parole d'Air Canada. Nous pouvons voler, mais ce sont les passagers qui font défaut".

A Mirabel, on attribuait le peu de passagers davantage à la période des Fêtes qu'à la tempête. "Il fait très beau ici, nous disait un représentant du ministère des Transports. La piste est ouverte sur l'asphalte, nue et sèche à 80%". Les vols transatlantiques partaient surtout le soir et il semble qu'il n'y ait eu aucun contre-temps. Quant aux vacanciers qui se sont envolés vers des lieux plus cléments, ils ne reviennent pour la plupart qu'après le jour de l'an et ont ainsi évité ce brusque changement de climat.

Au Canadien Pacifique, on n'accusait que de légers retards. Le train en provenance de Québec n'a été retardé que de cinq minutes et, chose rare, celui de Vancouver, d'une demi-heure.

"Pour un réseau ferroviaire, une tempête ne dérange pas grand-chose, nous a-t-on dit. C'est pire quand il fait froid. Un train, ça roule tout le temps".

L'ADAC

des d'avenir paraissent bonnes. Les Japonais sont intéressés, les Français (Air Alpes) ont passé des commandes de même que certaines sociétés canadiennes et américaines.

Pourtant, selon M. Jean Charland, directeur de la mise en marché à Air Transit, le système ADAC n'est qu'une solution temporaire au transport interurbain. Pour lui, le train rapide constitue la solution d'avenir, mais les coûts d'installations sont tels qu'on ne prévoit pas de réseau (par exemple LRC) avant au moins 10 ans.

Pour l'instant donc, la DASH-7, avec ses 50 passagers, pourrait certainement être très rentable entre Montréal et Toronto, Montréal-Québec et Montréal-Ottawa.

Rien n'interdit de penser que des compagnies privées remplaceraient Air Transit sur ces routes achalandées. Pour l'instant les petits Twin Otter jouent aux libellules dans le ciel de Montréal et d'Ottawa. Ils transportent une clientèle d'affaire et les films du

La taxe sur les achats

OTTAWA (PC) — Le ministère des Finances prolonge d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier, la période qu'il a allouée aux contribuables pour que ceux-ci lui disent ce qu'ils pensent du projet qu'il entend de modifier la perception de la taxe fédérale sur les achats. Le ministère projette de faire percevoir cette taxe au niveau du gros. Elle est perçue présentement au niveau du fabricant.

Les allégations de Georges Célifé mises en doutes

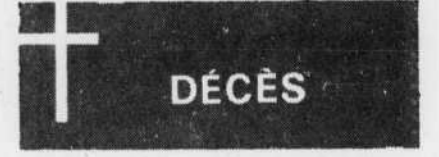
M. Serge Petit, d'affaires de Montréal impliqué par M. Georges Célifé dans le récit de mauvais traitements qu'il aurait subis aux mains d'agents de la GRC et du ministère de l'Immigration (cf. Le Devoir du lundi 22 décembre), met sérieusement en doute certaines allégations de M. Célifé et surtout le beau rôle qu'il se donne dans sa version des incidents en question. Il ne nie pas que M. Célifé a pu être malmené par la police, mais dit qu'il n'est pas tout à fait innocent des méfaits dont on le soupçonne. Il ajoute que sa propre maison a perdu une somme de \$8,200 en raison des manigances de M. Célifé.

Les frères Richer repris à St-Léonard

Deux hommes dans la vingtaine, les frères Jacques et Robert Richer, de La-val, recherchés depuis six mois relativement au vol de banque de \$1 million commis au barrage Manic-3 de Manicouagan, l'été dernier, ont été capturés par des membres de la SQ vers minuit, à Noël, dans un logis de Saint-Léonard.

Les deux suspects n'ont offert aucune résistance. Deux fois auparavant depuis le crime de Manic 3, ils avaient été capturés par la police mais avaient réussi à s'évader.

Un troisième suspect, Michel Aubin, 24 ans, est toujours au large.



BARRIÈRE M RENÉ. A Montréal, le 24 décembre 1975 est décédé, M. René Barrière, c.a., ex vice-président et trésorier de Marine Industrie et sous-directeur, époux de Margot Susek. Il survivait une sœur Madeleine (Mme G. Lessard) deux frères Roland (époux de Ghislaine Bériault) et Jean, époux de Pierrette Leclercq ainsi que quatre (4) autres sœurs. Les funérailles auront lieu samedi le 27 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers & Urgel Groulx Ltée, No 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont Royal où le service sera célébré à 14 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POITRAS, Mme J. Elzéar à Montréal, le 24 décembre 1975 à l'âge de 84 ans, est décédée, dame Aurora Paquette, épouse de feu J. Elzéar Poitras. Elle demeurait à la Pension des Dames, au 2049 chemin St-Louis, Sillery. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Mlle Patricia Poitras, M. et Mme Jean-Marie Poitras (Thérèse Michaud-Laliberté), M. et Mme Maurice Poitras (Audrey Duché), M. et Mme Jean-Noël Poitras, Roger Chouinard, M. l'abbé Robert Poitras, curé de ville Bélair, M. et Mme Guy Poitras, Marthe Lavoie, M. et Mme Jean Chabot, (Marguerite), M. et Mme Paul Poitras (Aline Savard), un frère et une belle-sœur M. et Mme Honoré Paquette ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits enfants.

Les funérailles auront lieu samedi 27 décembre. Le convoi funéraire partira du Funerarium Lépine Cloutier No 975 rue Marguerite Bourgeoise à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Martyrs Canadiens où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCÈS DU FRÈRE EUGÈNE YELLE CLERC DE SAINT-VIATEUR



Le Frère Eugène Yelle, clerc de Saint-Viateur de la Province du Saint-Laurent, est décédé au Centre Champane de Joliette, le 25 décembre 1975, à l'âge de 85 ans, dans sa 59ème année de profession religieuse.

Né à Chicopee (Springfield), Mass., le 16 octobre 1890, le Frère Eugène Yelle entra chez les Clercs de Saint-Viateur en 1916 et y faisait profession perpétuelle en 1920. Le Frère Yelle occupa divers postes importants dans la Congrégation, entre autres ceux de directeur à Montréal des écoles Saint-Louis et Philippe-Aubert-de-Gaspé (1931-35), de directeur de la Librairie Saint-Viateur de Montréal (1935-47) et d'économiste général, à Coteau-du-Lac (1947-53). Il fut par la suite économiste à Sully, à Baie-Comeau et à Matane (1953-65) et prit sa retraite au Foyer Louis-Québec, à Pierrefonds, et au Centre Champane, à Joliette.

Le Frère Yelle laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses belles-sœurs, Madame Marie-Louise Yelle, de Baie-de-Shawinigan, et Madame Lucinda Bellemare, de Shawinigan; plusieurs neveux et nièces, parmi lesquels le Père Lucien Bellemare, C.S.V., de Matane, et Sœur Thomas-du-Sauveur, des Sœurs de la Providence, de Montréal.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 450 avenue Québec, Outremont, où auront lieu les funérailles, le lundi 29 décembre, à 10 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de la Congrégation, à Joliette.

suites de la première page

LA LIGUE ARABE

Unis. Dans une déclaration au bureau de l'Agence France Presse à New York, l'ancien ministre souligne notamment: "si les combats continuent, la partition du Liban apparaîtra bientôt comme l'unique solution possible. En un mot, le Liban serait chypriote: une partie serait à majorité chrétienne et l'autre à majorité musulmane, où séjourneraient également les 400,000 Palestiniens en attendant le règlement du problème palestinien. Beyrouth resterait la capitale commune ou pourrait devenir une ville libre".

Évoquant ses "contacts à Washington et New York avec les milieux officiels et les milieux dits informés", le parlementaire ajoute: ces contacts "me laissent malheureusement croire à la réalisation de la partition du Liban, ce qui d'ailleurs ne déplairait pas à Israël. Est-ce là, demande M. Eddé, la façon de l'indifférence et du laissez-faire des États-Unis d'Amérique?"

LES ROSENBERG

cette sentence fut commuée, M. Hoover plaïda pour la vie de Mme Rosenberg en rappelant notamment qu'elle était la mère de deux enfants.

"L'espoir fervent et presque obsessionnel du gouvernement d'arracher une confession" aux Rosenberg prit fin avec la mort du couple, écrit maintenant le "Washington Post" en analysant une partie des documents.

Ethel et Julius Rosenberg nièrent jusque sur la chaise électrique toutes les charges pesant sur eux.

Le FBI, quant à lui, espérait fermement que Julius Rosenberg parlerait à la dernière minute en échange de la vie sauve.

Selon les documents divulgués, un plan avait été mis au point d'après lequel des agents devaient se tenir prêts dans un garage, à 150 mètres de Sing-Sing, quelques heures avant l'exécution. Si à l'ultime seconde, le condamné manifestait quelque désir de parler, ces agents avaient pour directive de foncer vers le pénitencier pour y recueillir ses déclarations. Si le prisonnier se montrait "coopératif", il devait immédiatement, précisait le plan, être transféré dans une autre cellule. L'exécution repoussée, il était alors prévu que les membres du FBI s'installent, même pour des mois, auprès de Julius Rosenberg, afin de lui extirper cette confession.

Les documents sur l'affaire Rosenberg que la justice a accepté de divulguer ne constituent cependant qu'une partie de la masse d'archives consacrées à ce procès. Michael, actuellement enseignant comme son frère, estime que ce qui a été publié à

LE RCM

taient des discussions qui ont eu lieu au congrès, à propos de la critique socialiste de la ville, mais aussi à l'égard des objectifs de la prise du pouvoir.

Ce qu'on peut qualifier d'aile gauche, désire une radicalisation et une clarification des objectifs, alors que l'aile modérée a une optique plus administrative, et se définit plus par réaction à la première, explique Mme Cousineau.

Avec des nuances de toutes sortes, les conseillers municipaux que nous avons

la météo

La neige est moins importante sur les régions de l'ouest, mais le bas du fleuve va bientôt connaître à son tour sa part de problèmes. Sur la côte nord, la couverture nivale va s'épaissir de 10 à 15 centimètres tandis qu'en Gaspésie, le tout risque de se changer en pluie. Un bon dégagement est attendu partout pour demain.

Régions de l'Abitibi et de Chibougamau: Nuageux. Maximum de moins 12 à moins 16. Aperçu pour dimanche: beau.

Régions de Pontiac-Témiscamingue: Maximum entre moins 8 et moins 10. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

Régions de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: Accumulation totale probable de 15 à 20 centimètres. Maximum de moins 14 à moins 16. Aperçu pour dimanche: beau.

Régions de Montréal, de l'Ou-

taouis, des Laurentides, de Québec-Trois-Rivières: Chutes de neige légères. Les températures se maintiendront entre moins 8 et moins 12. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

Région des Cantons de l'Est: Chutes de neige légères et ventoux par moments. Température diminuant en fin de journée à moins 8 à moins 10. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

Régions de Baie Comeau, de Sept-Îles: Neige et poudrière. Accumulation totale de 10 à 15 centimètres. Températures à la hausse. Maximum de moins 4 à moins 7. Aperçu pour dimanche: dégagement.

Régions de Rimouski, de la Gaspésie: Périodes de neige, principalement sur Rimouski. Températures à la hausse pour attendre samedi 0 à 2. Aperçu pour dimanche: dégagement.

Un incendie d'origine criminelle ?

Un violent incendie qu'on soupçonne être d'origine criminelle a détruit, dans la nuit de Noël, une maison de rapport de Cartierville, à Montréal. Une centaine de personnes ont été jetées sur le pavé par le sinistre qui a nécessité cinq alertes et plusieurs heures de travail de la part des pompiers.

La brigade des incendies criminels de la police de la CUM fait enquête. Les premières constatations révèlent trois foyers d'incendie.

Personne n'a été blessé et la plupart des locataires ont pu être relégués grâce à l'aide de la Croix-Rouge et du Bien-être social.

En fin d'après-midi, hier, un léger incendie a fait une victime rue Ontario est, à Montréal.

L'identité de la victime, une femme n'était pas connue au moment de mettre sous presse.

300 communistes syriens arrêtés et Bagdache en fuite ?

BEYROUTH (AFP) — Les informations de la presse égyptienne faisant état de l'arrestation de trois cents communistes syriens et de la fuite de M. Khaled Bagdache, secrétaire général du P.C. syrien, n'avaient pas reçu de confirmation officielle hier soir et avaient été en partie démenties.

De source officielle syrienne, on affirmait que le "Front national progressiste" — regroupement des forces et partis progressistes syriens comprenant notamment le Parti Baas (au pouvoir) et le P.C. syrien — n'avait pas éclaté "à la suite des divergences sur la politique étrangère".

Dans certains milieux généralement bien informés de Beyrouth, on indiquait d'autre part que M. Bagdache se trouve depuis trois jours à Prague en compagnie de M. Youssef Fayçal, secrétaire général adjoint du P.C. syrien.

Si des mesures ont été prises à l'encontre des communistes syriens, il s'agit de faits très récents, qui ont coïncidé avec l'arrivée du roi Khaled à Damas, mardi dernier, peut-on remarquer.

En effet, les principaux dirigeants communistes syriens, dont M. Bagdache, assistaient lundi dernier à une réception officielle offerte à l'ambassade du sud-vietnam à Damas.

"La vaste campagne d'arrestations de communistes syriens" annoncée notamment par le quotidien "Al Ahrâm" aurait donc eu lieu mardi et mercredi.

Seule la presse égyptienne a fait état de ces événements, qui n'ont pas été mentionnés par les journaux libanais, et notamment par le quotidien communiste "Al Nida". En outre, aucune critique des communistes syriens n'a été lancée par les organes de presse syriens.

Un membre du commandement interrabe du Parti Baas syrien, M. Zouheir Mohsen, chef du mouvement palestinien "Al Saika", a pour sa part catégoriquement démenti hier que trois cents communistes aient été arrêtés et il a affirmé que, toutes les informations concernant cette affaire "sont dénuées de tout fondement".

Dans certains milieux communistes, on admettait cependant hier que des communistes ont été, non pas arrêtés, mais placés en résidence surveillée.

On ne précisait cependant pas s'il s'agissait de mesures de sécurité routinières motivées par la présence en Syrie d'un chef d'État, le roi Khaled, qui dirige un pays ne cachant pas son anticommunisme.

Si les informations annoncées par la presse égyptienne se révélaient fondées en tout point, il s'agirait d'un tournant dans la politique menée par le général Hafez Assad, président de la république syrienne, depuis son arrivée au pouvoir, en novembre 1970.

En effet, tout en pratiquant une politique d'ouverture vers l'Occident, la Syrie a maintenu d'étroites relations avec l'Union soviétique où s'est rendu à plusieurs reprises, et encore en octobre dernier, le président Assad.

La coordination sur le plan politique suivie par la Syrie et l'Union soviétique n'a cependant pas empêché qu'en diverses occasions, les communistes syriens ont manifesté leur réticence devant certaines initiatives du gouvernement syrien, selon la presse arabe.

Les nombreuses tournées de M. Henry Kissinger, la visite à Damas du président Richard Nixon, la reprise des relations entre la Syrie et les États-Unis, ont notamment suscité de l'inquiétude au sein du P.C. syrien.

Trois ministres israéliens préconisent une ouverture à l'égard des Palestiniens

(par Reuter et AFP) — Deux ministres israéliens ont lancé un appel à l'ouverture à l'égard de certains palestiniens, qui contraste apparemment avec la position officielle du gouvernement de Jérusalem.

M. Shimon Peres, ministre de la Défense, a déclaré dans l'édition de "Maariv" parue hier que le gouvernement devrait adopter une ligne plus positive en ce qui concerne la question palestinienne et qu'Israël ne devrait pas rejeter en bloc les conversations avec des leaders palestiniens.

M. Moshe Kol, ministre du Tourisme, a lancé un appel à la radio pour l'organisation d'une

40 professionnels prêts à réitérer n'importe où le coup de l'OPEP ?

(Reuter, AP et AFP) — Le bureau du procureur fédéral ouest-allemand à Karlsruhe a annoncé qu'un des membres du commando qui a attaqué le siège de l'OPEP à Vienne est un citoyen de la république fédérale allemande, Hans-Joachim Klein.

Il s'agit du membre du commando, blessé lors de l'attaque, qui après avoir été soigné dans un hôpital de Vienne, a été mis dans l'avion avec les auteurs de l'attaque et leurs otages, et a finalement été débarqué à Alger.

Hans-Joachim Klein travaillait il y a encore peu de temps dans un cabinet d'avocat à Francfort.

Par ailleurs, la police criminelle fédérale de Wiesbaden a

annoncé qu'elle avait lancé hier matin une vaste opération pour retrouver des personnes accusées d'être complices des deux membres ouest-allemands du commando de Vienne.

M. Erwin Fischer, lui-même procureur fédéral, porte-parole du procureur fédéral général, a précisé à Reuter que Klein ne figurait pas auparavant sur la liste des personnes recherchées par la police criminelle.

Il a ajouté qu'on n'avait pu encore déterminer l'identité de la femme, peut-être ouest-allemande, qui faisait partie du commando et qui, semble-t-il, parlait allemand sans accent.

M. Fischer a annoncé que la télévision ouest-allemande allait montrer les photos des per-

sonnes recherchées dans le cadre de l'affaire de Vienne.

Les enquêteurs espèrent que des témoins pourraient reconnaître cette femme et d'éventuels complices et donner des renseignements sur leur activité passée.

M. Fischer a déclaré que le commando de Vienne n'était pas constitué par un groupe dissident de ce qu'on appelle en Allemagne "la bande à Baader-Meinhof", dont les dirigeants sont actuellement jugés à Stuttgart pour toute une série d'assassinats, attentats et attaques de banques.

L'enquête permet de penser pour le moment que le commando de Vienne était vraisemblablement constitué par des membres d'un groupe international, dont le commandement serait à Paris, bien que l'on puisse penser qu'il était en contact avec la Bande à Baader.

De son côté, le porte-parole de la police fédérale à Wiesbaden a déclaré que ses services possédaient des informations sur deux Allemands de l'ouest, soupçonnés d'avoir participé à l'action de Vienne. Mais il a refusé de donner pour le moment davantage de précisions.

Le chef de l'opération terroriste contre le siège de l'OPEP a fait savoir aux autorités algériennes qu'il disposait de 40 commandos professionnels bien entraînés "prêts à entrer en action sur ses ordres n'importe où dans le monde, affirme le correspondant du journal iranien "Kayhan" en Algérie. Citant les milieux autorisés algériens, ce dernier a ajouté que le chef du groupe, qui se fait appeler "Carlos", a déclaré qu'il lutait "pour la libération de la Palestine" et qu'il sera "le véritable libérateur" de cette terre.

"Carlos" aurait dit également quelques minutes après la prise d'otages de Vienne que "l'attaque du siège de l'OPEP est la première opération d'envergure de son groupe et ne sera pas la dernière". Il aurait ajouté que "l'Armée rouge" japonaise, le groupe extrémiste ouest-allemand "Baader-Meinhof" et plusieurs autres réseaux terroristes ont décidé de rejoindre le "Bras de la révolution arabe", nom de l'organisation qui a revendiqué l'opération de Vienne.

Le commando de Vienne avait l'intention de tuer les ministres du Pétrole saoudien et iranien. Cette révélation a été faite par cheikh Ahmad Zaki Yamani, qui représentait l'Arabie saoudite à la conférence de l'OPEP à Vienne, et figurait parmi les otages.

Cheikh Yamani, qui a rendu hommage à "la fermeté et à la sagesse" des autorités algériennes, a en effet déclaré avant de quitter la capitale jordanienne que, sans l'intervention des responsables algériens, lui-même et son collègue ne seraient plus en vie.

"Un arrêt de mort, a-t-il affirmé, pesait sur moi et sur

Appel d'Oxfam

Maintenant que le service postal est rétabli, Oxfam invite la population du Québec à souscrire à sa campagne annuelle en faisant directement parvenir ses dons à l'une des deux adresses suivantes:

Oxfam-Québec, 169 est. rue St-Paul, Montréal, Qué., ou Oxfam Québec, 1117 1/2, rue St-Jean, Québec, Qué.

OSLO (Reuter) — M. Jens Evensen, ministre norvégien chargé des limites de pêche, propose la conclusion d'un pacte pan-européen de la pêche pour sauvegarder les réserves halieutiques menacées et empêcher d'autres conflits de style anglo-islandais.

M. Evensen a précisé dans une interview à l'Agence Reuter que tout arrangement de cet ordre donnerait aux pays côtiers des droits préférentiels.

Précisant qu'il exposait ses vues personnelles sur les problèmes de la pêche en Europe, il a énuméré plusieurs points qui constitueraient les fondements de ce pacte.

D'abord devrait exister une politique précise de protection des réserves halieutiques de l'Atlantique Nord — des quotas devraient être établis — et il faudrait instaurer un système de distribution des prises entre les nations concernées.

Il est également partisan d'une meilleure exploitation du poisson pour la consommation humaine. Cela signifierait certains changements dans l'industrie de la pêche et même la suppression progressive de la flotte de pêche de certains pays.

nécessaire", a précisé M. Peres. M. Peres a estimé que Jérusalem devrait offrir une autonomie plus grande à la Cisjordanie. Jusqu'à présent, les maires de la rive occidentale de Jourdain ont réagi froidement à ces propositions.

Les propos du ministre de la Défense vont à l'encontre de ceux du premier ministre. M. Yitzhak Rabin souhaite que les négociations sur l'avenir de la Cisjordanie aient lieu avec comme seul interlocuteur le roi Hussein. M. Yigall Allon, ministre des Affaires étrangères, a également remis en question la ligne de M. Rabin en disant que le souverain hachémite M. Al-

lon a eu plusieurs accrochages à ce propos avec le cabinet. M. Kol, ministre du Tourisme, est un membre du parti libéral indépendant. Cette formation a adopté jeudi soir une résolution pour que le gouvernement reconnaisse les droits des Palestiniens de Cisjordanie et puisse déterminer leur avenir dans le cadre des territoires sur les deux rives du Jourdain.

Le gouvernement israélien devrait annoncer qu'il est prêt à des conversations avec le gouvernement jordanien "et toute direction politique (palestinienne) qui accepte l'existence d'Israël et est prêt à vivre pacifiquement avec Israël dans le

cadre de frontières sûres et reconnues, a conclu M. Kol. Par ailleurs, M. Allon a déclaré hier soir qu'Israël ne conclura pas d'accord de paix, définitif avec la Jordanie si le problème palestinien n'est pas résolu. Lors d'une réunion du Parti travailliste près de Tel Aviv, le chef de la diplomatie israélienne a précisé que la question palestinienne ne pouvait demeurer sans une plaie béante au Proche-Orient. Dans l'accord de paix définitif nous estimons qu'Israël devra se retirer des "zones fortement peuplées par les arabes sur la rive occidentale et à Gaza", a-t-il conclu.

Khaled — Arafat

Le roi Khaled d'Arabie saoudite a rencontré M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, hier après-midi à Damas. L'entrevue, qui a eu lieu au palais des hôtes de la capitale syrienne, s'est déroulée en présence de "Abou Hicham", représentant de l'OLP en Arabie saoudite.

A l'issue de cette entrevue, qui a duré 60 minutes, le chef de la résistance palestinienne a déclaré qu'il s'était entretenu avec le roi Khaled des problèmes d'actualité sur le triple plan palestinien, arabe et international.

"Je suis venu spécialement de Beyrouth pour rencontrer le monarque saoudien, a poursuivi M. Arafat, ajoutant qu'il avait "le sentiment que cette rencontre était nécessaire dans les circonstances présentes, en raison de l'existence de plus d'un complot ourdi contre la cause commune des Arabes".

Le gouverneur égyptien du Sinaï, le général Mohamed Abdel Moneim el-Karamany, a publié un communiqué dénonçant les "ventes de terres à l'ennemi" et appelant les habitants de la presqu'île à "veiller sur la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Sinaï".

Interrompant ses émissions, la radio du Caire a diffusé ce communiqué qui dit notamment: "L'ennemi ne cesse d'exercer toutes sortes de pressions sur vous afin de s'emparer de vos terres par tous les moyens et d'instaurer sa mainmise sur d'autres terres sous le prétexte qu'elles appartiennent à l'État égyptien. Ces agissements sont en contradiction flagrante avec les conventions de Genève de 1949 et des con-

ventions internationales de La Haye. "Le fait que certains de nos frères vendent leurs terres, poursuit un acte non conforme à l'engagement national de sauvegarder chaque pouce et chaque grain de sable du Sinaï... "la vente de ces terres est nulle et non avenue tant qu'il ne s'agit pas d'un bien égyptien vendu à un autre citoyen égyptien", poursuit le communiqué, qui invite tous les habitants du Sinaï à résister "devant toutes les manœuvres de l'ennemi tendant à s'emparer de leurs terres", et devant toutes "les offres aléchantes" que l'ennemi peut proposer pour leur acheter leurs terres.

Le roi Khaled d'Arabie saoudite a rencontré M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, hier après-midi à Damas. L'entrevue, qui a eu lieu au palais des hôtes de la capitale syrienne, s'est déroulée en présence de "Abou Hicham", représentant de l'OLP en Arabie saoudite.

A l'issue de cette entrevue, qui a duré 60 minutes, le chef de la résistance palestinienne a déclaré qu'il s'était entretenu avec le roi Khaled des problèmes d'actualité sur le triple plan palestinien, arabe et international.

"Je suis venu spécialement de Beyrouth pour rencontrer le monarque saoudien, a poursuivi M. Arafat, ajoutant qu'il avait "le sentiment que cette rencontre était nécessaire dans les circonstances présentes, en raison de l'existence de plus d'un complot ourdi contre la cause commune des Arabes".

Le gouverneur égyptien du Sinaï, le général Mohamed Abdel Moneim el-Karamany, a publié un communiqué dénonçant les "ventes de terres à l'ennemi" et appelant les habitants de la presqu'île à "veiller sur la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Sinaï".

Interrompant ses émissions, la radio du Caire a diffusé ce communiqué qui dit notamment: "L'ennemi ne cesse d'exercer toutes sortes de pressions sur vous afin de s'emparer de vos terres par tous les moyens et d'instaurer sa mainmise sur d'autres terres sous le prétexte qu'elles appartiennent à l'État égyptien. Ces agissements sont en contradiction flagrante avec les conventions de Genève de 1949 et des con-

ventions internationales de La Haye. "Le fait que certains de nos frères vendent leurs terres, poursuit un acte non conforme à l'engagement national de sauvegarder chaque pouce et chaque grain de sable du Sinaï... "la vente de ces terres est nulle et non avenue tant qu'il ne s'agit pas d'un bien égyptien vendu à un autre citoyen égyptien", poursuit le communiqué, qui invite tous les habitants du Sinaï à résister "devant toutes les manœuvres de l'ennemi tendant à s'emparer de leurs terres", et devant toutes "les offres aléchantes" que l'ennemi peut proposer pour leur acheter leurs terres.

Le roi Khaled d'Arabie saoudite a rencontré M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, hier après-midi à Damas. L'entrevue, qui a eu lieu au palais des hôtes de la capitale syrienne, s'est déroulée en présence de "Abou Hicham", représentant de l'OLP en Arabie saoudite.

A l'issue de cette entrevue, qui a duré 60 minutes, le chef de la résistance palestinienne a déclaré qu'il s'était entretenu avec le roi Khaled des problèmes d'actualité sur le triple plan palestinien, arabe et international.

"Je suis venu spécialement de Beyrouth pour rencontrer le monarque saoudien, a poursuivi M. Arafat, ajoutant qu'il avait "le sentiment que cette rencontre était nécessaire dans les circonstances présentes, en raison de l'existence de plus d'un complot ourdi contre la cause commune des Arabes".

Le gouverneur égyptien du Sinaï, le général Mohamed Abdel Moneim el-Karamany, a publié un communiqué dénonçant les "ventes de terres à l'ennemi" et appelant les habitants de la presqu'île à "veiller sur la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Sinaï".

Interrompant ses émissions, la radio du Caire a diffusé ce communiqué qui dit notamment: "L'ennemi ne cesse d'exercer toutes sortes de pressions sur vous afin de s'emparer de vos terres par tous les moyens et d'instaurer sa mainmise sur d'autres terres sous le prétexte qu'elles appartiennent à l'État égyptien. Ces agissements sont en contradiction flagrante avec les conventions de Genève de 1949 et des con-

ventions internationales de La Haye. "Le fait que certains de nos frères vendent leurs terres, poursuit un acte non conforme à l'engagement national de sauvegarder chaque pouce et chaque grain de sable du Sinaï... "la vente de ces terres est nulle et non avenue tant qu'il ne s'agit pas d'un bien égyptien vendu à un autre citoyen égyptien", poursuit le communiqué, qui invite tous les habitants du Sinaï à résister "devant toutes les manœuvres de l'ennemi tendant à s'emparer de leurs terres", et devant toutes "les offres aléchantes" que l'ennemi peut proposer pour leur acheter leurs terres.

Le roi Khaled d'Arabie saoudite a rencontré M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, hier après-midi à Damas. L'entrevue, qui a eu lieu au palais des hôtes de la capitale syrienne, s'est déroulée en présence de "Abou Hicham", représentant de l'OLP en Arabie saoudite.

A l'issue de cette entrevue, qui a duré 60 minutes, le chef de la résistance palestinienne a déclaré qu'il s'était entretenu avec le roi Khaled des problèmes d'actualité sur le triple plan palestinien, arabe et international.

"Je suis venu spécialement de Beyrouth pour rencontrer le monarque saoudien, a poursuivi M. Arafat, ajoutant qu'il avait "le sentiment que cette rencontre était nécessaire dans les circonstances présentes, en raison de l'existence de plus d'un complot ourdi contre la cause commune des Arabes".

Le gouverneur égyptien du Sinaï, le général Mohamed Abdel Moneim el-Karamany, a publié un communiqué dénonçant les "ventes de terres à l'ennemi" et appelant les habitants de la presqu'île à "veiller sur la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Sinaï".

Interrompant ses émissions, la radio du Caire a diffusé ce communiqué qui dit notamment: "L'ennemi ne cesse d'exercer toutes sortes de pressions sur vous afin de s'emparer de vos terres par tous les moyens et d'instaurer sa mainmise sur d'autres terres sous le prétexte qu'elles appartiennent à l'État égyptien. Ces agissements sont en contradiction flagrante avec les conventions de Genève de 1949 et des con-

ventions internationales de La Haye. "Le fait que certains de nos frères vendent leurs terres, poursuit un acte non conforme à l'engagement national de sauvegarder chaque pouce et chaque grain de sable du Sinaï... "la vente de ces terres est nulle et non avenue tant qu'il ne s'agit pas d'un bien égyptien vendu à un autre citoyen égyptien", poursuit le communiqué, qui invite tous les habitants du Sinaï à résister "devant toutes les manœuvres de l'ennemi tendant à s'emparer de leurs terres", et devant toutes "les offres aléchantes" que l'ennemi peut proposer pour leur acheter leurs terres.

Kossyguine à Ankara pour reformuler son traité de non agression

ANKARA (Reuter) — M. Alexei Kossyguine a entamé hier une visite officielle de quatre jours en Turquie, pays que le Kremlin s'efforce d'attirer hors de l'orbite de l'OTAN depuis la fin des années 1960.

Le président du conseil soviétique a déclaré à son arrivée à Ankara que l'Union soviétique souhaitait encore renforcer ses relations avec son voisin méridional. M. Kossyguine a souligné que "tous les principes à un tel développement" existaient déjà.

On s'attend à ce qu'il propose au gouvernement turc de conclure un traité de non-agression. Mais on pense dans les milieux autorisés que cette offre sera déclinée.

Au cours de ses entretiens avec le premier ministre Soleyman Demirel, M. Kossyguine apportera des précisions sur les crédits de 700 millions de dollars que l'Union soviétique s'est engagée à fournir à la Turquie, on ne s'attend pas cependant à ce que cette visite aboutisse à de nouveaux accords de coopération économique.

M. Kossyguine inaugurera d'autre part une importante usine sidérurgique construite à l'aide de crédits et de techniques soviétiques. Il s'agit d'un des cinq grands projets de développement en Turquie financés avec l'aide soviétique.

Les deux pays se sont livrés treize guerres en six cents ans, guerres perdues pour la plupart par la Turquie. Leurs relations se sont améliorées à partir des années vingt, après la chute de l'empire ottoman.

A l'issue de la deuxième guerre mondiale, Moscou a formulé des revendications sur le Bosphore, ce qui devait amener la Turquie à adhérer à l'OTAN et en devenir le membre le plus farouchement anti-communiste.

Ce n'est qu'à la fin des années soixante, à la suite d'échanges de visites officielles et de l'octroi de crédits totalisant plus d'un milliard de dollars en huit ans, que les relations des deux pays se sont réchauffées. Les suites de la crise chypriote de l'année dernière et l'embargo des exportations d'armes américaines ont d'autre part tendu les relations de la Turquie avec les États-Unis.

Mais les Turcs, qui partagent 600 km de frontières avec l'Union soviétique, ne se sont pas pour autant départis de leur méfiance à l'égard de Moscou et ont déjà rejeté une offre soviétique en vue de conclure un accord de non-agression.

La Norvège préconise un pacte européen sur le problème de la Pêche

OSLO (Reuter) — M. Jens Evensen, ministre norvégien chargé des limites de pêche, propose la conclusion d'un pacte pan-européen de la pêche pour sauvegarder les réserves halieutiques menacées et empêcher d'autres conflits de style anglo-islandais.

M. Evensen a précisé dans une interview à l'Agence Reuter que tout arrangement de cet ordre donnerait aux pays côtiers des droits préférentiels.

Précisant qu'il exposait ses vues personnelles sur les problèmes de la pêche en Europe, il a énuméré plusieurs points qui constitueraient les fondements de ce pacte.

D'abord devrait exister une politique précise de protection des réserves halieutiques de l'Atlantique Nord — des quotas devraient être établis — et il faudrait instaurer un système de distribution des prises entre les nations concernées.

Il est également partisan d'une meilleure exploitation du poisson pour la consommation humaine. Cela signifierait certains changements dans l'industrie de la pêche et même la suppression progressive de la flotte de pêche de certains pays.

le bridge

L'imagination du bon joueur

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord

NORD
♦ V 9 5
♥ A 7 3
♦ A 4
♦ D 10 6 5

OUEST
♦ 3
♥ 10 8 6 5 4
♦ R 10 7 2
♦ A 9 3

EST
♦ 8 7 4 2
♥ D 9 2
♦ 6 3

SUD
♦ R V 7 2

SUD
♦ A R D 10 6
♦ R
♦ D V 9 8 5
♦ 8 4

LES ENCHÈRES:

N E S O
1 ♦ passe 1 ♦ passe
2 ♦ passe 3 ♦ passe
3 ♥ passe 3 S A passe

Entame: le cinq de cœur

La main d'aujourd'hui démontre à quel point le joueur défensif doit avoir l'imagination en éveil pour faire chuter un contrat qui à première vue semble imbattable.

Lors du jeu de la carte; le déclarant doit faire montre de beaucoup d'habileté. Cependant, il détient un grand avantage sur les défenseurs car il a vingt-six cartes étalées: à ses yeux. Par contre, les défenseurs se fournissent des signaux et très souvent ils doivent leur réussite à une profonde déduction d'après les enchères et d'après la distribution des jeux.

Avant de passer au jeu de la main, il est bon de remarquer que le contrat final de quatre piques apparaît être un meilleur contrat que celui de trois sans-atout; mais Sud en décida ainsi.

A la première levée, le trois de cœur du mort fut joué, couvert du neuf d'Est et gagné par

le Roi de Sud. Sud pouvait s'assurer son contrat en prenant l'impasse du Roi de carreau; mais étant en tournoi, il visait à faire des levées supplémentaires (ou bridge, les songe-cœurs sont souvent punis) et il joua un petit carreau vers l'As et revint du quatre, vers sa Dame, dont Ouest s'empara avec son Roi.

Ouest s'arrêta avant de jouer sa prochaine carte et après mûre réflexion, se basant sur les enchères et le jeu des trois premières levées, réalisa que la seule chance de faire chuter le contrat était d'attaquer la couleur de trèfle; mais quelle carte jouer? Une seule carte pouvait être néfaste au contrat en supposant que le partenaire possédait quatre trèfles, Roi, Valet, Sept et un petit, ce qui donnait à Sud seulement deux petites cartes dans cette couleur.

Cette carte-clef était le jeu du neuf de trèfle qui forçait le mort à couvrir du dix, lequel fut gagné par le Valet d'Est. Le retour du deux de trèfle vers l'As se fit et le tour était joué, car Dame et six du mort se trouvaient pris dans une souricière par Roi et sept d'Est, ce qui produisit la chute du contrat.

Très belle exécution défensive!

Cette main démontre sans aucun doute le travail mental que le défenseur doit fournir car le manque d'indices au tout début du jeu le force à faire preuve de beaucoup d'imagination s'il veut réellement découvrir le jeu-clé qui donnera à son côté le nombre maximum de levées défensives.

Dans le domaine de la recherche, en chimie, en médecine expérimentale, en génie, les chercheurs se servent de ce stratagème merveilleux; de la supposition. Le bon bridgeur s'enregistre avec eux.

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES EN... AUTOMOBILE ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

TARIFS D'ABONNEMENT

CANADA:	12 mois \$45.00	6 mois \$25.00
ÉTRANGER**	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3G9.

Nom

Adresse

Tapis de Tunisie

"Le Bijou de votre Foyer"

844-6614

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846
286 est. St-Paul, Vieux Montréal

PIERRE BÉLANGER

Designer d'intérieur
décorateur-ensemblier

Spécialités:
Bureaux et résidences

C.P. 21, St-Lambert, P.Q.

Tél.: 671-2202

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur
Décorateur-ensemblier
Créations exclusives

LE HOME D'AUJOURD'HUI

842-8679

JACQUES VIAU

décorateur-ensemblier
designer d'intérieur

Spécialités:
Bureaux et résidences

4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...

CHATEAU

d'aujourd'hui

entraînant au stage

382-4710

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE

ARCHITECTES

1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes

LONGPRÉ MARCHAND GODREAU DOBUSH STEWART

842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE

Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs

336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

Bilan / disques

Des Québécois pour toutes les têtes

par Christine L'Heureux

Les richesses culturelles québécoises sont difficilement exportées et dès qu'il en est question, le problème de la langue, du "joual" refait aussitôt surface. On se souviendra sans peine des longs débats entre un certain ministre des Affaires culturelles et un auteur de théâtre populaire. C'est toujours avec un certain paternalisme que les productions d'ici semblent être accueillies chez nos "cousins" les Français, presque par grandeur d'âme ou magnanimité. Le théâtre et le cinéma québécois ont réussi quelques percées de l'autre côté de l'Atlantique, mais toujours un peu à la façon d'un campagnard débarquant soudain à la ville: s'il attire les regards, c'est par ses côtés rustres qui détonnent dans un milieu raffiné (dit-on). La musique a subi aussi le même type de succès: Félix Leclerc, Gilles Vigneault et même Charlebois et Offenbach doivent leur réussite à cet aspect folklorique qui amuse et attendrit beaucoup les Français. En même temps, il devient de plus en plus évident que la France n'arrive plus, depuis quelques années, qu'à produire les petits minets s'adonnant à la chansonnette, de rares groupes inventifs (Ange par exemple) et quelques vieux chansonniers qui permettent à ce pays de garder encore bonne figure. La relève est assurée, qu'on le veuille ou non, par les créateurs d'ici et ce n'est plus un, deux ou trois chansonniers qui font parler d'eux, ici ou ailleurs, mais plusieurs et ils n'attendent plus d'être consacrés par les étrangers pour affirmer leurs talents. Il n'est plus possible, cette année, de mentionner "le" grand disque, "le" grand succès: la diversité même des genres l'empêche. Des chansonniers, c'est ce qui a fait la force du répertoire musical québécois, et ce n'est pas pour demain, le jour qui verra battue cette voie de création qui s'enrichit sans cesse de nouveaux noms. Ce concert avec le mouvement rock international, les Québécois ont aussi posé un pied dans une recherche qui, sans atteindre encore à la perfection de certains groupes européens ou américains, s'impose avec une volonté d'originalité et de diversité irréfutable. Cette musique rock n'en est plus à ses premiers balbutiements et il serait inadmissible de l'omettre. Inadmissible aussi de ne pas tenir compte du regain de la musique traditionnelle, du goût pour les violonneux et les gigueux qu'on avait perdu de vue depuis belle lurette, en quête de nouveautés musicales: un retour en arrière qui permet de prendre conscience que le passé ne doit pas mourir, sous peine de s'appauvrir d'une richesse immense.

Des chansonniers encore et encore

Il y aura toujours des gens pour étonner... par chance! Félix Leclerc, avec son dernier disque, *Le tour de l'île* (Philips), n'offre plus l'image simplennelle du chansonnier grattant sa guitare, d'où sortaient infailliblement des notes, toujours les mêmes, aurait-on dit. Une image qui n'a, d'ailleurs, jamais perdu de sa luminosité, même si on y retrouvait, depuis plusieurs années, un petit air de famille bien connu et qui avait beaucoup de charmes. Ce que fait Leclerc, avec son dernier disque, dépasse toutes espérances: c'est toujours le même Félix à la voix un peu nostalgique, la même guitare aussi, mais le tout semble entouré d'un nuage musical ouateux, de quoi tomber en "pamaison", devenir un peu "gaga", tellement c'est beau, c'est bon, c'est doux, c'est angélique... Tout sens critique disparaît à l'écoute de ce long-jeu, à moins qu'on soit irrémédiablement opposé au bonhomme. Je lui devais donc cette première place, en tête de liste.

Tout de suite après, dépassé d'une tête seulement par Leclerc, Raoul Duguay et son *Allô Toulmond* (Capitol) remporte toutes les gageures. En effet, le défi était de taille: faire un disque, c'est-à-dire prendre les moyens d'accéder à un public toujours plus grand et transmettre un message poétique et philosophique qui puisse être entendu. Pour qui connaît le Raoul hermétique, souvent engagé dans des déductions savantes et des recherches formelles relevant de la mathématique, ce disque est un pur chef-d'œuvre de simplicité qui, pourtant, ne fait aucune concession à la facilité. Le disque, sous des airs de gars qui n'y touche pas, élabore toutes les données d'une recherche que Raoul mène sérieusement depuis plusieurs années, toutes les données aussi d'une espèce de Bible qui se révèle à lui, soulignée dans le titre même du disque et exposée magnifiquement dans *Le voyage*: "ô vouloir, savoir être au pouvoir de soi est l'ultime avoir." Raoul est un auteur à message et la beauté du disque vient justement du fait que ce message passe sans nous assommer, sans nous endormir. A ce qu'il paraît, un nouveau disque devrait paraître en début d'année.

La sérénité du dernier disque de Séguin, *Récolte de rêves* (Kot'ai) sent, à plein nez, le calme et la beauté de gens heureux de vivre à la campagne et amoureux de la musique. Des instruments choisis pour leurs sons aériens créent cette atmosphère faite de douceur que les voix de Marie-Claire et

Richard Séguin ramènent par leur présence. Des mots qui racontent cette envie de trouver des façons différentes de vivre, qu'une jeunesse s'applique joyeusement à construire, hors des murs d'un système étouffant et abrutissant. Faisant la preuve que ce n'est pas seulement un rêve, une utopie bafouée par la réalité du métro-boulot-dodo. Des gars et des filles qui ont choisi la vie, conscients que le "pays va de travers" et que les belles paroles n'y changent rien: seuls les gestes posés consciemment, au jour le jour, pour faire de la terre un univers où l'amour sera une donnée palpable, faisant éclorre cette nouvelle culture à laquelle certains croient si fort qu'elle n'aura d'autre choix que de se vivre. Et ce n'est pas sans raison que les Séguin interprètent une chanson de Raoul Duguay, "Les saisons", c'est ce que sont gens de même croyance. Leur recherche va dans le même sens et court aux mêmes sources: le respect de la terre et de ses lois, les grandes leçons de la mère nature et le désir profond de trouver la lumière.

Ce sont là les trois disques, les "beaux" disques que le Québec a mis cette année. Tous trois parlent au cœur et font surgir des paysages qui sont aussi nécessaires que l'eau au corps. Et ce disque qui vient tout juste de paraître, "Le temps" (WEA) de René Grimard et Pierre Cloutier, rappelle beaucoup celui de Séguin par la musique et par cette recherche d'une mutation que transcrivait "Récolte de rêves". Les textes n'ont peut-être pas la riche densité, l'assurance dans le ton, la force du message de Séguin, des Duguay et des Leclerc, mais la musique transcrite ce que les mots n'arrivent pas à dire. Et c'est leur premier disque.

Si Plume avec "Le vieux show son sale" peut-être encore plus qu'avec "Pommes de route" soulève mon intérêt, c'est d'une autre façon: parce qu'il me fait rire et qu'il me rappelle ces nombreux amis rencontrés dans les tavernes du Québec, dont l'humour cynique avait toujours les mêmes airs de famille. Et il y a aussi ce disque des trois grands de la chanson, Charlebois, Vigneault et Leclerc, "J'ai vu le loup, le renard le lion", (Alta Musique), qui n'offre rien de nouveau, sinon de voir réunis ces trois grands personnages et ces quelques airs qu'ils chantent ensemble: un événement dans le monde du spectacle où la recherche de la gloire individuelle empêche habituellement ce type de confrontation amicale. L'image d'un Québec où chacun attend ce moment: "Quand les hommes vivront d'amour", qui clôture le spectacle

de la Chant'août.

Le mouvement rock québécois

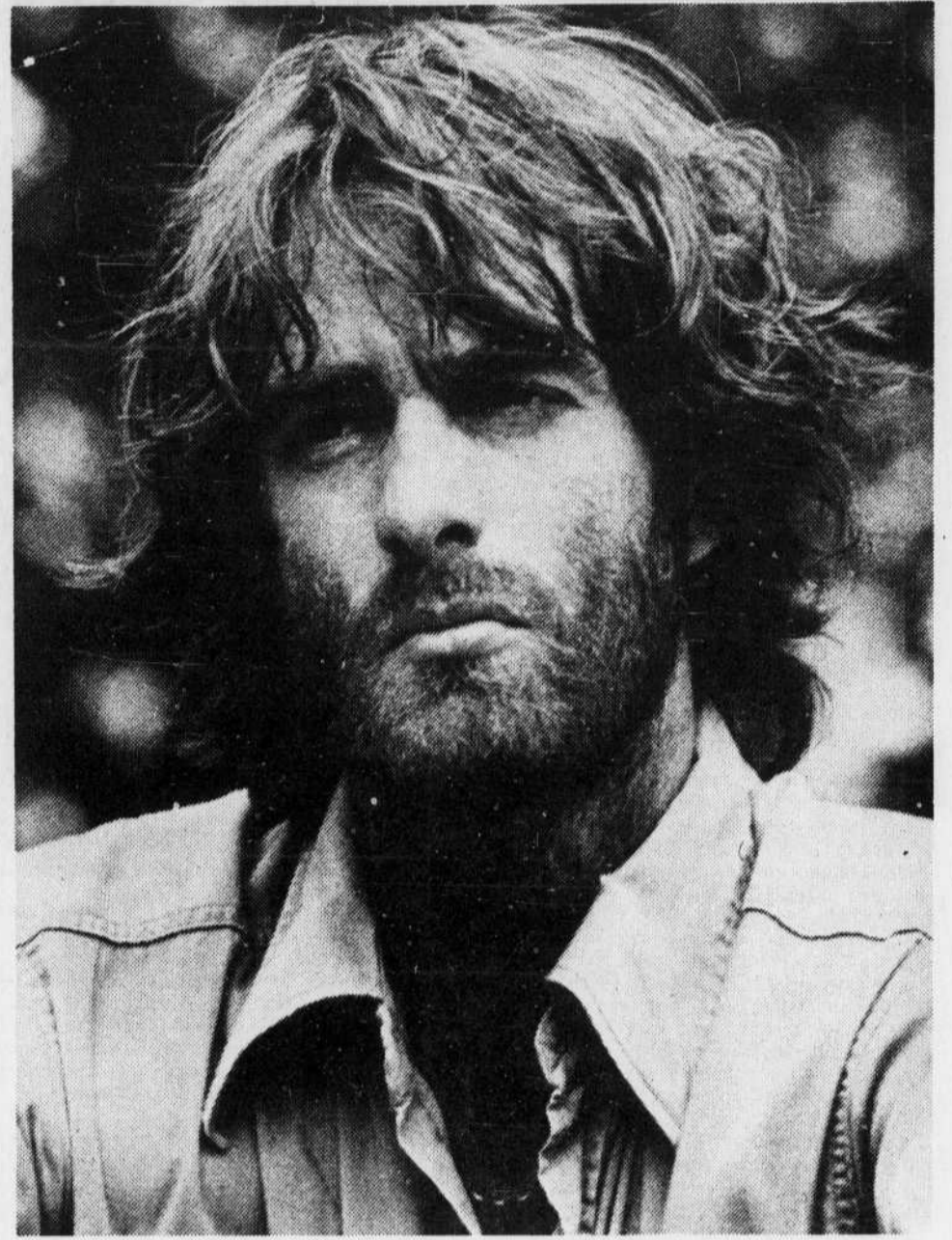
Le deuxième disque d'Harmonium, "Les cinq saisons", hésite agréablement entre le folk et la musique progressiste, donnant une dimension nouvelle et assez étonnante à la tradition commencée, au Québec, par la lignée des chansonniers. C'est un pied posé dans le courant du mouvement rock international qui fait d'Harmonium le meilleur groupe, à l'heure actuelle au Québec. Ils sont peut-être les seuls, en ce moment, à créer une musique qui réussit pleinement à varier ses styles dans une forme nouvelle et à y mêler judicieusement des paroles d'une qualité rare et peu commune chez tous les groupes rock à l'heure actuelle: groupes qui tentent désespérément, pour la plupart, de trouver des choses à dire. Harmonium, lui, connaît ce nouveau langage et crée et dit cette cinquième saison, ce monde à recréer où la folie et le délire sont rois et maîtres. Dans tous les bars de la rue St-Denis, c'est un disque qui revient constamment et ce n'est pas sans raison. Comme s'il pouvait être entendu indéfiniment, le sens caché de chacune des sonorités ne se découvrant qu'après de multiples écoutes: un disque éblouissant par sa recherche musicale multiforme, un disque merveilleux comme peuvent l'être les contes de fée. Et un disque québécois.

Le deuxième choix est plus difficile, plusieurs groupes se bousculant pour obtenir la place. Et si Maneige l'emporte, ce serait plutôt à cause de leurs droits d'ancienneté et parce que leurs disques sont mille fois meilleurs (eh! oui à ce point-là) que leurs spectacles, qui sont d'un ennui mortel. La formation classique des cinq musiciens respire abondamment dans ces deux disques qu'ils ont produit cette année chez Capitol. Une transpiration saine et qui indique bien la vitalité du groupe, même si elle provient souvent d'un effort calculé où le corps n'intervient pour ainsi dire jamais. Et Raoul Duguay, qui montre son nez partout cette année, y chante un texte beaucoup plus hermétique que qui convient bien aux tendances musicales de Maneige. Comme par enchantement d'ailleurs, la trompette de Raoul veille: "Porche de Notre-Dame", soufflant un air de folie dans ces alignements de phrases musicales où auraient pu se former quelques toiles d'araignée. Maneige a un style marqué par une densité résolument affirmée, presque déséchantante par moments, et s'ils arrivent à conserver une place de premier choix, c'est probablement parce que

dans ce deuxième disque, "Les Porches", leur musique retrouve quelque peu la fantaisie et la magie qui les caractérisait à leurs débuts. Une musique dont l'accès est réservé à un public choisi, car Maneige ne fait pas dans le populaire. Ils ne risquent donc pas la compétition, et pourtant, il faut reconnaître leur importance, parce que parcourant des chemins dont l'originalité élargit l'éventail des directions de la création québécoise.

Et Sloche, et Morse Code aussi! Des nouveaux groupes, (dont il a déjà été question ici), qui manifestent des dons d'invention, une recherche musicale qui fait plaisir à entendre. Les trébuchements, les balbutiements n'échappent pas à ces explosions de création; mais rien n'empêche l'enthousiasme de ces jeunes musiciens qui désirent, avec toute la force de leurs moyens, créer au Québec, un mouvement musical dont l'ampleur corresponde à l'envie de chacun de s'exprimer pleinement, dans la plus grande diversité. L'existence toute neuve de ces nombreux groupes indique bien un désir de construire, de modeler un nouveau son, sans rapport aucun avec la tradition des chansonniers qui était jusque là la seule forme d'expression ici. Bien sûr, les influences d'ailleurs se font sentir, mais en quoi empêcheraient-elles ces musiciens de parler au monde, dans un langage qui leur appartient? La langue québécoise et la langue française sont à la fois semblables et différentes et personne n'oserait dire que le parler d'ici recoure en tout point celui des Français, les sonorités et les significations s'opposant souvent de façon coasse et produisant une spécificité d'une richesse indéniable. La comparaison s'applique aux groupes d'ici ou d'ailleurs, de la même façon.

Le Québec se lance vraiment dans toutes les directions et le rock and roll qui "swinge", ici aussi, on l'a trouvé. Bien sûr, il y a eu les Classés, La Révolution française, mais ça n'intéressait personne, en tout cas, pas les amateurs sérieux de l'époque. Cette année, ce sont les Sinners (Vous vous souvenez des Sinners?) qui reviennent avec un disque, "Point d'interrogation" (Quality) qui est la plus belle contribution dans le genre. Alors que Aut'Chose choisit la musique de motard, agressive, mysogine... qui aurait dû avoir beaucoup de succès, parce que soulevant des coins de frustrations sexuelles refoulées, alors qu'Offenbach se dirige vers les gros rythmes de rock and roll d'un professionnalisme évident. Les Sinners, recréent à leur façon, d'une manière très



Plume Latraverse: l'humour cynique des tavernes.

personnelle et propre au contexte culturel québécois, les énormes parodies, toujours à un deuxième degré, comme dans un double regard, que 10 CC, Sparks et Lewis Furey, ont imposé comme style musical, ces derniers mois. Une chanson comme "Sofit" aurait assuré un énorme succès à Diane Dufresne, par ses côtés hôtesse de l'air à la recherche de l'âme soeur. Le style de "Suis-je masochiste?" a donné naissance à son sous-produit, Beaugard, Sainte-Claire et Violetti, qui en ont fait tout un disque, sans jamais parvenir à la perfection des Sinners. A chaque fois qu'un nouveau morceau commence, on a envie d'aller en voir le titre, pour bien se rappeler que c'est là une autre bonne chanson. Les Platters dans "Life is easy", la kétéinerie des chanteuses populaires sursaturant des mots d'amour dans le ton de "Sofit": toutes les directions, les modes qui ont eu cours au Québec sont imitées avec un sens de l'humour intelligent. Qui laisse regretter que les Sinners aient une si mauvaise réputation: dans mon souvenir, ils ont toujours été associés à des musiciens aux talents douteux, qui ne valaient pas l'achat d'un disque. J'ai failli passer - côté d'un

groupe, d'un vrai bon groupe. Et si je ne fais que mentionner le nom de Beau-Dommage, c'est que bien peu de gens manquent leurs deux disques, qu'on a l'occasion d'entendre pour un oui ou un non. Etant les plus gros vendeurs au Québec, il est inutile d'espérer répandre une nouvelle édition en parlant d'eux, sinon que Félix Leclerc interprète une de leurs plus belles chansons: "La complainte du phoque".

Musique traditionnelle

La musique traditionnelle se porte bien, elle aussi. On en est même à faire un festival qui retrace ses influences et ses directions. Le Sonographe, qui avait ouvert ses studios aux créateurs, s'est vu submergé par des musiciens cherchant aux sources d'un passé, et devant le grand nombre, au moins trois cassettes qui sont sorties de leur studio, sont de musique traditionnelle.

La plus belle réussite, c'est sûrement à Dominique Tremblay qu'on la doit. Un disque, fait il y a quelques années avec Philippe Gagnon, avait laissé le nom de Dominique Tremblay dans un coin privilégié de ma mémoire. "Les Vau-

tours", la musique du film de Jean-Claude Labrecque, apporte les sons lumineux d'un violon en acier: "La départure" retrouve l'essence du "reel" québécois dans une création qui, tout en gardant un respect pour les violonneux d'autrefois, montre les goûts de la nouvelle génération. Ces jeunes qui assurent la relève, le Sonographe a voulu les faire connaître et c'est en enregistrant "Ruines-Babines" qu'il a permis de retrouver le son de la bombarde et de l'harmonica des veillées d'autrefois. De même, le Festival de musique traditionnelle du Québec qu'il est enregistré en 1973, a l'importance des premiers pas accomplis dans le sens d'une reconnaissance de la valeur musicale de nos ancêtres.

Tous ces disques parus dans l'année, font la preuve d'une richesse musicale québécoise qui va toujours en s'affirmant. Tous, à leur façon, sont à écouter dans un moment choisi en fonction du goût musical de l'instant: certains soirs, un auditeur peut être réceptif à la musique de Maneige et pas du tout à celle des Sinners (ou l'inverse): une fois ce sentiment déterminé, l'écoute de tous ces disques ne peut apporter de déception.

Bilan / musique

Mort d'un opéra, agonie d'un orchestre

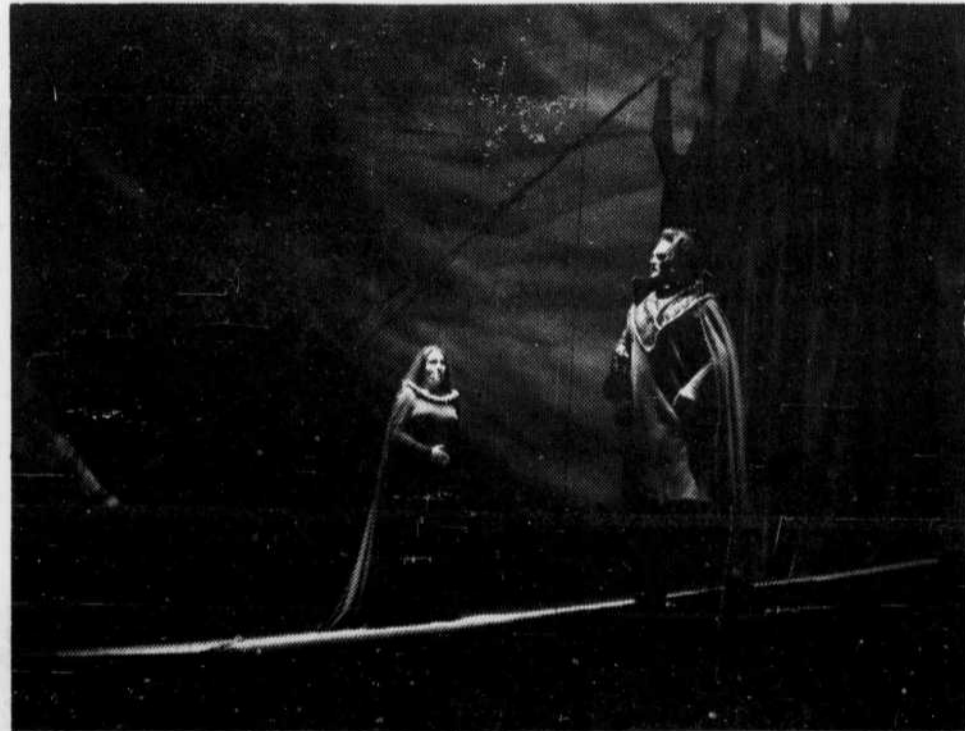
par Gilles Potvin

Faire le bilan de l'année qui s'achève pourrait, à la rigueur, se limiter à une nomenclature sèche des manifestations musicales de 1975, indiquant celles qui ont paru les plus importantes ou les plus significatives, celles de qualité moyenne et aussi celles plutôt médiocres. Cet exercice serait cependant assez fastidieux, sinon inconsequent. Mieux vaut s'arrêter brièvement sur nos principales sociétés musicales et revoir ensemble certains moments de leur activité, étant sûr d'en oublier un certain nombre, la mémoire d'un chroniqueur musical n'étant pas un ordinateur qui se contente d'emmagasiner les données sans tenir compte de leur importance.

Sur le plan du théâtre lyrique et comme sur le plan de la vie musicale en général, la plus mauvaise nouvelle de l'année a été la cessation des activités, sinon la disparition totale, de l'Opéra du Québec. Inaugurée avec éclat il y a quatre ans par un gouvernement qui disait vouloir "prendre en main la situation de l'opéra au Québec" la première saison de l'OQ, malgré ses faiblesses, avait laissé naître les plus beaux espoirs, tant du côté des artistes que du public. Mais à peine né, l'Opéra du Québec connaissait une crise qui se solda par la démission fracassante de son directeur artistique, Léopold Simoneau, dont le seul nom assurait une crédibilité à la jeune troupe sur le plan international. Sans autorité artistique de haut calibre, la troupe arriva néanmoins à produire des spectacles d'enver-

sure, mais en y mettant le prix. Malgré des salles remplies, il était à prévoir que l'entreprise se dirigeait vers un cul-de-sac, étant donné d'une part l'inflation toujours grandissante et l'absence d'une politique réaliste et à long terme du gouvernement qui avait mis au monde l'OQ. Aussi, c'est le cœur serré que les artistes et le public participèrent aux représentations mémorables de "Tristan und Isolde" au printemps, avec Roberta Knie et Jon Vickers dans les premiers rôles. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'OQ revivra jamais et quand. A la suite du rapport de la commission Jeannotte sur les arts d'interprétation et d'une nouvelle direction au ministère des Affaires culturelles, la question reste toujours sans réponse. On a même l'impression que l'on cherche à éviter toute discussion publique à ce sujet.

A l'Orchestre symphonique de Montréal, 1975 a marqué la fin du mandat de Franz-Paul Decker comme directeur artistique et l'entrée en fonctions de son successeur, Rafael Frünbeck de Burgos. Les sept saisons de Decker ont été bénéfiques pour l'orchestre sur le plan du raffinement de l'exécution en général et de l'équilibre des diverses familles de l'orchestre. Au début, Decker a eu du mal à faire oublier la direction spectaculaire de son prédécesseur Zubin Mahta mais le public en est venu peu à peu à apprécier son travail sérieux et patient qui a résulté en une transformation de l'OSM en un instrument de classe, sur lequel on peut compter. Malheureusement le man-



Une scène de "Tristan et Yseult" par le défunt Opéra du Québec.

dat de Decker a été secoué par une grave crise financière de laquelle l'orchestre a eu du mal à se relever. Pour l'OSM, l'état de 1975 a été désastreux à pour ainsi dire préparé le terrain aux perturbations que les débuts de la saison en cours ont connues. Ce n'est donc pas sous les meilleurs auspices que Rafael Frünbeck de Burgos a pris en main son nouvel orchestre. Grâce au ciel, une entente est intervenue après quelques semaines où les concerts furent contremandés

mais le peu de publicité accordée à la nouvelle convention collective laisse croire que le tout peut être assez fragile. Les problèmes sont encore nombreux à l'OSM et là aussi l'inflation galopante se fait sentir. Souhaitons que l'OSM se ressaisisse avant qu'il ne soit trop tard, avant qu'il n'ait à subir le triste sort de l'Opéra du Québec. Après 40 ans d'existence, le survient OSM mérite certes de persister et de continuer à se développer.

Les difficultés constantes qui assaillent le monde lyrique et symphonique ne semblent pas cependant affecter des entreprises qui, pour être moins ambitieuses, n'en sont pas moins importantes en ce qu'elles permettent une vie musicale diversifiée. Ainsi, l'Orchestre de chambre McGill, la Société Pro Musica, le Ladies' Morning Musical Club, le groupe Camerata Montréal et même la Société de musique contemporaine du Québec poursuivent leur route

sans problème apparent. On pourrait même dire que ces sociétés apportent à notre vie artistique une stabilité dont elle a grandement besoin.

Un événement musical d'importance mondiale s'est déroulé à Montréal et dans d'autres villes canadiennes au cours de l'automne avec la Semaine mondiale de la musique organisée par le Conseil canadien de la musique et le Conseil international de la musique affilié à l'Unesco. Sous la présidence prestigieuse et éclairée de Yehudi Menuhin, président sortant de charge du CIM, d'importantes manifestations musicales, des discussions et tables rondes ont eu lieu ici, à Toronto, Ottawa et Québec, en présence de plusieurs centaines de délégués venus d'une cinquantaine de pays. La Semaine mondiale, dont le thème était "La musique: un art de vivre" s'est terminée par un concert de l'OSM dirigé par son nouveau chef, avec le violoncelliste Siegfried Palm comme soliste.

Le Concours international de Montréal, tenu en juin, célébrait en 1975 son dixième anniversaire. Consacré au violon, il a de nouveau suscité l'intérêt d'un nombreux public. Mais pour la première fois, la décision du jury a été ouvertement contestée, surtout au moment où l'on a annoncé qu'aucun premier prix ne serait accordé et que deux seconds prix, ex aequo, seraient attribués. De plus, un candidat qui était manifestement l'un des préférés du public a été classé cinquième ou sixième. En outre, le désaccord

entre les membres du jury était devenu quasi visible. Il est presque inévitable que les grands concours internationaux se retrouvent un jour où l'autre dans de pareilles situations où le choix de jury n'est pas nécessairement le choix du public. Ainsi l'on a su par la suite qu'une situation analogue avait eu lieu au Concours de la reine Elisabeth de Belgique et que, pour y remédier, on avait instauré un prix spécial du public, accordé à un candidat selon des suffrages du public venu aux épreuves. Peut-être le concours de Montréal devait-il envisager pareille initiative pour parler à toute contestation éventuelle qui risquerait de compromettre son intégrité.

Le monde de l'orgue et des organistes s'est enrichi de nombreuses manifestations au cours de l'année, notamment les récitals d'été à l'Oratoire Saint-Joseph où l'on a applaudi Marie-Claire Alain et d'autres talentueux organistes. Les Concerts d'orgue de Montréal poursuivent leur saison sur différents instruments et l'on se doit de signaler l'entreprise monumentale de Bernard Lagacé qui a choisi de présenter l'intégrale de l'oeuvre d'orgue de J.-S. Bach sur le von Beckerath de l'église de l'Immaculée-Conception. Douze récitals seront donnés au cours de deux saisons successives. A ce jour, un vaste public assiste aux récitals, dont la tenue, il va sans dire, est exemplaire.

En ce qui concerne les lieux où se fait la musique, l'on doit noter l'ouverture de la Salle de

concert Pollack dans le nouveau pavillon Strathcona de l'université McGill, rue Sherbrooke, en plein cœur de la ville. Déjà la SMCQ a décidé d'y présenter ses concerts et la faculté de musique inaugurerait cette salle en avril en présentant des concerts quotidiens durant un mois. C'est là aussi en mai que se tenait la Semaine de musiques nouvelles, à laquelle a participé le Groupe de recherches musicales de France et d'autres groupes canadiens.

Année marquant le centenaire de la naissance de Maurice Ravel, 1975 a vu plusieurs hommages à ce compositeur français incomparable, notamment au cours de la saison d'été au Centre d'arts d'Orford où l'on a pu assister à un superbe récital du baryton Gérard Souzay ainsi qu'à de remarquables exécutions de sa musique de chambre par le trio Rouvier-Kantorow-Müller.

Certains lecteurs souhaiteraient sans doute qu'à la fin de ce bilan, je dresse un palmarès des récitals de l'année. Sans hésiter, je placerais en tête l'inoubliable et superbement émouvant récital d'adieu d'Elisabeth Schwartzkopf en avril dernier. Le célèbre soprano, dont la radieuse beauté vocale et le charme physique lui ont assuré une place de choix dans le cœur de ses admirateurs, a ému son public à un degré rarement atteint. Il y a eu aussi le récital de Dietrich Fischer-Dieskau, également incomparable. Je m'arrête après m'être contenté de signaler ces deux soirées inoubliables.

Bilan/théâtre

Incidents politiques et politique de reprises

par Adrien Gruslin

Chaque fin d'année risque de nous amener ses sempiternels bilans, composés trop souvent des mêmes éléments. "C'est la terrible stabilité du monde" disait le poète Beckett dans "En attendant Godot". La présente, en plus de la traditionnelle revue des spectacles, nous oblige à mettre en relief trois événements récents: les perturbations tant au sein de la compagnie Le Trident que de l'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT), le voyage de promotion à Paris organisé par le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) et finalement l'aventure de "Bousille et les justes" de Gratien Gélinas. D'un autre côté, un phénomène exhortant et nouveau se doit d'être signalé: les reprises.

Les années se suivent et se ressemblent. L'an dernier, à pareille date, la NCT (Nouvelle compagnie théâtrale) menaçait de passer l'arme à gauche; il y a quelques jours, au tour du Trident de se saborder avec l'annonce de la démission du conseil d'administration au grand complet. Claude Rochette le directeur en tête.

Le coupable, "ce pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal" pour emprunter les mots du fabuliste, nul autre que le Ministère des Affaires culturelles et son habituelle indécision ou manque d'argent. Inutile d'épiloguer longuement là-dessus! Quand ce ne sont pas les artisans du théâtre, ce sont ceux du cinéma, des arts plastiques ou d'autres associés à la culture qui se plaignent du dit organisme gouvernemental. Tous dénoncent son incurie. A quand un peu d'efficacité dans tout cela?

Tout finira par s'arranger. D'ailleurs, le Ministère a déjà annoncé la nomination d'un administrateur, rappelant l'importance du Trident pour la ville de Québec. Comme la NCT fut sauvée, le Trident continuera. Des méchantes langues prétendent même que de tels gestes ne sont posés que pour hâter le dénouement de situations qui pourrissent depuis longtemps. A cet effet, le cas-Trident apparaît exemplaire. Le fait de devoir arriver à poser de tels actes nous révèle la profondeur du malaise qui règne dans un ministère comme le MAC. Heureusement, aujourd'hui le gouvernement a la décence de ne plus clamer le slogan creux de l'autonomie culturelle!

Les remous au sein de l'AQJT retiennent l'attention en cette fin d'année. Son 18^e congrès, tenu les 5-6-7 décembre à Qué-

bec, fut marqué par l'annonce fracassante du retrait des troupes reconnues pour être les plus politisées, voire les "leader" du mouvement. Il s'agit du "Théâtre Euh", du "Théâtre des Cuisines", des "Gens d'en bas" de Rimouski, du "Théâtre en Vrac" pour ne nommer que les plus connus. Les groupes sortant reprochant aux dirigeants de l'AQJT: d'accepter des subventions du gouvernement fédéral, d'être inefficace en tentant de rallier tous et chacun, pire d'être un organisme bourgeois!

Ils décident de former un groupement parallèle, résolument engagé dans l'action sociale, se définissant comme un théâtre d'agitation-propagande au service de la classe des travailleurs, contre la bourgeoisie capitaliste, suivant le modèle brechtien dont ils se réclament.

Les observateurs attentifs se souviennent que les derniers festivals du jeune théâtre, Rimouski en 74 et Sherbrooke en 75, avaient opposé les tenants du théâtre d'agit-prop à ceux, plus universalistes, du il-en-faut-pour-tous-les-goûts. Des discussions animées marquaient chaque après-spectacle, ramentant toujours la même dichotomie. Il apparaissait clairement que les troupes les plus politisées monopolisaient les interventions, encourageant l'action en méprisant l'amusant et l'artistique. Le conflit vient de trouver un dénouement aussi prévisible qu'inévitable. La question demeure maintenant: qu'advient-il de l'AQJT amputé de ses éléments les plus anciens et les plus stables, pour la plupart?

Comment ne pas s'arrêter sur l'aventure du Centre d'essai? Il fête son dixième anniversaire; à cette occasion, il vient de publier un livre fort instructif relatant son histoire. Fin octobre dernier, le CEAD s'est envolé vers Paris pour un voyage de promotion. Selon Claude Deslandes l'actuel directeur, il s'agissait de présenter le théâtre québécois (8 acteurs, 8 textes joués par des comédiens d'ici) de le promouvoir, suivant un des rôles essentiels que le Centre s'est toujours fixés.

Il est encore trop tôt pour mesurer l'ampleur des retombées du voyage. Chose certaine, on a dû refuser du monde au TEP (Théâtre de l'est parisien) où avaient lieu les manifestations et depuis, certaines négociations ont déjà été entreprises pour un bon nombre d'oeuvres; mentionnons simplement, à titre d'exemple, "Quatre à Quatre" de Michel Garneau. Il



"Bousille et les justes" de Gratien Gélinas.

ne saurait que découler des résultats positifs de cette initiative du CEAD, organisme dont les dix ans d'existence et les 185 pièces démontrent parfaitement l'importance au Québec.

L'automne 75 aura réservé peu de surprises, à l'amateur de théâtre tant Montréalais que Québécois. On peut rappeler que le TNM a connu une campagne sans précédent avec ses 13,752 abonnés pour un total record de 85,652 fauteuils occupés, soit 50% des places de l'année. Le Quat'sous, quant à lui, fête son vingtième anniversaire. A l'occasion, Paul Buissonneau a repris la pièce, "Orion le tueur" un mélodrame lyrique, qu'il avait monté au départ en 65. Enfin le Trident a dû modifier sa programmation de janvier après avoir annoncé un retour à une direction artistique à une seule personne pour l'an prochain. A compter du 15 prochain, "Quatre à Quatre" de Garneau remplacera "Les Penseuses" de Pierre Morency et plus tard "Bousille et les justes" sera joué au lieu de "La Corviève" de Patricia Dumas.

Les productions offrent, comme toujours, le meilleur et le pire en passant par toute les variantes sans oublier les reprises. A mon avis, le merveilleux "Temps d'une vie" de Roland Lepage (au Théâtre d'Ajour-

d'hui) l'humoristiquement absurde "Premier" d'Israël Horovitch au Quat'sous, le tant attendu "Equus" au TNM et le ressuscité "Bousille..." de Gratien Gélinas constituent les présentations ayant suscité le plus d'intérêt.

Les mises en scène les plus originales ont été signées Olivier Reichenbach cet automne. Il fut le maître d'oeuvre du "Premier" et "d'Equus". Incidemment, cette dernière pièce aura permis à un jeune comédien Daniel Gadouas de se révéler littéralement. Il y a également Muriel Dutil qui a constitué une révélation dans son incarnation sentie de Rosanna Guillemette (Le Temps d'une vie) et Nicole Leblanc qui a continué de se surpasser dans son personnage de Diva au même théâtre de la rue Papineau.

Les reprises

Dans notre univers théâtral québécois restreint, la reprise semble petit à petit, comme l'oiseau, faire son nid. Depuis toujours exception ici alors qu'à Londres ou Paris, la même pièce peut tenir l'affiche dans une saison, voire des années, ce phénomène apparaît plus fréquent particulièrement depuis l'avènement de la Compagnie Jean Duceppe en 1973.

Loin de moi l'intention d'affirmer que cette dernière a introduit le mode de fonctionnement. Auparavant, certains Dubé, Gélinas ont eu l'heure de plaire tant et si bien qu'ils furent présentés à nouveau. Plus près de nous, "Les Belles-sœurs" et "La Marie-Lou" de Michel Tremblay ont également joui de cet excellent sort. Force est cependant de reconnaître que la fréquence actuelle des reprises se fait remarquable. Voyons d'abord quelques chiffres notables: A la compagnie Jean Duceppe "Charbonneau et le chef": 204 représentations dont 70 en

tournée, toujours à guichet fermé pour une moyenne de mille spectateurs par soir, c'est-à-dire en tout: environ 204,000 personnes.

"Le Sea horse": 50 représentations en deux occasions pour une assistance globale de 40,750 approximativement.

"La mort d'un commis voyageur": deux fois 24,000 pour 48,000.

"Bousille et les justes": depuis samedi dernier, il y aura 35 soirs. Avant, la pièce a été donnée 50 fois au Gésu par la Nouvelle compagnie théâtrale. Ensuite, elle ira en tournée pour finalement tenir l'affiche dans le cadre de la programmation régulière du Trident de Québec.

Ailleurs - L'actuel exemple de la tri-production (Trident - TNM - CNA d'Ottawa) "Marche Laura Secord" aurait dû permettre une économie de coûts chez ces trois grosses compagnies mais comme la pièce nécessite environ les investissements des trois productions...

Les co-productions sont devenues monnaie courante: "Le Père humilié" vient d'être monté par le TNM et Radio-Canada; "L'ouvre-boîte" résultait l'an passé d'une collaboration Trident-TNM. Incidemment le spectacle devrait être repris l'été prochain. Imposable de ne pas mentionner la possibilité que "Equus" de Peter Shaffer, qui vient de connaître un succès mérité, refasse surface aux environs d'avril prochain. Rien n'est encore finalisé car il faudrait d'abord trouver une salle. Enfin à une échelle plus modeste, il faut signaler la reprise de la diva Sarah Ménard de Jean-Claude Germain au théâtre de la rue Papineau, où un tel phénomène n'est pas courant. 4,725 personnes auront vu la pièce cette année alors que plus de 7,000 avaient assisté à sa création l'an passé. Le précédent bilan, tout incomplet qu'il soit, donne une

excellente idée de l'importance du phénomène. Quand Jean Duceppe s'installa à la Place des Arts en 1973, il parvint à démontrer, envers et contre tous, que le théâtre pouvait s'avérer rentable à condition de respecter certaines conditions, telles: l'union de l'accessibilité et de la qualité d'un texte ("Charbonneau..."), l'utilisation de vedettes (Jean Duceppe en tête) et une publicité savamment orchestrée ("spots" publicitaires à CJMS, page entière dans "La Presse" du samedi, etc.). Amortissant considérablement les frais de production, la reprise aide à rentabiliser une entreprise comme le théâtre. En trois ans, la Compagnie Jean Duceppe a grossi, elle s'est vu attribuer des subventions qui lui permettent de multiplier les spectacles tant à Montréal qu'en province. Si l'idée du théâtre rentable perdure, on en parle moins. La saison initiale s'était révélée éloquentes alors que la deuxième a connu des hauts et des bas. En comparaison, l'actuelle semble se dérouler pour le mieux.

Représenter une production offre des avantages énormes. Plus le montage est important, plus il devient essentiel de le jouer pendant longtemps, donc de le reprendre, ou de le coproduire. Dans ces conditions, on peut s'attendre à des spectacles de qualité supérieure. Le cas de "Bousille et les justes", actuellement au Port-Royal, illustre parfaitement les atouts d'un tel fonctionnement. J'ouvre une parenthèse afin de relater l'histoire de ce texte depuis sa création. Les chiffres me sont donnés par l'auteur lui-même qui se dit fort ému de l'accueil qu'ont réservé les jeunes spectateurs de la NCT à sa pièce. "En 59-60, dit Gratien Gélinas, il y a eu 232 représentations de "Bousille" en français à Montréal suivies de 146 autres en tournée canadienne tant en français qu'en anglais. En 71 au Théâtre des Variétés, la réalisation d'Yvan Canuel tint l'affiche 30 ou 32 soirs. Cette année, il y en aura en tout plus de 110. En mai prochain, plus de 400,000 personnes auront donc vu ce classique québécois dans au-delà de 500 soirées.

Avant la saison, quand Jean Duceppe décida de se procurer les droits sur le texte, il arriva deuxième; Gilles Pelletier venait de le obtenir pour la NCT. De là commencèrent les négociations qui débouchèrent sur la situation présente. Dans un geste intéressant de collaboration, la Nouvelle Compagnie Théâtrale a donné le décor à la Compagnie Jean Duceppe qui a acheté la production entière. Il est à noter que de toute manière, la NCT détruit habituellement les décors après usage. La même procédure se répètera avec le Trident. Il n'y a eu ni co-tri-production mais bien achat et vente. Une telle affaire pourrait certes servir de modèle pour l'avenir.

On peut, avec certitude, parler aujourd'hui de public élargi à Montréal et au Québec. Il

semble de plus en plus évident que le fameux plafond de 20,000 personnes, comme assistance maximale possible pour un show de théâtre, soit chose du passé pour peu que la pièce soit de qualité et accessible donc, dans une certaine mesure, commerciale. C'est avec une fierté toute légitime que Jean Duceppe se vante d'avoir amené au théâtre des gens qui n'y étaient jamais allés et ce, grâce à "Charbonneau et le Chef"... Et bien sûr, les reprises permettent à plus de spectateurs de voir une oeuvre.

Par exemple, je crains qu'à l'heure actuelle, un texte de répertoire risquerait gros à remonter sur les planches, son public représentant un pourcentage plus limité et vraisemblablement plus stable.

Enfin je veux terminer sur un des aspects les plus importants de la question, soit: les atouts pour le comédien. La reprise lui assure un emploi pour une période bien supérieure à celle des trois ou quatre semaines que dure habituellement un spectacle théâtral. Si on fait appel de nouveau à l'exemple de "Bousille et les justes", on voit que certains acteurs auront tenu le même rôle durant qu'une saison complète, du début octobre à la fin avril. Dans ce monde où le chômage est monnaie courante, un tel élément sécuritaire mérite d'être signalé.

FOYER DES ARTS EATON 9^e ETAGE, CENTRE-VILLE. Exposition Roland Montpetit jusqu'au mardi 6 janvier. Collection d'artistes canadiens tels que J.-Marc Blier, Clarence Gagnon, William Brymner, René Richard, Oscar de Lall, Albert Cloutier, René Gagnon, Léo Ayolet, Gordon Pfeiffer, Marcel Favreau, Ron Simpkins, S. Kirshner, Viateur Lapiere, Powell Trudeau. EATON

un film explosif... insolence et originalité... un coup de poing visuel... tout y est, le rythme, les acteurs parlés, la violence... 18 ans Adultes. Qu'est-ce qui se passera t-il quand les sociétés multinationales de produits chimiques auront persuadés les gouvernements de legaliser la drogue. France Société anonyme. Réalisation ALAIN CORNEAU avec MICHEL BOUQUET et la participation de ALLYN ANN MC LERIE FRANCIS BLANCHE. Cinéma 7art 3180 rue BELANGER

L'oeuvre la plus monumentale depuis "BEN HUR"... POUR TOUS. Les héros bibliques dans un combat mortel pour le royaume de JERUSALEM. SAUL & DAVID. AUX 2 CINÉS! 13.5, 7.9 h. PAPINEAU 527-8635 PIGALLE 318 STE-CATHERINE O. 861-2807

POUR TOUS. "RAVISSANT... IRRÉSISTIBLE... UN MIRACLE... UNE VISION ARTISTIQUE ÉBLOUSSANTE... KUBRICK DÉPLOIE UNE MAÎTRISE INSURPASSÉE DE SON ART... NON SEULEMENT IL S'ASSURE LES ÉLOGES DES CRITIQUES DE DISTINCTION, MAIS IL A LA RÉALISÉ UN CHEF-D'OEUVRE DIGNE DE PASSER À LA POSTÉRITÉ. LE TEMPS NOUS LE DIRA." - TIME MAGAZINE. BARRY LYNDON. Scénario écrit et dirigé par STANLEY KUBRICK. mettant en vedette RYAN O'NEAL et MARISA BERENSON. avec PATRICK MAGEE, HARDY KRUGER, DIANA KOERNER. Adaptation et direction musicale de LEONARD ROSENMAN. ORIGINAL SOUNDTRACK AVAILABLE ON WARNER BROS RECORDS AND TAPES from Warner Bros A Warner Communications Company. DÈS DEMAIN! CINÉMA YORK 1487 STE. CATHERINE O. 937-8978. 1.30, 5.00, 8.30 LAISSEZ-PASSER & CARTES DE L'ÂGE D'OR NON VALABLES

théâtre du rideau vert. Mardi au samedi 20h, Dimanche 19h. Relâche le 1er janvier. Comédie musicale. Dialogue et chansons CLAUDE SAUVÉ. Musique GINETTE BELLAVANCE. Mise en scène GILBERT LÉPAGE. Avec EDGAR FRUHLER, RENE GAGNON, ANNE CARON, MARC HEBERT, GUY VAUTHIER, DANIEL SIMARD, GINETTE BELLAVANCE, VERONIQUE LE FLAQUAIS. Décor RAYMOND CORRIVEAU. Costumes FRANÇOIS BARBEAU. Chorégraphe CYNTHIA HENDRICKSON.

théâtre de la jeunesse. TOUS LES DIMANCHES 14h MARIONNETTES LE CHAPEAU MAGIQUE. Marionnettes de Pierre Regimbald et Nicole Lapointe. Entrée \$1.25. 15h THÉÂTRE FRANÇOIS ET L'OISEAU DU BRÉSIL. Fantaisie d'André Cadoux. Marc Choquette, Jacques Lorain, René Gagnon, Serge Turgeon, Ariette Sanders. Renseignements: 844-1793. Metro Laurier, sortie Gifford - 4664, rue Saint-Denis.

SPECTACLES POUR ENFANTS. Les 2-3 et 4 janvier à 14 hrs. TI-JEAN VOUDRAIT BEN S'MARRIÉ. Texte de Suzanne Lebeau. Mise en scène: Jean Fugère avec Suzanne Lebeau, Diane Ricard, Gervais Gaudrault, Jacques L'Heureux, membres du Théâtre "Le Carroussel". Les 28-27-28 et 29 décembre. "LE PETIT MONDE DE L'ILE STE-HELENE". revue de marionnettes de Michel Fréchette. représentations: français: 14 h, anglais: 16 h. Billeto en vente: Sheraton Mont-Royal, suite G-20 et au Montreal Trust P.V.M. Réservations: 528-0821.

ELYSEE 35 MILTON / 842-6053 SALLE RESNAIS. POUR TOUS. ORSON WELLES. Vérités et Mensonges. EISENSTEIN 14 ANS. QUE LA FETE COMMENCE... CHEVALIER 1590 rue St Denis 845-3222. 12.10-2.30-4.45-7.10-9.35

"Aucune actrice française n'aurait accepté de faire ce que je fais dans "L'important c'est d'aimer". J'en prends physiquement plein la gueule et, croyez-moi, à mon âge, 36 ans, ce n'est pas drôle. Quelle comédienne en France aurait accepté de figurer dans des scènes aussi salaces? Quelle comédienne aurait accepté de jouer mal maquillée, enlaidie, vieillie, saïe par la vie? J'ai dit oui parce que le rôle et le scénario recelaient de formidables possibilités, et je crois que je ne me suis pas trompée. On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis que je fais du cinéma, et je le crois. Mais j'ai souffert." - Romy Schneider. l'important c'est d'aimer. ROMY SCHNEIDER. FABIO TESTI JACQUES DUTRONC. UN FILM D'ANDRZES ZULAWSKI. CHEVALIER 1590 rue St Denis 845-3222. 12.10-2.30-4.45-7.10-9.35

Cinéma

par André Leroux

Le triomphe de l'académisme: Barry Lyndon

Stanley Kubrick nous avait habitués à des films excitants, regorgeant d'inventions visuelles et stimulants pour l'imagination. Même le superestimé et détestable A Clockwork Orange...

chaque séquence sur elle-même et qui la pétrifie dans une espèce de formol visuel accablant. Barry Lyndon n'est, somme toute, rien d'autre qu'un exercice de rhétorique qui fonctionne à l'heure.



Kubrick ne veut pas nous faire oublier qu'il est un "artiste" et il s'évertue, à chaque image, à nous prouver que ses dons de peintre sont sans pareils, uniques et irremplaçables.

mande d'ailleurs pas à ses comédiens de croire à ce qu'ils font mais de plutôt adopter des poses, des attitudes qui doivent nous faire comprendre ce qui se passe en eux.

attitudes léthargiques, programmées par le cinéaste tout-puissant, et n'en font jamais plus qu'il est nécessaire. Le spectateur voudrait qu'il se passe quelque chose à l'intérieur des images mais celles-ci s'étreignent jusqu'à ce que Kubrick juge bon de les rendre complètement inintéressantes.

Le cinéma au degré zéro: L'HISTOIRE D'O

Il y a plus de sincérité, d'authenticité et de vérité dans un seul plan du film de Milos Forman que dans tout le film de Just Jaeckin: Histoire d'O. N'ayant jamais lu le roman de Pauline Réage, je ne peux juger le travail d'adaptation de Sébastien Japrisot mais le film constitue une vibrante insulte au deuxième sexe et le plus bel exemple d'un manque total d'imagination visuelle et de sensibilité.

tion constitue le test suprême pour la femme et la méthode la plus efficace pour l'homme de vérifier la profondeur de la soumission féminine. Toutes les séquences de fustigation ont donc un caractère nettement hiérarchique et rituel qui est supposé nous introduire au coeur même de l'érotisme.

cent en gros plans sans qu'on ne puisse jamais croire à l'authenticité de ce qu'elles vivent. Histoire d'O n'est pas uniquement de la pornographie de luxe, c'est le triomphe de l'artifice, du toc et de la simagrée. (Papineau; Rivoli; Laval).

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-1245 "Hindenburg" 12.20, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Sweet away" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
AVENUE: 1221 ave Greene Westmount 937-2747 "Day after tomorrow" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.30.

tellement "cute" des enfants" 4.00 et "Gatsby le magnifique" 7.00 et "Cabaret" 9.45.
PALACE: 688 Ste-Catherine O. 866-0991 "Killer elite" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle D) "Man who would be king" 12.25, 2.40, 5.00, 7.20, 9.40. (Salle H) "From beyond the grave" 1.05, 3.10, 5.15, 7.25, 9.30. (Salle III) "La grande bourgeoisie" 1.25, 3.00, 5.05, 7.05, 9.10. (Salle IV) "Hustle" 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20. (Salle V) "Story of O" 12.40, 2.45, 4.55, 6.55, 9.00.

CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC
1450, rue ST-DENIS
SOLDE ANNUEL
du 29 décembre jusqu'au 15 janvier
REDUCTION DE 20% SUR TOUTE LA MARCHANDISE
AU 1450 ST-DENIS

télévision

Table with columns for TV channels (CBFT, CFCF, CFTM, CFTM, CBMT) and their respective programming schedules for Saturday and Sunday.

sur scène

CENTRALE: 453 St-François Xavier - 288-1229 (Salle I) "Entre-jeux" 14 h 30 - 17 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bury 866-1964 Relâche jusqu'au 6 janvier.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 521-1131 relâche jusqu'au 7 janvier.

Le vieux fusil
Un film de Robert Enrico
Salle Renaux
14 ANS

Les Ateliers de Françoise Graham Eng.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)
Expression corporelle
Chorégraphie
Technique

PRO-ACTUEL présente en concert
Ravi Shankar avec Alla Rakha, tabla, Noddy Mullick, tambura.
LUNDI LE 5 JANVIER à 20H res.

J.Y. HARDY PRESENTE
CLAUDE ST-DENIS avec lucie bertrand j.p.st-michel
"DEHORS LES CLOWNS" au centaur
453 ST-FRANÇOIS-XAVIER VIEUX MONTREAL
du 22 au 31 déc. informations réservations 288-1229

LE SCANDALE "MURRI" QUI ÉBRANLA TOUTE L'ITALIE...
CRIME PASSIONNEL? AFFAIRE POLITIQUE? OU MEURTRE DE SANG FROID?
CATHERINE DENEUVE
LA GRANDE BOURGEOISE
AUX 2 CINÉS!
le parisien 5 PAPINEAU

À Ottawa, l'année n'aura été bonne pour personne

OTTAWA (PC) — A cause de graves problèmes économiques et de changements dans les leaderships, 1975 n'a été une année excellente pour aucun chef politique fédéral. A l'exception peut-être de M. Ed Broadbent, élu à la tête du Nouveau parti démocratique, la plupart des chefs de parti préféreraient sans doute oublier l'année qui s'achève.

Pour le premier ministre Trudeau, ce fut l'année la plus difficile depuis qu'il est entré en fonctions en 1968. Forcé de se dédire et d'imposer un gel des prix et des salaires, il a également perdu quelques-uns des ministres les plus compétents de son cabinet.

De plus, il y a eu des grognements de mécontentement persistants au sein de son propre parti, sans compter les raids policiers et les rumeurs de scandale.

Pour le chef progressiste conservateur Robert Stanfield, ce fut une année d'acheminement vers le départ. Comme il avait antérieurement annoncé son intention d'abandonner le leadership en février, la plupart des membres du parti étaient occupés à surveiller le bataillon de successeurs en puissance s'aligner dans l'espoir de prendre la place de M. Stanfield.

Pour le Crédit social et ses 11 députés, qui exercent peu d'influence aux Communes, l'année s'est terminée avec la recherche d'un nouveau leader pour remplacer M. Réal Caouette dont l'état de santé laisse à désirer.

Et en dépit de l'éclat projeté par un congrès au cours duquel le sérieux et studieux M. Broadbent a succédé à M. David Lewis, 1975 n'a pas été une année très remarquable pour les néo-démocrates.

Le groupe parlementaire du NPD ne compte que 16 députés, le nombre le moins élevé depuis 36 ans, et il n'a pas encore réussi à se remettre des élections générales de 1974 qui ont réduit son effectif de 15 députés et l'ont privé de la balance du pouvoir qu'il détenait au sein du gouvernement minoritaire précédent.

Dans quelques mois, M. Trudeau sera le seul chef de parti aux Communes à avoir fait la campagne électorale de 1974 à titre de leader.

Néanmoins, il est peu probable que 1976 soit une année facile pour le gouvernement, maintenant engagé dans une vaste campagne de relations publiques visant à faire accepter les directives en matière de prix et de salaires que M. Trudeau et son parti avaient si sévèrement critiquées une année auparavant.

L'économie a été la préoccupation dominante des hommes politiques en 1975, comme elle le sera probablement en 1976. Les prix et les salaires ont continué de monter, à un point tel que le 14 octobre le gouvernement a imposé un gel sélectif, dont tout le monde s'était moqué quand les conservateurs avaient proposé des mesures similaires l'année précédente.

Le sujet dominait les procédures en Chambre, faisait l'objet de presque tous les discours et interviews des membres du cabinet, et provoquait même des critiques de la part de certains ministres qui

disaient qu'on laissait de côté d'autres problèmes importants.

Les directives ont été imposées à contre-cœur et uniquement après que le gouvernement eut passé des mois à essayer d'obtenir le consensus sur des restrictions volontaires.

"Nous avons cru que ça marcherait, a déclaré M. Trudeau. Mais ça n'a pas été possible parce que chaque groupe se disait : Très bien, je vais le faire, mais est-ce que l'autre le fera?"

Finalement, en dernier recours, nous avons décidé que ces directives seront obligatoires pour tous ceux qui ont un

certain pouvoir économique dans cette société.

Deux mois plus tard, le gouvernement annonçait des réductions importantes dans les dépenses. M. Trudeau a déclaré que ces réductions ne seraient pas acceptées de gaité de cœur.

Si ces mesures controversées avaient été imposées à un Parlement minoritaire juste avant des élections, elles auraient pu être lourdes de conséquences. Mais avec une majorité confortable et des élections encore lointaines, le gouvernement a pu passer outre aux critiques de l'opposition concernant le revirement qui l'a

poussé à imposer les directives économiques.

"Nous sommes engagés dans une ère vraiment nouvelle et l'histoire économique de la nation, a déclaré le premier ministre. Nous ne savons pas combien de temps elle durera; nous espérons qu'elle ne sera pas trop longue.

"Nous avons confiance que le peuple canadien, avec le bon sens et l'esprit de coopération qu'il a manifestés dans le passé... comprendra bientôt les nouvelles valeurs sur lesquelles doit reposer la société en voie d'être bâtie".

Parce que tous les yeux étaient fermés

ment fixés sur l'économie, il était facile d'oublier le fait que M. Trudeau, en plus de ses préoccupations économiques, connaissait l'année la plus difficile depuis son entrée sur la scène politique.

Il est arrivé à Ottawa en 1965 avec MM. Gérard Pelletier et Jean Marchand, "les trois sages"; dix ans plus tard, l'équipe est dissoute. M. Pelletier a démissionné de son poste de ministre des Communications pour devenir ambassadeur du Canada à Paris. M. Marchand, trouvé coupable d'un délit de la circulation et souffrant de mauvaise santé, a démissionné comme ministre des Transports.

Il y eut ensuite, au mois d'août, la démission inattendue de M. John Turner de ses fonctions de ministre des Finances. M. Turner, longtemps considéré comme successeur probable de M. Trudeau, a démissionné pour retrouver à la "vie privée", sans donner d'autres raisons de son départ soudain. Cette démission a sérieusement ébranlé le gouvernement.

Le premier ministre a subi une autre épreuve quand, ayant choisi M. Pierre Juneau, président du Conseil de la radio-télévision canadienne, comme nouveau ministre des Communications, il a vu ce dernier, candidat dans le comté "sûr" de Montréal-Hochelaga, défait au cours d'une élection complémentaire par un candidat conservateur.

En plus de toutes ces difficultés, M. Trudeau a dû faire face à des poussées de mécontentement dans son propre bureau, à la suite de la nomination controversée au Sénat de son premier secrétaire, M. Jack Austin, et de son remplacement par M. Jim Coutts, un ami de longue date du sénateur Keith Davey.

À Québec, des questions sans réponse

QUEBEC (PC) — Au moins 16 questions et 11 demandes de dépôts de documents sont demeurées sans réponse à la fin de la session de l'Assemblée nationale du Québec.

Il s'agit de questions posées par des députés de l'opposition et de documents dont on exige le dépôt afin de les rendre publics. Ces questions et ces demandes de dépôts de documents sont consignées au Feuilleton, c'est-à-dire à l'agenda de l'Assemblée nationale.

Certaines de ces questions sont inscrites au Feuilleton depuis l'ouverture de la session, en mars dernier, mais le gouvernement Bourassa n'y a apporté aucune réponse depuis ce temps.

L'une de ces questions, posée le 21 mars, porte sur le voyage qu'effectuait le premier ministre, M. Robert Bourassa, à Paris en décembre 1974. Il s'agit d'une question du député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy.

M. Roy veut notamment savoir: — combien de personnes accompagnaient le premier ministre au cours de sa visite officielle;

— quelle était la fonction de chacune de ces personnes et quelle somme leur fut versée à titre de frais de voyage;

— quel a été le coût de la campagne de publicité payée par le gouvernement du Québec à l'occasion de cette visite.

Un autre député, M. Marc-André Bédard, péquiste de Chicoutimi, a posé le premier mai dernier la question suivante, demeurée depuis ce temps sans réponse:

quelles sont les personnes à qui une pension est actuellement versée en vertu de la Loi de la Législature, et quel est le montant de cette pension?

Ce que M. Bédard veut obtenir, c'est la liste de tous les anciens députés qui touchent aujourd'hui une pension du gouvernement. Un député touche une pension s'il a été député pendant au moins cinq ans, et si son mandat a chevauché sur deux législatures.

Quant au député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, ses questions portent sur l'actuel surintendant du Parti Saint-Maurice, en Mauricie.

"Le surintendant a-t-il obtenu du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche l'autorisation d'occuper à l'année longue un chalet au lac Brown? Si oui, de quel type autorisation porte-t-elle la signature? Ce chalet est-il loué ou simplement réservé?", demande M. Lessard.

Enfin, le chef de l'Union nationale et député de Johnston, M. Maurice Bellemare, s'intéresse au tracé de l'oléoduc Sarnia-Montréal.

M. Bellemare veut savoir si le fédéral a consulté le gouvernement du Québec avant de fixer le tracé de cet oléoduc et si le gouvernement québécois est d'accord avec l'actuel tracé.

Le dépôt de plusieurs documents a également été réclamé sans succès par les députés de l'opposition au cours de la présente session qui s'est terminée le 19 décembre dernier.

Ainsi, le député Lessard PQ-Saguenay a réclamé une copie de certains volumes du rapport Dorion, particulièrement des volumes qui sont demeurés secrets.

Le rapport est pourtant complété depuis 1968, soit depuis sept ans. Présidée par le géographe Henri Dorion, la commission Dorion avait étudié la question de l'intégrité du territoire du Québec, et avait remis un volumineux rapport à ce sujet.

M. Bellemare, de l'Union nationale, a réclamé de son côté le dépôt de tout document pertinent à l'utilisation des 80.000 acres de territoire expropriées en trop pour la construction de l'aéroport de Mirabel.

Aucun des documents en question n'a été déposé par le gouvernement.

Le règlement de l'Assemblée nationale

précise cependant que le ministre ou le gouvernement n'est pas obligé de répondre à une question ou de déposer un document.

"Un ministre ou un député peut toujours refuser de répondre à une question sans donner de raisons, et son refus ne peut être discuté d'aucune façon", stipule l'article 171-2 du règlement de la Chambre.

Le même article explique qu'un ministre peut refuser de répondre "s'il juge qu'il est contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés, s'il juge que ceux-ci ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail trop considérable ne correspondant pas à leur utilité, ou même si la question porte sur une affaire qui est devant les tribunaux ou devant un organisme quasi-judiciaire".

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
Chaque parution coûte \$4.25 le moins.
L'heure de tombée est midi pour le lundi.
Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
844-3361
Avis: Les annonces sont prises de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
Chaque parution coûte \$1.50, minimum 25 mots.
Tout mot supplémentaire coûte 0.05 minimum.
L'heure de tombée est midi pour le lundi.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
BOUCHERVILLE. Idéal pour professionnel, très joli cottage, 8 pièces, deux foyers, garage, quartier recherché, tapis mur à mur, climatisation centrale. Venez voir. M.L.S. Jocelyne Laurier. 655-3060 ou 655-9100. Proibec, courtier. 29-12-75

AMEUBLEMENT À VENDRE
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

DÉMÉNAGEMENTS
ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 29-12-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE
BROMONT: J'ai un joli bungalow, près du Lac Bromont sur un grand terrain bien paysager, 95 pieds de plage, 3 pédalos, 6 chaloupes inclus dans la vente. 1/2 mille du centre équestre et des Jeux Olympiques. Claude Bernier 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtier 29-12-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-JEAN BAPTISTE DE ROUVILLE: Devenez propriétaire pour aussi peu que \$27,000 spacieuse résidence de campagne, 6 pièces, garage, clapboard aluminium. Appelez Lise Robert (514) 378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtiers 29-12-75

APPARTEMENTS À LOUER
CHEMIN DE LA COTE STE-CATHERINE: et Gatineau, grand 4 1/2, entièrement rénové. Libre immédiatement. \$200. Tél.: 738-4614. 30-12-75

ENTREPRENEURS
TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie. Intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 620-0468 ou 747-1782. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
CANTONS DE L'EST: Établissez-vous en campagne à proximité de tous les services, maison 5 1/2 pièces entièrement redécorée, sous-sol cimenté, grand terrain avec remise, route secondaire. Lise Robert, (514) 378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtier 29-12-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE
DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure. 361 rue Guizot. Tél: 388-2952. 29-12-75

COMMERCES À VENDRE
CANTONS DE L'EST: Epicerie-boucherie Belle opportunité pour jeune boucher de posséder son propre commerce licencié, très bonne clientèle établie depuis 1945. Idéal pour jeune couple ambitieux, résidence avec revenus attendant à l'ége. Une visite vous convaincra. Appelez Lise Robert: (514) 378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtier 29-12-75

FERMES À VENDRE
CANTONS DE L'EST: Emplacement de ferme avec boisé, 10 arpents, cotege 10 pièces, deux poulaillers, hangar, un très bon terrain. Lise Robert (514) 378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtiers 29-12-75

TERRAINS À VENDRE
ST-CESAIRE: Sur route commerciale, Cottage, 10 pièces, construction récente, grand stationnement, endroit idéal pour établir votre commerce dans une ville en plein essor. Lise Robert (514) 378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtier 29-12-75

TERRAINS À VENDRE
BROMONT: Terrain de 28 acres situé à 2 milles du centre de ski et du terrain de golf de Bromont. Ruisseau traversant ce terrain, excellent endroit pour un développement, peut être vendu en 2 parties. Claude Bernier (514) 378-0131 (frais virés) Immeubles Lépine, courtier 29-12-75

DEMANDES D'EMPLOI
SPÉCIALISTE en C.P.M.
demande du travail à court terme ou à long terme.
Je suis technicien, dessinateur, concepteur en planification.
Yvan Coallier 477-5873 31-12-75

PERSONNEL
AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 St. Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b. p.n. L. es lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1968. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement
1—Vertu qui porte à pardonner. — Petite prairie.
2—Voie de communication parallèle à la ligne de combat. — Peau de veau mort-né.
3—Objet qu'on porte sur soi par superstition. — Charpente du corps humain.
4—Ytterbium. — Contradiction entre deux lois.
5—Trajectoire d'un corps animé d'un mouvement périodique. — Laver dans un tub.
6—Dira qu'une chose n'est pas vraie. — Avion à réaction. — Coups de baguette.
7—Nouvelle-Calédonie. — Sorte de canard.
8—Petite monnaie. — Comm. de Belgique.
9—Poussi. — Il écrit des vers.
10—Fait de répéter machinalement les paroles entendues. — Eribium.
11—Frère par exemple.
12—Maman. — Apprenez par cœur.

Verticalement
1—Action de crayonner.
2—Ver de terre. — Irritant au goût.
3—Ancien bouclier. — Berylum. — Fluide subtil remplissant, selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre.
4—Relatif à la joue. — Dieu des vents.
5—Arrachais les dents. — Mesure chinoise.
6—Propre. — Action de dorer.
7—Titane. — Amusement. — Meuble de repos.
8—Altérer par l'air. — Pièce de bois ou de métal, pointue à un bout pour pouvoir être enfoncée dans le sol.
9—Terme de tennis. — Repli du corps du serpent.
10—Métal dense d'un gris bleuâtre. — Personne barbare. — Onze.
11—Arbrisseau épineux de la famille des rosacées. — Saison.
12—Sert à lier. — Ecorchez légèrement la peau.

Solution de mercredi
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
TANGIBILITE
HOUDERLITS
ORLEANAISE
RIEN NI DOT
ISRAÏ VOILE
UTRICOULAIRE
MEULERA LAIT
ILLEGALITE
BATELEUSE EN
OBÈRE NI PEN
ELU REELIRAI
NERF USERONS

SECRÉTAIRE BILINGUE
Pour le Directeur des ventes
La candidate devra posséder au minimum trois années d'expérience pertinente, être sténographe bilingue, avoir de l'initiative et une belle personnalité. Nous offrons de bons avantages sociaux. Le salaire est à convenir.
Communiquer avec:
Le Centre Éducatif et Culturel Inc.
351-6010
et demander Mme Myner 29-12-75

Une maison d'édition située dans le parc industriel de Ville d'Anjou requiert les services d'une
SECRÉTAIRE BILINGUE
Pour le Directeur des ventes
La candidate devra posséder au minimum trois années d'expérience pertinente, être sténographe bilingue, avoir de l'initiative et une belle personnalité. Nous offrons de bons avantages sociaux. Le salaire est à convenir.
Communiquer avec:
Le Centre Éducatif et Culturel Inc.
351-6010
et demander Mme Myner 29-12-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS
CENTRE BERTHELET INC.
INFIRMIER(ÈRE)
Poste: immédiatement disponible
Assumera le quart de nuit (minuit à 8h a.m.)
On peut être appelé(e) à travailler sur horaire rotatif.
Dans le cadre du service de santé, dispense les soins et traitements aux pensionnaires, le service prévu pour le personnel assure la tenue de dossiers médicaux.
• Doit être membre en règle de l'O.I.P.Q. ou de la C.P.I.A.Q.
• Expérience souhaitée
Les demandes avec curriculum vitae doivent parvenir, avant le 10 janvier 1976, à:
Directeur de Personnel,
Centre Berthelet Inc.,
8029- 83e avenue, Rivière-des-Prairies,
Montréal H1C 1S4

AVIS PUBLIC
Avis est par les présentes, donné que Monsieur George Thibault, et son épouse dame Ghislaine Gauthier, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la Communauté légale de biens, ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel que précisé dans un acte reçu par le Notaire André Patis, exerçant à Ville de Brossard, au 2201 boul. Lapinière sous le numéro 3850 de ses minutes.
Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le District de Montréal, le vingt et un janvier, 1976, jour neuf cent soixante-seize ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.
Montréal, ce 22 décembre 1975.
Me Yves Dourbonnals, avocat
2201 Lapinière
Brossard.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15ième jour de décembre 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dates, présentes ou futures, payables à BELFEM INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ième jour de décembre 1975, sous le numéro 2656430. Ce 16ième jour de décembre 1975.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No 05-810865-71
RAYMOND DION
Demandeur — INTIME
-vs-
CLEMENT FERLAND & C.T.C.I.U.M.
Défendresse — REQUERANT
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le demandeur-intime RAYMOND DION, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître au Palais de Justice dans un délai de trente jours après la dernière publication. Une copie de la requête pour faire déclarer l'instance périmée a été laissée à la Cour Supérieure à son intention, au no. 10 est rue Craig à Montréal dit district.
Montréal ce 20 décembre 1975
A. BEAULIEU Protonotaire-adjoint
Mes Allaire l'Heureux Gratton & Blain, avocats
630 ouest, rue Sherbrooke
suite 400
Montréal

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 12-055951-754
DAME ADELE HARTLEY, commis, épouse commune de Gary Allan Ellis, résidant et domicilié en la Cité de Pointe Claire, district de Montréal.
Requérante
-vs-
GARY ALLAN ELLIS, de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GARY ALLAN ELLIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 10 novembre 1975
(S) A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT
BARRIERE, NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.
Avocats de la requérante

de langue française;
LE TOUT sans frais.
C.J.S.
J.J. 0106
CLAUDE JOYAL
REGISTRAIRE ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
CHANGEMENT DE NOM
AVIS est par les présentes donné que REINE ABITBOL (VITAL), agent de location, des Cies et District de Montréal, conformément à la Loi, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom de "REINE ABITBOL (VITAL)", pour celui de "REINE VITAL", ainsi que pour toutes fins légales.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 12-055882-751
DAME SANDRA HIGGINS, ménagère, épouse de David Brian Parsons, résidant et domiciliée en la Cité de Lachine, district de Montréal.
Requérante
-vs-
DAVID BRIAN PARSONS, de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID BRIAN PARSONS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention; Prenez de plus avis qu'il défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 6 novembre 1975
(S) A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT
BARRIERE, NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.
Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 12-056849-759
JOYCE FLORENCE LAPOINTE, ménagère, épouse séparée de biens de Ronald Percival Whalley, résidant et domiciliée en la Cité de LaSalle, district de Montréal.
Requérante
-vs-
RONALD PERCIVAL WHALLEY, de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RONALD PERCIVAL WHALLEY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 18 décembre 1975
(S) Claude Dufour REGISTRAIRE-ADJOINT
BARRIERE NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.
Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 12-056849-759
JOYCE FLORENCE LAPOINTE, ménagère, épouse séparée de biens de Ronald Percival Whalley, résidant et domiciliée en la Cité de LaSalle, district de Montréal.
Requérante
-vs-
RONALD PERCIVAL WHALLEY, de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RONALD PERCIVAL WHALLEY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 18 décembre 1975
(S) Claude Dufour REGISTRAIRE-ADJOINT
BARRIERE NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.
Avocats de la requérante

DATE A MONTRÉAL, ce cinquième jour de décembre 1975.
(Signé) S.J. Smiley
S.J. SMILEY
Procureur de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No 500 05 019352 754
MARIO BUCCHIANICO ET AL., demandeurs
c.
INTERNATIONAL SPRING MANUFACTURING CO. OF CANADA LIMITED, défendresse
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défendresse est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
A défaut de la défendresse de comparaître dans ce délai, il sera procédé contre elle par défaut.
MONTRÉAL, le 22 décembre 1975
(S) A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT
TRUDEL, NADEAU, LETOURNEAU, LESAGE & CLEARY
1259 rue Berri — suite 200
Montréal, Québec
Procureurs des demandeurs

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 12-046144-741
Le 14 novembre 1975
PRESENT: L'HONORABLE JUGE RAYMOND HANNEN
JACQUES BELLEMARE, domicilié et résidant au 251 rue Berri, à Pont-Viau, district de Montréal.
Partie requérante
c.
MADELEINE MASSON, agent de sécurité, résidant au 2330 rue Parthenais, à Montréal, district de Montréal.
Partie intimée
JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE
ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée mais ne s'est pas présentée le jour de l'audition de ladite requête;
ATTENDU que la partie intimée a comparu et contesté dans les délais prévus et s'est portée requérante reconventionnelle;
VU la preuve faite et les pièces versées au dossier;
CONSIDÉRANT que la requête est fondée;
PAR CES MOTIFS:
1. COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 18 août 1951 en la paroisse St-Stanislas, ville et district de Montréal; jugement qui deviendra irrévocable si demande lui en est faite après l'expiration des délais et aux autres conditions prescrits par la loi.
AUTORISE la signification du présent jugement conditionnel qui se fera une fois dans un journal

COMMISSION SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE
AVIS D'AUDITION PUBLIQUE
ENQUÊTE EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS SUR LA PRODUCTION, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION ET LE VENTE DE PRODUITS DE LUNETTERIE AU CANADA
La Commission sur les pratiques restrictives du commerce tiendra une audition publique afin d'entendre toute personne ou tout groupe intéressés, en rapport avec l'enquête susdite relative à la production, la fourniture, la distribution et la vente de produits de lunetterie au Canada.
L'audience à Montréal débutera à dix heures du matin le mardi 13 janvier 1976 dans l'immeuble Charpenier, Salle de réunion du rez-de-chaussée, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal (Qué.).
L'audience à Québec débutera à dix heures du matin le vendredi 16 janvier 1976 au Palais de Justice, Porte 326B, 12, rue St-Louis, Québec (Qué.).
Les personnes, groupes, associations ou entreprises désirant faire des représentations ou fournir de la preuve devront faire part de leur intention à cet égard avant le 7 janvier 1976, en communiquant avec le soussigné.
L.-A. Couture,
Président intérimaire,
Commission sur les pratiques restrictives du commerce,
B.P. 336,
Succursale "A"
Ottawa (Ont.)
K1N 8V3
Téléphone: 992-7243

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No 500 05 019352 754
MARIO BUCCHIANICO ET AL., demandeurs
c.
INTERNATIONAL SPRING MANUFACTURING CO. OF CANADA LIMITED, défendresse
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défendresse est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
A défaut de la défendresse de comparaître dans ce délai, il sera procédé contre elle par défaut.
MONTRÉAL, le 22 décembre 1975
(S) A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT
TRUDEL, NADEAU, LETOURNEAU, LESAGE & CLEARY
1259 rue Berri — suite 200
Montréal, Québec
Procureurs des demandeurs

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 12-056849-759
JOYCE FLORENCE LAPOINTE, ménagère, épouse séparée de biens de Ronald Percival Whalley, résidant et domiciliée en la Cité de LaSalle, district de Montréal.
Requérante
-vs-
RONALD PERCIVAL WHALLEY, de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RONALD PERCIVAL WHALLEY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 18 décembre 1975
(S) Claude Dufour REGISTRAIRE-ADJOINT
BARRIERE NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.
Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)<

La LNH devra conserver son originalité (3) La super-série, un laboratoire ?

par François Lemenu

A force de souligner la qualité du jeu soviétique, le public canadien risque de sombrer dans un esprit de défaitisme et de douter des possibilités du hockey pratiqué par les professionnels. Une remise en question de notre jeu s'impose depuis le résultat peu éloquent de la première série Canada-URSS, mais le rejet systématique de notre hockey serait une erreur aussi grave que de rechercher à copier intégralement la formule soviétique.

La "super-série", qui débute demain soir au Madison Square Garden de New York par le match opposant les Rangers à l'équipe de l'Armée Rouge, risque en effet de jeter une nouvelle vague de pessimisme face au hockey pratiqué dans la Ligue nationale. Si tel est le cas, la "super-série" aura été une aventure coûteuse en dépit des avantages monétaires. Mais afin d'éviter un nouveau ressac, Georges Larivière, directeur du département d'Éducation physique de l'Université de Montréal, souhaite d'une part que les joueurs de la LNH conservent au cours de cette série de huit rencontres leur originalité, leur spontanéité, et espère d'autre part que quel que soit le résultat, les dirigeants du circuit Campbell verront dans cette série un vaste laboratoire dont les analyses permettront d'améliorer notre hockey.

"Il serait tout à fait illogique que les joueurs de la LNH modifient leur façon de jouer, adoptent un comportement différent de leur sous-prétexte qu'ils affrontent une formation dont le style, sans leur être inconnu, demeure très différent, estime le docteur Larivière.

"Par exemple, Pete Mahovich ne devra pas s'improviser passeur parce

que les Soviétiques multiplient les échanges au cours d'une attaque. Doug Risebrough devra conserver son style très combattif qui le caractérise. Jacques Lemaire devra lancer aussi souvent qu'il le fait dans la LNH. Les joueurs devront conserver leur originalité, leur personnalité et ne pas chercher à faire des comparaisons avec le jeu de l'adversaire. Le moment de faire des expériences serait fort mal choisi si les joueurs décidaient de les tenter durant la série."

A cette mise en garde Georges Larivière ajoute quelques suggestions qui seraient de nature à faciliter le travail des joueurs de la LNH. Ainsi, il croit qu'une mise en échec serrée mais moins perturbatrice la structure du jeu soviétique au point de la paralyser partiellement.

"Il ne s'agit pas de tenter de passer l'adversaire au travers la baie vitrée. Des punitions s'ensuivraient et les joueurs soviétiques ne seraient nullement marqués pour autant. Il faut plutôt frapper par exemple celui qui vient d'exécuter une passe afin de l'empêcher de se démarquer et de participer à nouveau à l'offensive. Il faut déséquilibrer la structure et empêcher les joueurs soviétiques de circuler en toute quiétude."

Georges Larivière soutient également que les alliés devront éviter de revenir trop profondément dans leur zone afin de limiter l'action des défenseurs soviétiques. Les défenseurs canadiens devront en revanche appuyer les offensives pour accroître les chances de marquer.

Les entraîneurs devront éviter les trop longues séquences de jeu pour permettre aux joueurs de patiner à une vitesse optimale, et suggérer de geler la rondelle ou de déblayer lors-

que la défense ne pourra contenir l'attaque adverse. M. Larivière note enfin que les joueurs de la LNH devront en tout temps contrôler leur émotivité.

"Il importe que l'émotivité, dont l'importance n'est certes pas négligeable, ne se traduise pas par une série d'erreurs. Il doit y avoir constamment un souci de rationalité. Les joueurs ne doivent pas avoir le comportement du chasseur qui, tellement heureux de partir à la chasse, oublie son fusil à la maison."

Ces parties n'auront toutefois de sens que dans la mesure où elles seront analysées, étudiées. Les deux premières séries n'ont pas encore convaincu les dirigeants de la LNH des nombreuses faiblesses de notre jeu. Une plus grande ouverture d'esprit pourrait cette fois enrichir notre hockey sans chercher, encore une fois, à calquer le modèle soviétique. Le hockey professionnel possède de brillants éléments dont le talent est cependant fort mal exploité.

"Notre hockey a évolué au cours des récentes années, explique Georges Larivière, mais pas nécessairement dans le bon sens. Les gardiens, les défenseurs sont plus rapides et mobiles, les arbitres sont de plus en plus compétents, mais le hockey a également débouché sur une plus grande violence. Nous pouvons poursuivre cette lente évolution, mais nous pouvons également entrevoir une évolution mieux structurée, programmée. La présente série peut nous aider dans cette voie si évidemment nous recueillons les informations pertinentes et les analyses."

La "super-série" sera-t-elle ce laboratoire dont notre hockey a un urgent besoin?

Le Canada aux JO L'année 75 permet de nouveaux espoirs

N'en déplaise aux sceptiques, le Canada compte parmi ses athlètes des candidats à des médailles olympiques en 1976. Il aura fallu toutefois qu'une école de Halifax établisse un record du monde en natation et que deux skieurs relativement peu connus s'illustrerent en coupe du Monde pour entretenir nos espoirs.

Certes, d'autres athlètes canadiens se sont signalés en 1975 mais peu de performances furent aussi encourageantes que celles de Nancy Garapick, aux championnats de natation de l'Est du Canada, tenus en avril à Bradford, Ont., Ken Read, de Calgary, et Dave Irwin, de Thunder Bay.

Chronométrée à deux minutes 16.33 secondes dans le 200 mètres dos, Mlle Garapick a détenu le record du monde de l'épreuve pendant 40 jours, avant qu'il ne soit éclipsé de 23 centièmes de seconde par l'Allemande de l'Est Brigit Treiber. Un mois plus tard, aux championnats du monde de Cali, Mlle Garapick obligea l'Allemande de l'Est à améliorer son record du monde de 24 centièmes de seconde en négociant la distance en 2.16.09, ce qui lui valut la médaille d'argent.

Et à moins de deux mois des Jeux d'hiver d'Innsbruck, voilà que Read et Irwin remportent les deux premières victoires canadiennes en coupe du Monde masculine de ski alpin.

Read a enlevé la descente de Val d'Isère, première épreuve de la saison, et Irwin celle de Schladming, en Autriche. Deux semaines avant la surprenante victoire de Read, l'Association canadienne de ski annonçait qu'elle remerciait de leurs services plusieurs de ses employés, dont le directeur du programme alpin, M. Luc Dubois, faute d'une somme de \$200,000 pour leur verser leurs salaires.

"Je souhaite que la victoire de Read influence le public dans l'appui qu'il nous manifeste", a déclaré Dubois. "Il serait profitable de faire sentir au public que nous sommes là non seulement pour participer mais aussi pour gagner."

Les difficultés rencontrées par l'association de ski sont cependant loin d'égalier en importance celles des organisateurs des Jeux Olympiques de Montréal.

A un point tel que le gouvernement du Québec décida fin novembre de créer une régie des installations olympiques et de relever ainsi des responsabilités relatives à la construction des installations de la maire de Montréal, M. Jean Drapeau, selon qui il était aussi impossible pour les Jeux d'avoir un déficit que pour un homme d'enfanter. Au moment où le gouvernement du Québec entrait en scène, le coût des Jeux était estimé à \$1 milliard, et le déficit à

\$600 millions, sans compter qu'il était d'ores et déjà assuré que la construction de certaines parties du stade olympique, dont le mat, ne serait pas complétée à temps. Les athlètes canadiens, entre-temps, poursuivaient leur entraînement sans pour autant demeurer insensibles au climat d'incertitude qui régnait à Montréal.

La plongeuse Janet Nutter, médaille d'or des Jeux panaméricains de Mexico, déclarait ainsi: "Les épreuves de qualification pour les compétitions de plongeon des Jeux de 1976 doivent avoir lieu en mai, à la piscine olympique. Je ne pense pas que la piscine sera prête."

Joyce Yakubowich, de Victoria, et Diane Jones, de Saskatoon, ont également offert des performances encourageantes à Mexico.

Mlle Yakubowich a enlevé la médaille d'or du 400 mètres plat et a apporté une importante contribution à la victoire canadienne dans le 1,600 mètres relais. Mlle Jones, de son côté, a gagné le pentathlon, l'autre médaille d'or canadienne en athlétisme allant à Bruce Pirnie, de Winnipeg, au lancer du poids.

En l'absence de Mlle Garapick, la seule médaille d'or canadienne en natation fut remportée par Line Chénard, de Québec, dans le 100 mètres dos.

En tout, le Canada a récolté 18 médailles d'or, 35 d'argent et 38 de bronze pour un total de 91 médailles.

La plus grosse déception fut sans doute la suspension infligée à Joan Wenzel, de Waterloo, qui a dû renoncer, à la suite d'un test anti-doping, à la médaille d'argent qu'elle avait gagnée au 800 mètres. Mlle Wenzel, qui avait pris avant l'épreuve un médicament contre le rhume, en a appelé de la décision de la Fédération internationale d'athlétisme, décision qui risque de compromettre sa carrière et d'annihiler ainsi bêtement, à cause d'un médicament banal qui se vend partout au Canada sans ordonnance du médecin, tous les efforts qu'elle a fournis pour se hisser à un niveau d'excellence.

Voici quelques-uns des autres points saillants de l'année sportive 1975 pour le Canada: — Les victoires de Susan Natrass et John Primrose dans les épreuves individuelles de la fosse olympique aux championnats du monde de tir à Munich; — La victoire des Eskimos d'Edmonton dans la finale pour la coupe Grey contre les Alouettes de Montréal; — La victoire des Rams de Regina, contre les Hurricanes de Hamilton, en finale canadienne de football junior; — Les victoires des Flyers de Philadelphie, en finale pour la coupe Stanley, et des Aeros de Houston, en finale pour la coupe Avco;

hockey

Ligue Nationale	Association Mondiale
Hier soir Islanders NY à Detroit Pittsburgh à Atlanta Minnesota à Washington Boston à Buffalo Los Angeles à Californie	Hier soir Cincinnati à N.-Angleterre Edmonton à Toronto Calgary à Winnipeg Denver à Houston Phoenix à San Diego
Ce soir Minnesota à Montréal Atlanta à Pittsburgh Chicago à Toronto Vancouver à St-Louis Kansas City à Los Angeles	Ce soir Edmonton à Québec Toronto à Cleveland Cincinnati à Indianapolis Minnesota à Houston Denver à Phoenix
Dimanche Boston à Philadelphie Vancouver à Detroit Buffalo à Chicago Kansas City à Californie	Dimanche Québec à Toronto Cleveland à N.-Angleterre Indianapolis à Cincinnati San Diego à Minnesota Phoenix à Denver Winnipeg à Calgary

Les pointeurs			
(Parties d'hiver non comprises)			
	b	p	pts
Tardif, Qué.	32	34	66
Hull, Wpg	22	33	55
Bordeleau, Qué.	17	38	55
Houle, Qué.	24	28	52
Nilson, Wpg.	16	36	52

Ligue Majeure du Québec			
Hier soir			
Shawinigan à Montréal			
Dimanche			
Laval à Québec			
T.-Rivières à Hull			
Chicoutimi à Sorel			
Cornwall à Montréal			

LIGUE NATIONALE										
Section Lester Patrick										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
PHILADELPHIE	34	22	4	8	150	88	52			
ISLANDERS NY	35	19	10	6	141	86	44			
ATLANTA	35	17	14	4	110	95	38			
RANGERS NY	36	15	17	4	113	135	34			
Section Connie Smythe										
CHICAGO	34	13	10	11	110	97	37			
VANCOUVER	31	11	14	6	100	101	28			
ST-LOUIS	34	10	19	5	102	126	25			
KANSAS CITY	34	10	20	4	78	127	24			
MINNESOTA	32	11	20	1	77	119	23			
Section Charles Adams										
BUFFALO	34	21	9	4	151	92	46			
BOSTON	34	17	9	8	115	102	42			
TORONTO	33	13	12	8	104	103	34			
CALIFORNIE	34	12	19	3	90	110	27			
Section James Norris										
MONTREAL	35	24	5	6	149	75	54			
LOS ANGELES	34	18	14	2	105	113	38			
PITTSBURGH	33	13	16	4	136	138	30			
DETROIT	34	10	20	4	88	135	24			
WASHINGTON	34	3	27	4	101	178	10			

ASSOCIATION MONDIALE										
Section Canadienne										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
WINNIPEG	36	24	12	0	144	96	48			
QUEBEC	37	22	14	1	162	151	45			
CALGARY	33	17	14	2	132	112	36			
EDMONTON	37	15	20	2	128	148	32			
TORONTO	33	10	20	3	140	162	23			
Section Est										
CINCINNATI	33	15	17	1	132	154	31			
N.-ANGLETERRE	33	14	16	3	97	99	31			
INDIANAPOLIS	31	13	16	2	99	102	28			
CLEVELAND	32	11	19	2	103	119	24			
Section Ouest										
HOUSTON	31	19	12	0	121	110	38			
MINNESOTA	29	16	11	2	100	98	34			
SAN DIEGO	31	14	13	4	124	105	32			
PHOENIX	30	13	14	3	100	111	29			
DENVER	30	12	17	1	102	117	25			

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC										
Section Est										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
TROIS-RIVIERES	37	18	15	4	193	183	40			
QUEBEC	35	16	15	4	156	159	36			
CHICOUTIMI	36	14	18	4	165	190	32			
SOREL	35	13	17	5	155	204	41			
SHAWINIGAN	36	7	26	3	148	251	17			
Section Ouest										
SHERBROOKE	36	25	7	4	263	139	54			
CORNWALL	36	20	11	5	187	139	45			
MONTREAL	32	17	11	4	159	125	38			
HULL	37	15	18	4	162	169	34			
LAVAL	36	12	19	5	157	186	29			

LNH: les Colts représentent l'inconnu des éliminatoires

Rien ne va plus, les jeux sont faits.

Le calendrier régulier de la Ligue nationale de football est maintenant complet. Huit équipes sont qualifiées pour les séries éliminatoires qui débutent aujourd'hui. Une défaite dans un des deux prochains matches, et 14 semaines de travail n'auront pas donné les résultats escomptés: une participation au Super Bowl.

Cet après-midi, les Colts de Baltimore rencontreront les Steelers de Pittsburgh en demi-finale de la conférence américaine pendant que les Cardinals de St-Louis disputeront la demi-finale de la conférence nationale aux Rams de Los Angeles.

Les autres demi-finales opposeront demain les Bengals de Cincinnati aux Raiders d'Oakland, dans la conférence américaine, et les Cowboys de

Dallas aux Vikings du Minnesota, dans la conférence nationale.

Les vainqueurs de ces rencontres s'affronteront le 4 janvier, pour le championnat de leur conférence respective, deux semaines avant le Super Bowl, qui sera disputé cette année à Miami.

L'inconnu de ces séries: les Colts de Baltimore, qui cinq semaines après le début de la saison, présentaient un palmarès d'une victoire et quatre défaites, avant de connaître des succès inattendus. C'est du reste invaincus depuis leur sixième match que les Colts se présentent devant les champions en titre.

L'offensive des Colts est fondée sur le quart-arrière Bert Jones et le demi Lydell Mitchell, qui a franchi 1,193 verges au sol cette année pour devenir le pre-

mier joueur de l'histoire de l'équipe à réaliser en une saison des gains au sol de 1,000 verges ou plus.

Les Steelers, de leur côté, connaissent des difficultés depuis quelque temps, après avoir remporté 11 victoires consécutives. Franco Harris s'est principalement signalé à l'offensive en accumulant plus de 1,246 verges au sol. Seul O.J. Simpson, des Bills de Buffalo, a fait mieux à ce chapitre.

Meilleure équipe de deuxième place, les Bengals museont pour vaincre Oakland sur les talents de passeur de Ken Anderson, le quart-arrière qui présente le palmarès le plus réussissant: 228 passes en 377 tentatives pour 21 touchés et des gains de 3,169 verges.

Anderson affrontera la troisième meilleure défense de la conférence, une unité qui aura réalisé cette année le plus grand nombre d'interceptions du circuit — 35 — et qui aura coincé 55 fois le quart adverse derrière sa ligne primaire. Les Raiders, de surcroît, alignent la troisième meilleure offensive du circuit: 48 touchés, dont 16 furent l'oeuvre du demi Peter Banaszak.

Il faut toutefois compter avec la qualité de l'offensive aérienne des Bengals et de leur défense contre la passe, les meilleures de la conférence

américaine.

Dans la conférence nationale, les Vikings tenteront de prendre part à la finale pour une troisième fois consécutive. Leur première étape: éliminer les Cowboys en stoppant la formation offensive de Roger Staubach, la meilleure de la conférence cette saison avec des gains de 3,589 verges.

L'offensive des Vikings, menée par le quart Fran Tarkenton et le demi Chuck Foreman, domine la colonne des points pour la saison dans la conférence nationale avec 377. Tarkenton a mérité le titre de meilleur passeur de la conférence en réussissant 273 de ses 425 passes pour des gains de 2,994 verges et 25 touchés. Foreman a marqué 22 touchés, a établi un record d'équipe en franchissant 1,070 verges et a réalisé 73 réceptions.

Victoire des Castors

TURKU, Finlande (AFP-AP-Reuters) — Le Canada, représenté par les Castors de Sherbrooke, de la LHJMQ, et l'URSS, tenant du titre, se sont imposés hier aux championnats du monde juniors, organisés à Turku, en Finlande. Les Castors l'ont en effet emporté 4-1 contre la Finlande

après qu'ils eurent concédé le premier but. Mark Green, Régis Vallières, Bernard Harbec et Daniel Chicoine ont compté pour les Castors, qui ont écopé de huit des 12 punitions décernées.

Par ailleurs, l'URSS a difficilement vaincu la Tchécoslovaquie 3-1.

L'ARMÉE ROUGE VS		
Le 28 décembre	les Rangers de New York	19h30
Le 31 décembre	les Canadiens de Montréal	19h00
Le 8 janvier	les Bruins de Boston	19h30
Le 11 janvier	les Flyers de Philadelphie	13h00

LES MOSCOVITES VS		
Le 4 janvier	les Sabres de Buffalo	13h00



LA SUPER-SÉRIE '76
URSS vs LNH sera télédiffusée à la chaîne de Radio-Canada.

Ces cinq matches ainsi que les trois joutes des Moscovites mentionnées ci-dessous seront radiodiffusés au réseau Télémedia.

Le 29 décembre	les Pingouins de Pittsburg	19h30
Le 7 janvier	les Black Hawks de Chicago	20h30
Le 10 janvier	les Islanders de New York	20h00

BYE-BYE '75 mercredi, le 31 décembre à 23 heures et en reprise, le 1er janvier 1976 à 21 heures 30.

Ce super-spectacle, diffusé au réseau français de Radio-Canada, met en vedette toute une myriade de vos artistes préférés. Les textes sont signés Marc "Sol" Favreau et la réalisation est de Richard Martin.

Abonnements

LE DEVOIR

TARIFS D'ABONNEMENT	
12 MOIS	\$45.00
6 MOIS	\$28.00

LE DEVOIR EST LE JOURNAL QUE L'ON OFFRE LE PLUS SOUVENT EN CADEAU SOUS FORME D'ABONNEMENT.

Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$ mois commençant le

L'abonnement est offert par:

Nom Adresse

L'abonnement sera distribué à:

Nom Adresse

Cette offre est valide jusqu'au 31 décembre 1975

Cadeaux

Joyeuses soirées!

aux 4 coins

Remède contre le diabète

LA JOLLA, Californie (Reuter) — L'Institut Salk, fondé par l'inventeur du vaccin antipolio, a reçu l'approbation du gouvernement pour la fabrication d'une hormone synthétique qui, estime-t-il, pourrait devenir la plus importante substance mise au point pour la lutte contre le diabète depuis l'insuline. Le communiqué de l'Institut déclare que cette substance peut empêcher des complications comme la cécité ou les troubles rénaux provenant du diabète, notamment chez les enfants. Un des problèmes causés par le nouveau médicament est son coût élevé: un demi-gramme, suffisant pour le traitement d'un malade pendant sept à huit mois, coûte environ \$30,000. Mais l'Institut précise qu'il cherche à mettre au point une forme de médicament qui serait à la fois plus puissante et beaucoup moins chère.

"Casanova": le tournage arrêté

ROME (AFP) — La polémique entre le metteur en scène italien Federico Fellini et le producteur de son dernier film, "Casanova", M. Alberto Grimaldi, a amené le metteur en scène italien à publier hier un communiqué dans lequel il se déclare "diffamé et atteint dans son intégrité et sa réputation professionnelle" à la suite de la décision de M. Alberto Grimaldi de suspendre le tournage. Selon le producteur, Federico Fellini a "entièrement dépensé le budget de près de cinq milliards de lires (30 millions de francs français), alors que 60% seulement des prises de vues ont été faites". Le metteur en scène affirme pour sa part refuser toute responsabilité financière et rappelle dans son communiqué que "les coûts des films sont toujours imposés par le producteur sans ingérence et sans engagement du metteur en scène".

Canadienne tuée à Kathmandou

KATHMANDOU (AFP) — Une Américaine et une Canadienne ont été découvertes assassinées, jeudi, près de Kathmandou. Il s'agit de Mlle Connie Broenijeh, 29 ans, résidant en Californie, dont le corps presque totalement carbonisé a été trouvé près du pont de Manahara, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Kathmandou. La seconde victime est Mlle Carène Laurent, 30 ans, découverte à 30 kilomètres à l'est de la capitale. Selon la police, Carène Laurent et Conny Broenijeh habitaient une même chambre à Kathmandou. Carène serait partie pour une excursion de deux jours, aux alentours du 20 décembre. Ne la voyant pas revenir, son amie serait partie à sa recherche. L'identification des jeunes femmes a été rendue difficile par le fait que toutes deux avaient été brûlées par le ou les assassins.

Escalade du mont Blanc

CHAMONIX (AFP) — Trois premières hivernales viennent d'être effectuées dans le massif du mont Blanc. D'une part, le gendarme-guide Robert Chère, instructeur à l'École militaire de haute montagne, et l'aspirant-guide Daniel Monacci, de la Compagnie des guides de Chamonix, ont réussi la première ascension du Mont Blanc (4807 M.) par le Grand pilier d'angle, par l'itinéraire ouvert par la cordée Bonatti-Zappelli en juin 1962. Les alpinistes ont bivouaqué deux fois: à 4200 et à 4700 mètres d'altitude. D'autre part, Denis Ducroz et Jean-Paul Balmat, tous deux de la Compagnie des guides de Chamonix, et deux Genevois, Jacques Jenny et Maurice Dandelot, ont effectué la première du mont Maudit (4342 mètres) par le pilier sud-est.

Enfin, les alpinistes Victor Lant et Jean-Marc Mistral, tous deux de Paris, ont réalisé la première ascension de l'aiguille du Chardonnet (3824 mètres) par le couloir nord, en suivant la voie Aureille-Feutren ouverte durant l'été 1942.

"Marcelle" reste introuvable

KYOTO, Japon (AFP) — Sept ans après avoir disparu de Kyoto où elle était entourée de toutes les attentions dues à sa personne, la "Marcelle" de Toulouse-Lautrec n'a toujours pas été retrouvée. En vertu de la loi japonaise sur la prescription, celui qui le 27 décembre 1968, l'a arrachée à son cadre familial pourra dès aujourd'hui la garder près de lui en toute impunité.

C'est en effet le 27 décembre 1968, que "Marcelle" a été dérobée au Musée d'art moderne de Kyoto et malgré les efforts de la police japonaise qui a mobilisé 13,700 hommes et a interrogé 4,626 suspects, son voleur n'a pu être identifié. Le tableau est resté introuvable. Seul son cadre avait été découvert trois jours après le vol dans un parking proche du Musée. Les enquêteurs n'écartent pas l'hypothèse que "Marcelle" soit simplement accrochée au mur d'un collectionneur comme ce fut le cas des "Casernes de Compiegne" de Maurice Utrillo récemment retrouvées au Japon après avoir été volées en France.

Plus vite et moins cher

WASHINGTON (AP) — Le fiancé était absent, mais le mariage n'en a pas moins été célébré la veille de Noël: par téléphone. Steve Spense est ingénieur civil et travaille actuellement dans la petite île de Manama, qui dépend de Bahrein. Il n'a pu obtenir un congé suffisant pour rentrer aux États-Unis afin d'épouser Beth Duffy et il ne pouvait être question de célébrer le mariage à l'étranger du fait des longs délais exigés dans un tel cas.

L'idée du mariage par téléphone a d'abord été lancée comme une plaisanterie. Puis Beth Duffy, qui vient de terminer ses études, s'est aperçue qu'une union de ce genre était parfaitement légale dans le district de Columbia. Aussi, a-t-elle fait les démarches nécessaires et Steve Spense a vu prononcer le "oui" sacramental depuis l'autre bout du monde. Son beau-père est enchanté: il n'aura à payer que les \$150 de la communication téléphonique.

La doyenne des USA: 111 ans

NEW YORK (Reuter) — Une femme d'origine albanaise âgée de cent-onze ans est sans doute devenue jeudi la doyenne des États-Unis, avec l'aide du président Ford et du Congrès; Emigrée l'an dernier aux États-Unis pour rejoindre ses deux fils, Mme Mrika Mrnacaj avait déclaré qu'elle voulait mourir citoyenne américaine. Le Congrès a prêté une oreille compatissante à sa requête et voté d'urgence une loi l'exemptant de la règle générale qui veut qu'un émigré ne peut obtenir la citoyenneté américaine qu'après cinq ans de résidence et une preuve de la connaissance d'un minimum d'anglais. Le président Ford a signé la loi le jour de Noël, à Vail (Colorado) où il est en vacances.

Les lions font boucherie

DAKAR (AFP) — Les lions ont fait une hécatombe dans le bétail de la localité de Sathian-Koundara, dans la région de Vélingara au sud du Sénégal: quarante-huit boeufs ont été abattus et dévorés par les fauves, rapporte le correspondant dans cette région du quotidien dakarais "Le Soleil". Les chefs de services du département de Vélingara se sont réunis pour déterminer s'il s'agit d'une prolifération de la gent léonine ou d'une raréfaction du nombre des gazelles, victimes habituelles du roi des animaux.

Le Père Noël d'Amin est allemand

LONDRES (Reuter) — Des admirateurs allemands du maréchal Idi Amin Dada lui ont envoyé des statuettes de Hitler et de Napoléon à l'occasion de Noël, a annoncé, jeudi, la radio ougandaise. Les expéditeurs ont demandé à Amin de placer les statues à son poste de commandement. Mais ils ont oublié de signaler leurs adresses, que le président désirerait obtenir, déclare la radio ougandaise, qui a ajouté: "Malgré ses grandes qualités célèbres de guerrier, Hitler était un raciste envers les Noirs."

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

recherche

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Nature de la fonction:

- Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la gestion du personnel et des relations de travail dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines au Centre Hospitalier de Verdun.

Qualifications:

- Diplôme universitaire de 4 ans en sciences sociales (relations industrielles) ou l'équivalent.
- Expérience pertinente d'au moins 3 ans.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 5 janvier 1976, au:

Directeur général,
Centre Hospitalier de Verdun,
4000 Boul. LaSalle,
Verdun, Qué.

PROFESSEURS DEMANDÉS

- FRANÇAIS, professeur à temps plein
 - ANGLAIS ET SCIENCES RELIGIEUSES
- (suppléance régulière pour ces deux postes)

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur des Services du Personnel
Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska
2270 Malhot
St-Hyacinthe, P.Q.

CONCOURS NO 7

Centre Local de Services Communautaires
Hochelaga - Maisonneuve Inc.

RECHERCHE

COORDONNATEUR DU MODULE DE SANTÉ

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, cette personne a la responsabilité de l'équipe de santé (infirmières, médecins, nutritionniste, techniciennes de laboratoire, personnel clérical, etc.)

- Voit à l'élaboration de la programmation du module
- voit à la définition des objectifs de travail
- voit à la réalisation des objectifs
- coordonne le travail au sein de l'équipe de santé
- voit à l'évaluation du travail et du personnel
- prépare et administre le budget du module
- représente le module au comité de régie du C.L.S.C.
- voit à l'implantation des politiques ou des mesures administratives décidées par le Conseil d'administration
- participe à différents comités.

EXIGENCES:

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en administration de la santé ou scolarité et expérience équivalentes. Expérience en administration. Connaître les besoins d'une population ouvrière en matière de santé et s'intéresser particulièrement au développement de la santé communautaire.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales. Les personnes intéressées feront parvenir leur curriculum vitae avant le 5 janvier 1976 au:

Bureau du directeur général
C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve
1620, avenue de LaSalle
Montréal, Qué.

AVOCAT DEMANDÉ

MOCHON, PAQUETTE ET OUELLETTE

AVOCAT BILINGUE nouvellement assermenté demandé dans une étude légale de pratique générale.

Salaires à discuter.

Communiquer à

381-3981



LA C.S.R. DU GOLFE

requiert les services de

DEUX (2) ENSEIGNANTS

1 enseignant en ÉDUCATION PHYSIQUE

Niveau: secondaire I, II, III, IV, V
Lieu de travail: École Mgr. Labrie,
Havre St-Pierre

1 enseignant en FRANÇAIS

Niveau: secondaire I
Lieu de travail: École Mgr. Labrie,
Havre St-Pierre

Rémunération:

selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

LES SERVICES DU PERSONNEL
C.R. DU GOLFE
30, rue Comeau
Sept-Îles, Qué.



LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un

PROFESSEUR EN TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

Temps plein ou partiel pour la 11^{ème} session seulement.

FONCTIONS:

Professeur en techniques de diététique pour assurer la supervision des stages 120-906 (temps plein ou partiel pour la 2^{ème} session seulement).

EXIGENCES:

- Baccalauréat en sciences (nutrition) ou l'équivalent
- Expérience d'au moins deux (2) ans dans le milieu du travail
- Connaissance des différents milieux de travail où le technicien en diététique pourra évoluer à la fin de ses études
- Capacité d'établir facilement des contacts dans un milieu de travail.

SALAIRE:

Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études avant le 1^{er} février 1976 au:

SERVICE DU PERSONNEL
a/s Denise Poliquin Trottier
Collège de Maisonneuve
3800 rue Sherbrooke est
Montréal, H1X 2A2



COMMISSION SCOLAIRE VAL-MONTS

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Attributions:

Sous l'autorité du Directeur des services de l'enseignement, ce conseiller pédagogique joue le rôle d'informateur, d'animateur et de conseiller.

Son action se portera surtout au niveau du personnel dirigeant et du personnel enseignant.

Critères d'éligibilité:

- Brevet universitaire de 1er cycle dans la discipline appropriée.
- Compétence reconnue dans la discipline ou le domaine correspondant au poste sollicité.

Traitement:

Selon les normes de la Politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Remarque:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 janvier 1976, au:

Bureau du Directeur des Services aux Personnels
Commission scolaire Val-Monts
825, rue Crevier
La Providence
Cité St-Hyacinthe J2T 1T1



Commission Scolaire Champlain

La Commission Scolaire Champlain requiert les services d'un(e)

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE À L'ÉLÉMENTAIRE

Nature du travail:

Sous l'autorité du Directeur du Service de l'enseignement, le psychologue sera responsable d'assurer les services psychologiques dans des écoles spécifiques.

Entre autres, il aura à:

- Contribuer au dépistage et classement des élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (évaluations, études de cas)
- Fournir une assistance professionnelle à la communauté scolaire en vue de favoriser l'intégration et l'adaptation des élèves.
- Participer avec les écoles à l'élaboration de plans de traitement dans le cas des élèves qui présentent des problèmes d'adaptation et faire les interventions nécessaires dans une perspective de court terme.
- Participer avec les écoles à l'élaboration et la réalisation de projets spécifiques visant l'amélioration de la santé mentale en milieu scolaire.
- Participer à l'équipe pluridisciplinaire du Service de l'enseignement et travailler en étroite collaboration avec chacun des membres, spécialement les autres psychologues.

Exigences:

- Membre de la Corporation Professionnelle des Psychologues du Québec ou en train de le devenir.
- Expérience en milieu scolaire à l'élémentaire souhaitable.
- Connaissance du milieu québécois.
- De préférence, possibilité de communiquer en anglais et en français avec les enfants.
- Expérience en animation de groupe souhaitable.

Entrée en fonction:

Immédiatement.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du M.E.Q. (Échelle de salaires actuellement en négociations)

Inscription:

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14/01/76 à

Directeur du personnel
Commission Scolaire Champlain
17, Boul. Gréber, C.P. 8
Gatineau, Secteur Pte-Gatineau



— Offre d'emploi —

A) COMMISSAIRE INDUSTRIEL

B) COMMISSAIRE INDUSTRIEL-ADJOINT

Fonctions: Directeur général pour le Conseil Économique d'Alma et de Lac St-Jean Inc., le titulaire aura les responsabilités suivantes.

- A: — Préparer et réaliser un programme annuel d'action industrielle, accompagné d'un budget, selon la politique arrêtée par le Conseil Économique.
- Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels, commerciaux et institutionnels.
- Agir à titre d'agent de liaison entre les municipalités et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement économique.
- B: — Assister le directeur-général dans l'ensemble de ses fonctions.
- S'occupe particulièrement du développement industriel.

Exigences:

- A: — Avoir acquis une solide expérience de la direction du personnel et l'animation de groupe.
- A & B: — Avoir acquis de l'expérience dans le domaine de la promotion ou la commercialisation de biens et services dans l'industrie et le commerce.
- De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, développement industriel, etc... ou toute expérience jugée équivalente.
- Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et les organismes gouvernementaux.
- Être bilingue.

Salaires:

A & B: — Selon expérience et qualifications.

Toute personne intéressée devra soumettre un "curriculum vitae" au soussigné, avant 17:00 heures le 10 janvier, 1976.

Confidentialité assurée

M. Laval Fortin, président du C.E.A.,
130 rue Notre-Dame Ouest, C.P. 114.



Université du Québec

Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS (poste cadre)

Fonctions

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des communications est principalement responsable du secteur des communications de la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ), constituante de l'Université du Québec. Ce secteur inclut la Bibliothèque, l'Audio-visuel et l'Informatique.

Plus particulièrement il aura à:

- Développer et réviser une politique des communications en fonction des objectifs de la DEUOQ.
- Coordonner les activités de ses services en fonction de cette politique.
- Participer aux travaux des comités et commissions dont les mandats concernent le secteur des communications.

Exigences

- Le candidat à ce poste doit:
- Posséder une diplomation universitaire pertinente.
- Avoir acquis une bonne expérience du domaine des communications (théorique et pratique).
- Pouvoir travailler facilement en équipe.
- Être disponible pour de fréquents déplacements.

Traitement

Selon les qualifications et l'expérience, dans une échelle variant de \$23,000.00 et \$30,000.00.

Date d'entrée en fonction

Février 1976.

Date limite

Le vendredi 16 janvier 1976.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Jean R. Messier
Directeur général
Université du Québec
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)

75-76-098

Une transaction de \$40 millions

Place Laurier passera sous peu aux mains du groupe Canadien Pacifique

par Michel Nadeau

Le plus vaste centre commercial au Canada, Place Laurier, situé à Ste-Foy près de Québec, passera bientôt aux mains du Canadien Pacifique et de sa filiale immobilière, Marathon Realty.

Le président-directeur général des Immeubles Delrano Inc., M. Paul Racine a confirmé hier au DEVOIR que les trois groupes d'actionnaires de Delrano ont finalement accepté l'offre de \$40 millions faite par le puissant conglomérat canadien.

"L'accord de principe est acquis et il ne reste plus qu'à débattre certaines clauses secondaires a précisé M. Racine.

Place Laurier occupe une place stratégique de première importance dans le marché de la consommation à Québec. Les quelques 250 magasins ont réalisé en 1975 un chiffre d'affaires de plus de \$110 millions. Construit en 1961, le doyen des centres commerciaux de la région reçoit chaque jour la visite de près de 100.000 visiteurs. Plus de 5.000 personnes y travaillent.

Place Laurier vient ainsi s'ajouter aux quelque 30 centres commerciaux appartenant au Canadien Pacifique à travers le Canada. Il est de loin cependant le plus important investissement de la compagnie dans ce

secteur. Filiale à part entière de CP Investments, Marathon Realty est un des grands noms de l'immobilier au Canada. Cette entreprise possède, au niveau industriel, un parc de 3,2 millions de pieds carrés de surface locative. Elle loue également 1,9 millions de pieds carrés dans des immeubles à bureaux. Récemment, Marathon a complété la construction de l'édifice du CP Télécommunications dans la métropole.

"Le Canadien Pacifique nous avait présenté une proposition au mois d'octobre mais nous l'avions alors écartée", dit M. Racine.

Place Laurier est une entreprise qui appartient entièrement à la société Delrano, une firme fondée en 1957 par trois hommes d'affaires de la vieille capitale, MM Amédée Demers, Paul Racine et François Nolin.

Beaucoup plus jeune que ses deux associés, M. Racine a été le principal artisan de Place Laurier. Il est aujourd'hui le seul actionnaire actif car les deux autres tiers des capitaux sont entre les mains des enfants et petits-enfants de MM. Demers et Nolin.

Delrano a été créée avec un capital initial de \$4.500 fourni, à part égale, par les trois associés

qui n'ont jamais ajouté d'autres capitaux à cet investissement.

Devenue rapidement une entreprise très rentable, plusieurs sociétés ont présenté des offres à Delrano qui les a toujours repoussées.

"Nous ne voulons pas vendre à des étrangers" d'ajouter M. Racine en énumérant une longue liste de firmes suisses, allemandes, américaines, anglaises qui ont tenté de mettre la main sur la compagnie.

Mais récemment, une nouvelle offre du Canadien Pacifique a souri aux familles Nolin, et Demers. Majoritaires, ceux-ci ont ainsi tranché et Delrano fera partie de l'empire du Canadien Pacifique.

M. Racine a déclaré qu'il s'assurera au moment de la vente que l'entreprise conservera son caractère spécifique québécois et que le personnel de l'administration demeurera en place.

Avec ses trois mails, sa rue normale, ses places publiques, ses 25 restaurants et son "Centre Dieu", Place Laurier tranche nettement sur l'ensemble des centres commerciaux construits au Québec par les géants du secteur: la Corporation Ivanhoe Ivanhoe (Steinberg's) qui possède le centre voisin: Place Ste-Foy, la firme



Le principal artisan de Place Laurier, M. Paul Racine voit avec regret l'entreprise qu'il a construite au cours des quinze dernières années, glisser des mains des Canadiens français. Au début de l'an prochain, le Canadien Pacifique deviendra propriétaire du seul centre commercial de grande envergure appartenant encore à des francophones.

(Photo reproduite de la revue Commerce)

Cadillac-Fairview de Toronto, Trizec de Montréal et Campeau d'Ottawa.

Place Laurier était le seul centre commercial de grande envergure au Québec entièrement contrôlé par des francophones. Plusieurs spécialistes de la vente au détail viennent régulièrement visiter ce temple moderne de la consommation.

La réussite de Place Laurier a valu à ses promoteurs une réputation enviable et ces derniers ont décidé en 1972 de commercialiser leur "know how" sous la raison sociale Racine, Dugas, Pelland, conseiller en aménagement commercial. Cette firme a collaboré étroitement à la construction du centre commer-

cial de Rivière-du-Loup. "Ceux qui ont travaillé avec moi au cours des quinze dernières années à réaliser cette grande entreprise devront rester à leur poste" a ajouté M. Racine en parlant des clauses qui restent à préciser avec le Canadien Pacifique.

La troisième et dernière phase de Place Laurier a été complétée récemment, portant ainsi la superficie locative à plus de 1.300.000 pieds carrés. En plus d'un prix de base pour l'occupation d'une surface déterminée, les magasins de Place Laurier doivent verser un pourcentage de leur chiffre d'affaires à la direction du centre. Les investissements totaux de

Place Laurier dépassent \$30 millions. La dernière phase a été réalisée avec un prêt de \$17 millions de la Métropolitaine. "C'est le prêt le plus important que cette entreprise a consenti dans le secteur commercial" selon M. Racine. "L'entreprise était tellement prospère que cette compagnie new-yorkaise n'a pris que 10 jours pour nous accorder cette somme importante."

"Même si Place Laurier ne sera plus la propriété de Canadiens-français, je suis quand même heureux de voir l'entreprise passer aux mains d'une firme aussi prestigieuse que le Canadien Pacifique" a conclu M. Racine.

Paul Racine voit avec regret l'oeuvre de sa vie lui échapper

"Mes jeunes associés avaient d'autres intérêts. Ils ont choisi le court terme. Seule l'Histoire dira qui avait raison."

Avec un brin de nostalgie et beaucoup de philosophie, Paul Racine commente la petite his-

toire qui a entouré la vente de Place Laurier au Canadien Pacifique.

"J'ai ainsi appris que même les entreprises les plus profitables n'étaient pas à l'abri de tout. Leur permanence n'est jamais assurée."

"N'ayant pas participé directement à la construction de Place Laurier, les enfants et les petits-enfants étaient beaucoup moins intéressés que moi dans la croissance de cette entreprise. Conseillés par certaines personnes, ils ont décidé de se retirer du jeu."

L'homme d'affaires québécois hésite à parler de "drame de l'entreprise familiale du Québec" mais il dit néanmoins regretter la situation qui a abouti à cette transaction. "Si l'entreprise avait été à capital public, la réalité aurait été fort différente" précise-t-il.

Les Immeubles Delrano ont été créés en 1957 par trois hommes d'affaires qui décident d'acheter du terrain sur le boulevard Laurier au prix de \$600.000.

Beaucoup plus âgé que Paul Racine, MM. Amédée Demers et François Nolin devaient céder à leur famille leurs intérêts dans le centre commercial.

"Mes jeunes associés voyaient l'entreprise comme un placement et ont choisi, devant une offre fort intéressante, de

tout vendre. C'est leur droit le plus strict. Je trouve dommage cependant que l'entreprise glisse aux mains de non-francophones.

"La compagnie était prospère; plusieurs centaines de milliers de dollars étaient versés en dividendes. Mais ils ont décidé qu'ils en voulaient davantage."

"Nous avons songé à un moment donné d'émettre des actions. Je croyais que le public québécois achèterait des titres d'une entreprise aussi florissante que la nôtre. Mais des experts financiers ne cessent de nous rappeler les mauvaises conditions du marché."

C'est finalement cette loi de la majorité — les successions Nolin et Demers contrôlaient près de 67% des actions — qui a permis la transaction. Car Paul Racine a souvent répété qu'il ne vendrait l'entreprise qu'à des Québécois (Voir Commerce, octobre 1973).

"J'ai fait ce que j'ai pu. Le Canadien Pacifique est arrivé avec une offre alléchante et la majorité a décidé. Je ne voulais pas porter le problème devant l'opinion publique. Cela ne donne rien de voir des actionnaires se disputer le contrôle des entreprises."

"Si les Caisses populaires ou des groupes de francophones étaient venus nous voir, nous aurions pu faire un choix. Mais l'entreprise n'était pas à vendre

et ce n'était pas à moi de crier à tout le monde que le Canadien Pacifique avait déposé une offre intéressante.

"Ainsi tombe une des grandes réussites du Canadien-français. Pour moi, c'était le symbole que les nôtres peuvent réussir tout aussi bien sinon mieux que les autres. A regret, je vois s'effriter notre faible part de l'économie."

"Il ne sera plus possible de bâtir d'autres Place Laurier. Le marché est achalandé et les engagements se prennent sur de longues périodes maintenant."

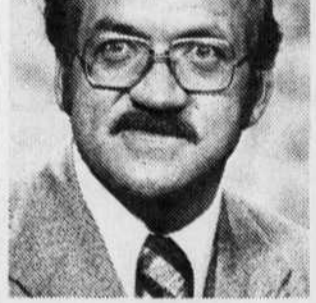
"Il n'en demeure pas moins que ce centre commercial est un succès pour le Canada français. C'est une façon de concevoir les affaires en québécois. C'est aussi une entreprise qui fait de l'argent. Pourquoi vendre alors?"

A cette question, Paul Racine ne peut donner de réponse. "Si jamais l'histoire montrait que cette transaction a été une grave erreur, "ils" sont mieux de dire que ce n'était pas de ma faute" ajoute-t-il sur un ton sévère.

M. Racine ne demeurera pas inactif. Il poursuivra son travail au niveau de l'aménagement de la ville de Vermont dans le Nord québécois, tout en continuant de s'intéresser à différents projets immobiliers. Il a aussi des intérêts dans Quebec Steel Products et le club de hockey des Nordiques de la vieille capitale.

"Ce que je vais faire maintenant, je ne le sais pas. Je suis trop jeune pour prendre ma retraite mais hélas trop vieux pour recommencer une autre Place Laurier."

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES COURTIER D'ASSURANCE DU QUÉBEC



M. Léandre Lachance, c.i.u., c.d.a.a.

M. Léandre Lachance, c.i.u., c.d.a.a., président de Léandre Lachance et Associés, de Sherbrooke vient d'être élu au poste de président de la Fédération des courtiers d'assurance du Québec lors de la rencontre du Conseil général de cet organisme.

M. Lachance est né à Lac Mégantic où il habita jusqu'en 1958. En 1968, il fonda une agence générale d'assurance-vie à Sherbrooke et un bureau de courtiers en assurance générale.

Le nouveau président de la F.C.A.Q. qui a suivi des cours en administration de l'entreprise à l'Université de Sherbrooke est aussi président d'Abusco Inc., membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sherbrooke, vice-président de la Caisse d'établissement de l'Estrie, membre de la Commission consultative de l'enseignement privé du Ministère de l'éducation.

M. Lachance collabore depuis nombre d'années à différents organismes reliés à sa profession, tant sur le plan régional que national.

La Fédération des courtiers d'assurance du Québec est un syndicat professionnel regroupant les courtiers du Québec tant dans la défense de leurs intérêts économiques que professionnels.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



Monsieur Maurice Bigras

Monsieur Jean Machabée, vice-président et directeur général, annonce la nomination de monsieur Maurice Bigras au poste de directeur général adjoint, opérations, pour les régions de Montréal, Hochelaga et Laval.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL-NORD INC.
4935, RUE ARDENNES, MONTRÉAL-NORD, QUÉBEC, H1G 2H3 - TELEPHONE 324-8811

POSTE	FONCTIONS	EXIGENCES
1 infirmière	Dans le cadre du programme de Soins généraux, les services sont d'ordre préventifs et curatifs, les intervenants travaillent à domicile, au C.L.S.C., auprès d'individus, de groupes et avec une équipe d'intervenants multidisciplinaires.	- Détenant licence de l'O.I.I.P.Q. - Détenant certificat nursing communautaire ou expérience pertinente. - 3 années d'expérience.
3 médecins	Dans le cadre du programme de Soins généraux: - prodiguer des soins médicaux curatifs et préventifs, au Centre et à domicile. - Participer aussi à la réalisation de programmes spéciaux.	- Omnipraticien reconnu par le Collège des médecins. - Sensibilisation à la médecine communautaire.
1 travailleur social professionnel (clinicien)	Dans le cadre du programme de Soins généraux: - faire l'évaluation et le traitement psycho-social (individus et groupes) - assurer référence et relance.	- Diplôme universitaire T.S.P. - Membre en règle de la corporation des T.S.P. - 3 années d'expérience.

SALAIRE: Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

DATE LIMITE: Faire parvenir la demande écrite et curriculum vitae pour le 15 janvier 1976 au plus tard:

C.L.S.C. Montréal-Nord a/s: Directeur-général
4935 rue Ardenes, Montréal
Tél.: 327-0400

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

<p>AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés Roman Audet, L.S.C. C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A. Robert Moreau, M.S.C. C.A. Carol Lapointe, C.A.</p> <p>50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal 351 — 382-3080</p>	<p>CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés MONTRÉAL LAVAL 1320, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3660</p>	<p>MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brighton, St. Catharines, Port Colborne, Lakeshore, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde</p> <p>1155 O., boul. Dorchester Montréal, P.Q. - H3B 3T9 (514) 871-8630</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 700, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal 15 — 274-2797</p>
<p>BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIÉS Comptables Agréés F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A. R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A. G. Boudas, C.A. J.G. Beaulac, C.A. J.M. Drouin, C.A. P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A. F. St-Aubin, C.A. G. Bouchard, C.A. G. Chasson, C.A. J.P. Dallaire, C.A. P. Deschamps, C.A. M. Gagné, C.A. P. Gagné, C.A. R. Landry, C.A. Y. Montpetit, C.A. Y. Rondeau, C.A.</p> <p>BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUN, ROY & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Ottawa, Hull, Havelock, Lévis, Québec, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Grand-Mère, Ville St-Georges, Bas-Côteau, Chicoutimi</p> <p>225 ouest, Notre-Dame Montréal, Qué. — H2Y 1T4 (514) 844-4445</p>	<p>COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 514-875-5140 et à travers le monde</p>	<p>MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALQUETTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Société nationale affiliée COLLINS LOVE EDWARDS VALQUETTE, BARRON avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto Montréal et dans d'autres villes au Canada Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique</p> <p>507, Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué. Code 514 — 842-6651</p>	<p>SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec Trois-Rivières, Ottawa sept-ils</p> <p>Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal H4Z 1H8 — 861-5741</p>
<p>BENOIT, DIRY, BERTRAND PAQUETTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés 3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2 527-9221</p> <p>Lionel H. Benoit, C.A. André Loubier, C.A. Hélène Bertrand, C.A. André Paquette, C.A. Pierre Y. Brosseau, C.A.</p> <p>Robert Greier, C.A. Richard Tadi, C.A. Jean-Paul Dury, C.A. André Théoret, C.A. Jean Labrosse, C.A. Raymond Vermette, C.A. Marcel Laprade, C.A. Danièle Bourget, C.A.</p> <p>Jean-Marc Latande, C.A. Robert Brunelle, C.A. François Laplante, C.A. Jean-Pierre Duboué, C.A. Yves Lussier, C.A. Jean Grignon, C.A.</p>	<p>DELOITTE, HASKINS & SELLS Comptables Agréés 1, Place Ville Marie 861-8512 Montréal, Québec H3B 2W3 Bureaux au Canada: cabinets associés à travers le monde</p> <p>De CARUFEL, De CARUFEL & L'ESPERANCE Comptables Agréés 423 est, boul. Henri-Bourassa Montréal 357 — 384-1890</p>	<p>MALLETTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A. Bertrand Dumais, C.A. Raymond-M. Rouleau, C.A. Gilles Choquette, C.A. Jean-Marc Turpin, C.A. Jacques G. Hébert, C.A.</p> <p>J.-E. de Repentigny, C.A. Jean-J. Lecuyer, C.A. D. Robert Gagny, C.A. André Masse, C.A. René Chénier, C.A. Jean LaCourne, C.A. Jean Wisny, C.A.</p> <p>Claude Dolan, C.A. Germain de Grandpré, C.A. Michel D. André, C.A. Pierre Charrette, C.A. Paul Soto, C.A. Gaston Gagnon, C.A. André Longpré, C.A. André Lachapelle, C.A. Jean Leboeuf, C.A. Guy Pateau, C.A.</p> <p>1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal H3G 1R8 Tél.: 861-8241</p> <p>420 Place du Marché, St-Jérôme, J6Z 2B2 Tél.: 438-1611</p>	<p>TOUCHE, ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kingston, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freetown, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde</p> <p>1, Place Ville-Marie 861-8531</p>
<p>BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TETREAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Maurice Bergeron, C.A. C. Raymond Soucheau, C.A. Georges H. Hotté, C.A. André Tetreault, C.A. René Lemire, C.A.</p> <p>614, St-Jacques, Suite 400 Montréal H3C 1E2 842-5433</p>	<p>PIERCE GOULD & CIE Comptables Agréés Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q. 866-4375 Correspondants à Toronto Smith, Nixon & Cie Comptables Agréés</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C. C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A. Robert Houde, B.A. C.A. Guy Durrmel, C.A. Jacques Desmarais, L.S.C. C.A. André Monaghan, L.S.C. C.A. Yvon Marsolais, C.A. Gilles Blondin, C.A. Réal Marvillat, C.A.</p> <p>50 Place Crémazie suite 921 Montréal 351 — 384-1020</p>	<p>LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Charles A. Gauthier, C.A. Fernand Rheault, C.A. Yves Charbonneau, C.A.</p> <p>210 ouest, boul. Crémazie 388-9251</p> <p>VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Wajum Boulos, C.A.</p> <p>H. Lionel Robin, C.A. Jean-Jacques Gauthier, C.A. Jacques R. Chabot, C.A. Richard De Beaulieu, C.A. Louis Baril, C.A.</p> <p>4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3 7708 rue Edouard, LaSalle, H6P 1T2 55A, Beaulieu Est, Ste-Thérèse J7E 1L4 769-3871 — 435-4691</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A.</p> <p>60 St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209</p>	<p>JARRET, GOULD & ELLIOTT Comptables Agréés 715, Carré Victoria Suite 611 Montréal, Québec, H2Y 2H7 444-3207</p> <p>VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON CALGARY — LETHBRIDGE MONTRÉAL — TORONTO — ORILLIA Société internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT</p>	<p>PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kingston, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria</p> <p>5, Place Ville Marie 866-9701</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS Comptables Agréés 17ème étage La Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G9, Québec 514-878-2691 Société nationale affiliée Raymond Campbell & Cie Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa</p>
<p>CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS MONTRÉAL-NORD 3737, rue Monseigneur 321-3832 ST-DONAT 444 rue Principale Poste Lussier, C.P. 30 424-2363</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 1015, Côte Beaver Hall 866-8563</p>	<p>THORNE, RIDDELL & CIE Comptables Agréés BUREAU: Terrebonne, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes Représentation dans le monde entier</p> <p>2500-630, Boul. Dorchester O. 866-7351</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés Suite 1225 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué., Tél.: 288-0291</p>

Les Kennedy pris dans la frénésie de la "démystification"

WASHINGTON (AFP) — Depuis Watergate, et l'épilogue dramatique à l'affaire qui fut la démission forcée de Richard Nixon, l'Amérique est en proie à une véritable frénésie de "démystification". La dernière victime de cette série noire, qui n'a guère épargné le monde politique, démocrate et républicain de Washington, n'est autre que John Kennedy qui fut justement, dans l'esprit de nombre de ses fidèles, "l'anti-Nixon" par excellence, non seulement parce qu'il avait battu de justesse ce dernier aux élections présidentielles de 1960, mais aussi parce que paré de l'aurole du jeune chef assassiné, il incarnait le charme et les nostalgies de "Camelot", cet âge d'or de la Maison-Blanche.

L'intérêt que portait aux femmes le président Kennedy était bien connu des initiés.

Par contre, les relations à l'époque de leur liaison supposée,

de l'une de ses conquêtes, Judith Campbell, devenue une respectable quadragénaire sous le nom de Mme Exner, ont quelque peu choqué le monde politique. Au cours d'une conférence de presse, la semaine dernière à San Diego, en Californie, où elle réside, elle a certes démenti qu'elle avait servi d'intermédiaire durant deux années entre le jeune président et des personnalités de la mafia contactées par la C.I.A. pour tenter d'assassiner Fidel Castro. Mais présentée à Kennedy en février 1960 par un "ami commun" qui ne serait autre, que le chanteur Frank Sinatra, elle lui aurait, a-t-elle prétendu, rendu visite une vingtaine de fois à la Maison-Blanche, déjeuné avec lui en tête-à-tête dans son bureau, et, selon les archives de la présidence, téléphoné environ 70 fois. Ces rapports auraient brusquement cessé sur intervention directe auprès du président au cours d'un déjeuner en mars

1962, de J. Edgar Hoover, l'ancien directeur du F.B.I., lui aussi jeté à bas de son piédestal par les découvertes faites sur son compte par les commissions d'enquête parlementaires et la presse. Hoover aurait ouvert les yeux du président sur le fait que Judith Campbell était aussi l'amie intime de ceux "maffiosi" célèbres, Sam Giancana et John Roselli.

Les noms de ces deux hommes furent cités dans le rapport de la commission d'enquête du sénat sur les tentatives d'assassinat de leaders étrangers, et Giancana fut lui-même abattu en juin 1975 peu avant le jour fixé pour sa comparution devant la commission.

On peut imaginer, connaissant le passé et la personnalité de Judith Campbell-Exner: que ses "révélations" — après que son existence eut été rendue publique, anonymement, par le rapport de la commission, vi-

sent à promouvoir les "mémoires" qu'elle ne peut manquer d'écrire. Le nom de John Kennedy ne s'en trouve pas moins associé désormais, pour une partie de l'opinion publique, avec celui de personnages du "milieu" — ceux-là même d'ailleurs, que, durant sa présidence, son frère Robert Kennedy, en tant que ministre de la justice, s'efforçait de faire jeter en prison. Mais, à titre posthume, même ses détracteurs les plus acharnés ne peuvent lui reprocher que d'avoir été sans doute léger dans le choix de ses relations féminines, rien ne permettant de penser que Judith Campbell-Exner ait flaté bénéficié ses amis de la mafia de sa liaison avec le président.

Plus graves sans doute pour sa réputation et pour celle de son frère Robert — assassiné cinq ans après lui — sont les indications précises contenues dans le rapport de la commission sénatoriale, au terme desquelles l'un et l'autre auraient approuvé, implicitement ou même explicitement, les plans d'assassinat de Fidel Castro par la C.I.A.

Il ne semble pas cependant que cette lumière assez trouble qui vient ainsi éclairer "l'ère Kennedy" puisse se refléter défavorablement sur le dernier des frères survivants, le sénateur Edward Kennedy.

Celui-ci a déjà affirmé bien souvent, sans parvenir à convaincre totalement l'opinion, qu'il ne serait pas candidat à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles de 1976, alors qu'il aurait été, de loin, le mieux placé des aspirants à la Maison-Blanche.

Mais s'il lui prenait l'envie de se rétracter, ou de se porter candidat, ses adversaires démentiraient sans doute contre lui des "casserolles" plus personnelles, sans qu'il soit besoin pour eux d'avoir recours au passé de ses deux frères.

La noyade, dans des circonstances jamais entièrement élucidées, dans la voiture qu'il conduisait le 18 juillet 1969 à Chappaquiddick, de sa jeune secrétaire Mary Jo Kopechne, ou même, l'erreur de jeunesse que fut une sombre, affaire de tricherie aux examens, leur fourniraient s'il en était besoin, les munitions nécessaires, puisées dans son propre passé.



Marilyn, JFK et Jane Mansfield. Trop de légèreté dans le choix des relations féminines, estimait Edgar Hoover. (Téléphotos AP)

À Mizuhima, un géant en sommeil forcé

MIZUHIMA (Japon occidental — Reuter) — La firme nipponne Kawasaki est fière de son aciérie géante ultra-moderne, un modèle du genre, la quatrième du monde.

Mais en ces temps de récession, l'énorme usine de Mizuhima est aussi une cause d'ennuis et même d'embarras. En effet, depuis que la capacité annuelle de production d'acier brut de l'usine de Kawasaki a été portée, il y a seulement deux ans et demi, de 8 millions à 12 millions de tonnes, elle n'a jamais tourné à plein rendement.

L'usine modèle de Mizuhima illustre à la fois les formidables capacités de la sidérurgie japonaise et ses difficultés actuelles. Les milieux industriels de Tokyo s'attendent à ce que les principales firmes sidérurgiques du pays enregistrent toutes des pertes durant l'exercice en cours, sauf Sumitomo Métal, dont les affaires sont florissantes parce qu'elle est spécialisée dans la fabrication des tuyaux d'acier utilisés pour les pipelines.

Les principaux consommateurs d'acier du monde — avant tout les chantiers navals et firmes automobiles — ayant réduit leurs carnets de commandes, quatre des cinq grandes firmes japonaises — Kawasaki, Nippon Steel, Nippon Kokan et Kobe Steel — enregistrent un bilan négatif.

Les pertes sont dues au fait que le coût des matières premières a recommencé à augmenter, les dépenses incompressibles sont en hausse pendant que les ventes diminuent.

M. Hironori Sakuda, directeur général de l'usine de Kawasaki, estime que la production durant l'exercice en cours tombera d'environ 7 millions et demi de tonnes, contre 8 millions 400.000 l'an dernier et une capacité de production de 12 millions.

La demande de produits sidérurgiques est en baisse tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger.

Et pourtant, l'usine est équipée d'un ordinateur Univac et les facilités de production comptent parmi la technologie la plus avancée du monde.

M. Sakuda précise qu'un second laminoir, dont on achève la construction, sera le plus grand du monde. Une cinquième chaîne pour la coulée continue entrera en opération en janvier. Elle produira des

toiles d'acier de 2m 50 de large, les meilleurs du monde.

Cette technologie de pointe n'empêche pas la mévente. D'énormes montagnes de charbon à coke et de minerai de fer s'entassent, inutilisées, sur les 1.000 hectares de l'usine construite le long de la mer.

Un des quatre haut-fourneaux géants de l'usine est arrêté et les dirigeants de l'usine pensent qu'il demeurera inutilisé l'an prochain.

Les effets de la récession ont pourtant relativement peu affecté les employés de Kawasaki. Le système traditionnel japonais d'emploi à vie dans une société écarte pratiquement les licenciements.

Aucun des 11.500 travailleurs de l'aciérie de Mizuhima n'est au chômage mais leur feuille de paie s'en ressent car les heures supplémentaires sont réduites au minimum: environ 4,7 heu-

res par mois en moyenne par employé.

Mais les industriels japonais ne sont pas désespérés: ils sont prêts à relancer la production dès que la reprise économique se manifesterait dans le monde.

C'est pourquoi Kawasaki est en train d'agrandir l'autre grande aciérie qu'il possède à Chiba, en face de la capitale, de l'autre côté de la baie de Tokyo.

En attendant que la reprise se matérialise, les directeurs de Kawasaki s'efforcent de limiter les pertes en réduisant leurs coûts et ils réalisent les avoirs de la compagnie, pour combler leurs pertes et se procurer les liquidités de trésorerie nécessaires pour la rémunération des salaires.

L'impression générale est qu'il s'agit de difficultés passagères et d'un mauvais moment à passer.

Pliouchtch en partance ?

MOUSCOU (Reuter) — Les autorités soviétiques ont demandé à l'épouse du mathématicien contestataire Leonide Pliouchtch, emprisonné dans une clinique psychiatrique de Kiev, de soumettre une demande de visa de sortie au nom de son mari.

En informant la presse occidentale de la nouvelle, le physicien André Sakharov a déclaré: "C'est une bonne nouvelle.

Je crois que c'est un résultat de la campagne internationale menée en sa faveur."

Pliouchtch avait été arrêté en 1972 et inculpé "d'agitation antisoviétique".

Cependant, Sakharov a souligné que les autorités n'avaient pas donné d'indication à Mme Tatiana Pliouchtch sur la date à laquelle le mathématicien pourrait éventuellement être libéré et quitter l'URSS.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

<p>MEUBLES DE BUREAUX</p> <p>ENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX</p> <p>STATIONNEMENT</p> <p>Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141</p>	<p>Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion</p> <p>2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152</p>
<p>721-9630 ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN JEAN K. MALOUF INC. entretien industriel - commercial résidentiel Plus de 25 ans d'expérience Bureau 6305, 25e Ave, Rosemont Montréal</p>	<p>VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA Avocats et Procureurs</p> <p>Tour de la Bourse, 800, Square Victoria, Suite 2104 Montréal H4Z 1H1, Québec</p> <p>Darmon Vermette C.R. Gérard J. Ryan, C.R. John W. Dunton John Casco H.A.A. Jean-Louis Trépoit Michel Green Alain Grégoire Jean-Pierre Saintange Francine Marcoux-Jacques</p> <p>M.P.J. Rusko Téléphone: 866-6743 Adresse télégraphique: RIVERDIN Télex: 01-26407</p>



Les grandes vedettes sont au nouveau superclub

La Portugaise

Germano Rocha et Rui Matéus animent les
SOUPERS-SPECTACLES DANSANTS
TOUS LES SOIRS, dès 7 heures

<p>JÉRÔME LEMAY 27-28-31 déc. Sam. 8h30 - 11h30 Dim. 9h Merc. 8h30 - 11h30</p>	<p>GERMANO ROCHA 2-3-4 janv. Ven. 9h30 - sam. 8h30 - 11h30 - dim. 9h</p>	<p>LE PÈRE GÉDÉON 8-9-10-11 janvier jeu.-ven. 9h30 sam. 8h30 - 11h30 dim. 9h</p>
---	---	---

Venez entendre la découverte de 1976: VANITA

FAITES VOS RÉSERVATIONS POUR LA VEILLE DU JOUR DE L'AN avec JÉRÔME LEMAY

844-3491-92 en face de Dupuis 856E. Ste-Catherine
Pas de frais de spectacle, de couvert ou minimum

Si c'est comme ça que vous la voyez, laissez-la vous ramener à la maison.

Savez-vous que, l'an dernier, près de la moitié des accidents mortels sur les routes ont été causés par l'alcool?

Et cela pourrait vous arriver à vous aussi! Donc, si vous prenez un "p'tit coup" de trop, ayez la sagesse de ne pas conduire. Si vos facultés sont affaiblies par l'alcool, vous devenez un danger public au volant. Autant pour vous et les vôtres que pour ceux qui pourraient se trouver sur votre chemin.

Pensez-y. Dès que vous constatez que vous avez pris un verre de trop, ne conduisez pas... votre vie et celle des autres en dépendent.

BAC

Bureau d'assurance du Canada